

BE Nat'

Expertises dans le domaine de l'écologie

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE

Rapport d'état des lieux 2024



AVANT-PROPOS

Conscient de la richesse de son territoire et de sa responsabilité en matière de préservation de son patrimoine naturel, le Conseil Départemental de la Manche mène depuis 1979 une politique de préservation et d'ouverture au public de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS). A ce titre, un Schéma Départemental des ENS a été approuvé par l'Assemblée départementale en 2001 puis actualisé en 2010. Afin de dresser un bilan et des perspectives d'intervention du Département au titre de sa politique des ENS, le Conseil Départemental de la Manche a souhaité procéder à une nouvelle actualisation de son Schéma Départemental des ENS. Il a ainsi missionné le groupement constitué des bureaux d'études BE Nat' et La Diff.

La première phase de la mission consiste à réaliser un état des lieux via une analyse bibliographique, des entretiens individuels, des ateliers de travail et une enquête auprès d'autres Départements.

Le présent rapport constitue le rapport d'état des lieux, contenant le diagnostic écologique du territoire, le bilan de la mise en œuvre du Schéma Départemental des ENS et la présentation des enjeux et des orientations du SDENS actualisé.

Afin de faciliter la mise en contexte des informations, les 26 sites ENS actuels ont été pointés sur les cartes présentées dans la partie 1 : Diagnostic écologique du territoire.

Figure 1 : Carte des Espaces Naturels Sensibles de la Manche – Source CD 50

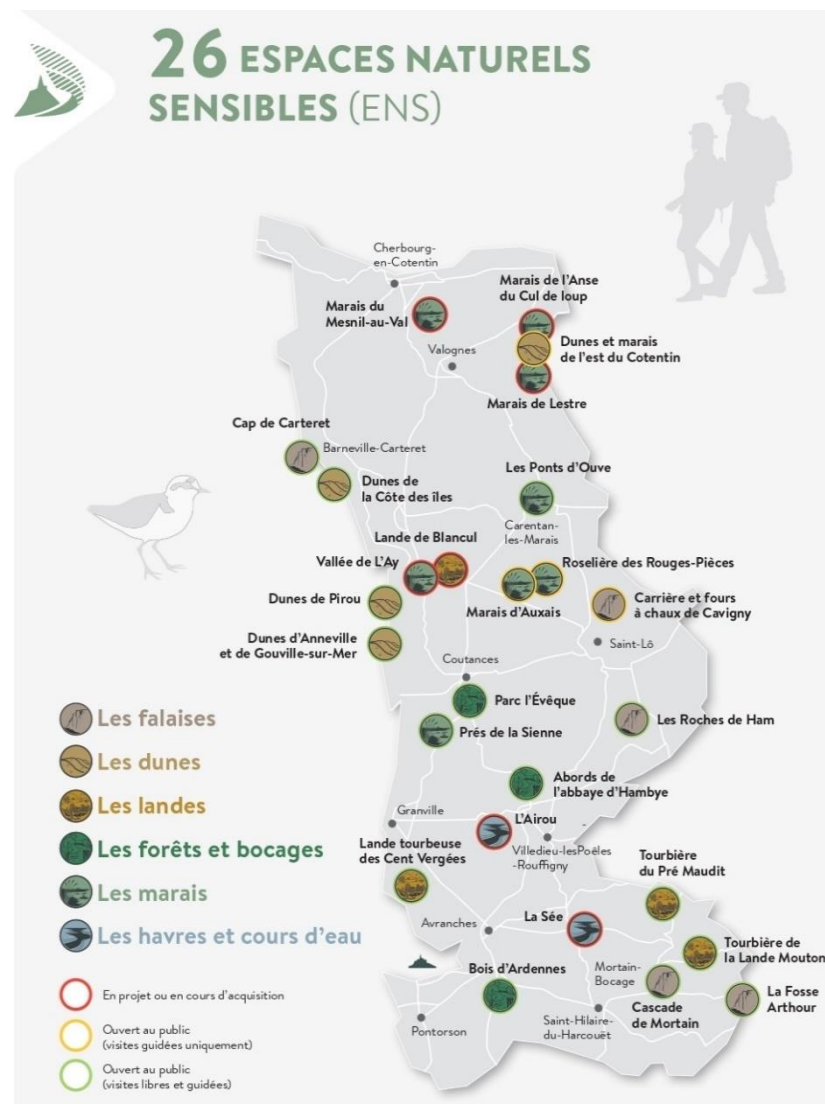


TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE.....	4
1 CARTE D'IDENTITE DE LA MANCHE	5
2 ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ET DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	10
2.1 <i>Patrimoine naturel</i>	10
2.1.1 Habitats naturels	11
2.1.2 Faune et flore	14
2.2 <i>Patrimoine paysager</i>	44
2.3 <i>Patrimoine géologique</i>	46
3 USAGES ET PRESSIONS EXISTANTES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE	49
3.1 <i>Changements climatiques</i>	50
3.1.1 Changement climatique et évolution du trait de côte.....	52
3.1.2 Changement climatique et impact sur les habitats et les espèces terrestres	53
3.2 <i>Evolutions des usages agricoles</i>	55
3.3 <i>Artificialisation et urbanisation</i>	56
3.4 <i>Fréquentation des espaces naturels</i>	57
4 POLITIQUE ENS DE LA MANCHE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES	59
4.1 <i>Contexte institutionnel et réglementaire</i>	59
4.1.1 Zones protégées et gérées	60
4.1.2 Secteurs d'intérêt identifiés	66
4.1.3 Les politiques liées à la biodiversité	69
4.2 <i>La politique ENS de la Manche</i>	73
4.2.1 La politique des Espaces Naturels Sensibles.....	73
4.2.2 Déclinaison de la politique ENS par le Département de la Manche	74
PARTIE 2 : BILAN DU SDENS, ENJEUX ET ORIENTATIONS.....	76
5 BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ENS SUR LA PERIODE 2010 A 2023.....	77
5.1 <i>Communication et diffusion de la politique ENS auprès des parties prenantes</i>	77
5.2 <i>Stratégie foncière</i>	81

5.3	<i>Mise en œuvre des actions sur site</i>	85
5.3.1	Gestion et suivi des sites	85
5.3.2	Ouverture au public et communication sur les sites	89
5.4	<i>Evaluation des outils et des moyens dédiés</i>	92
6	ENJEUX ET ORIENTATIONS	95
6.1	<i>Enjeux</i>	95
6.1.1	Enjeux patrimoine écologique et évolution territoriale	95
6.1.2	Enjeux liés à la gouvernance et la mise en œuvre du SDENS	98
6.2	<i>Orientations du futur SDENS</i>	99

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

1 CARTE D'IDENTITE DE LA MANCHE

Population et démographie

La Manche, territoire de 5 951 km² avec environ 660 km de linéaire de côtes, est un des cinq départements de la Région Normandie. Les principales agglomération du Département sont Cherbourg et Saint-Lô.

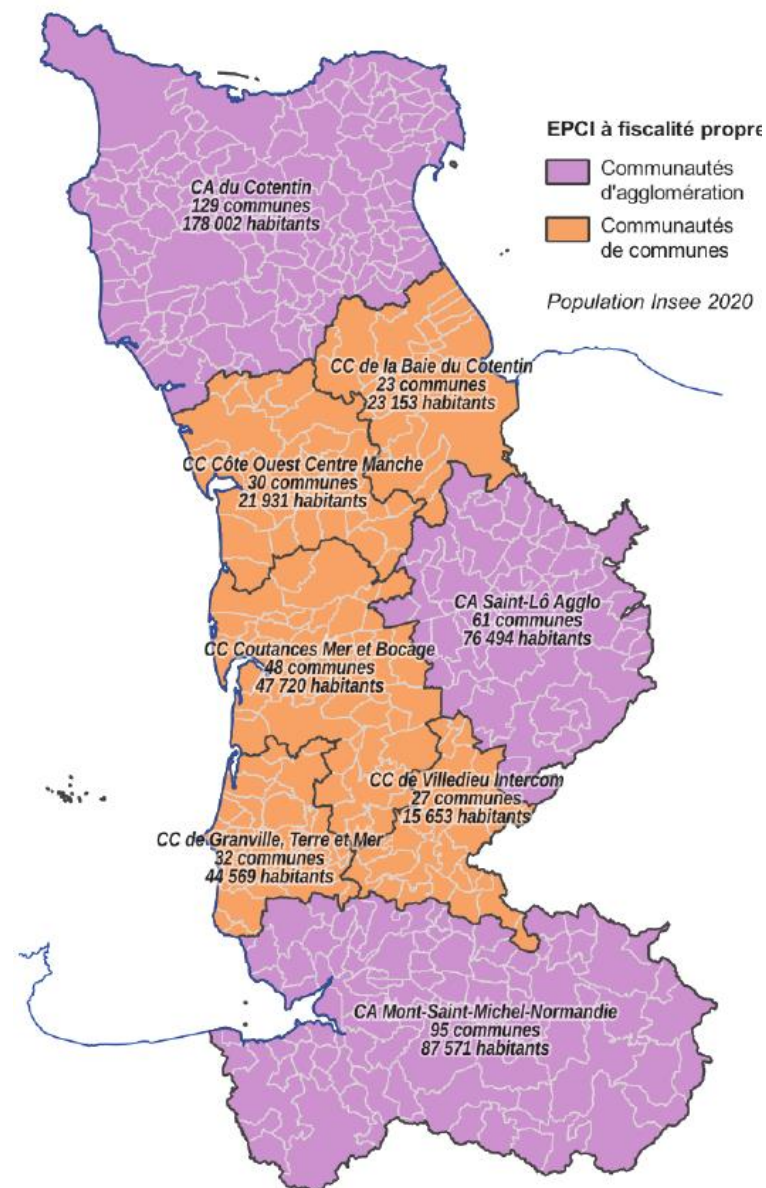
Le département de la Manche est dans la moyenne nationale avec une densité de 83 habitants au km² pour une population de 495 093 habitants en 2020 (source INSEE, 2023). Il a atteint son pic de population en 2014, depuis, la population diminue à un rythme moyen de 0,2% par an (principalement dû au solde naturel négatif car le solde migratoire est quasi nul).

/// Chiffres clefs

- 495 093 habitants en 2020
- 83 habitants au km² (83 hab. au km² en médiane en France)
- Variation annuelle moyenne de la population : -0,2 % entre 2014 et 2020
- 445 communes réparties dans 5 communautés de communes et 3 communautés d'agglomération.
- 77% des communes de la Manche ont moins de 1 000 habitants.

Figure 2 : EPCI de la Manche (Source : DREAL, DDTM 50, INSEE – 2022)

► Pour aller plus loin : [Dossier complet – Département de la Manche \(50\) | Insee](#)



Occupation du sol


La Manche est un département où les territoires agricoles sont largement majoritaires. Avec 90 % de sa surface constituée de territoires agricoles, la Manche se place bien au-dessus de la moyenne métropolitaine qui est de 59 % (la moyenne régionale étant à 80%).

Les secteurs forestiers, très peu présents sur le département, ne représentent que 5 % de l'occupation du sol. Mais la Manche est également le département normand disposant du plus de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1 %) tels que les landes.

La proportion de territoires artificialisés (5%) est légèrement plus faible que la moyenne métropolitaine et régionale (6 %). Ils se concentrent notamment sur le littoral.

Enfin, une part importante des zones humides régionales de plus de 25 ha, est située dans la Manche (baie des Veys, baie du Mont-Saint-Michel).

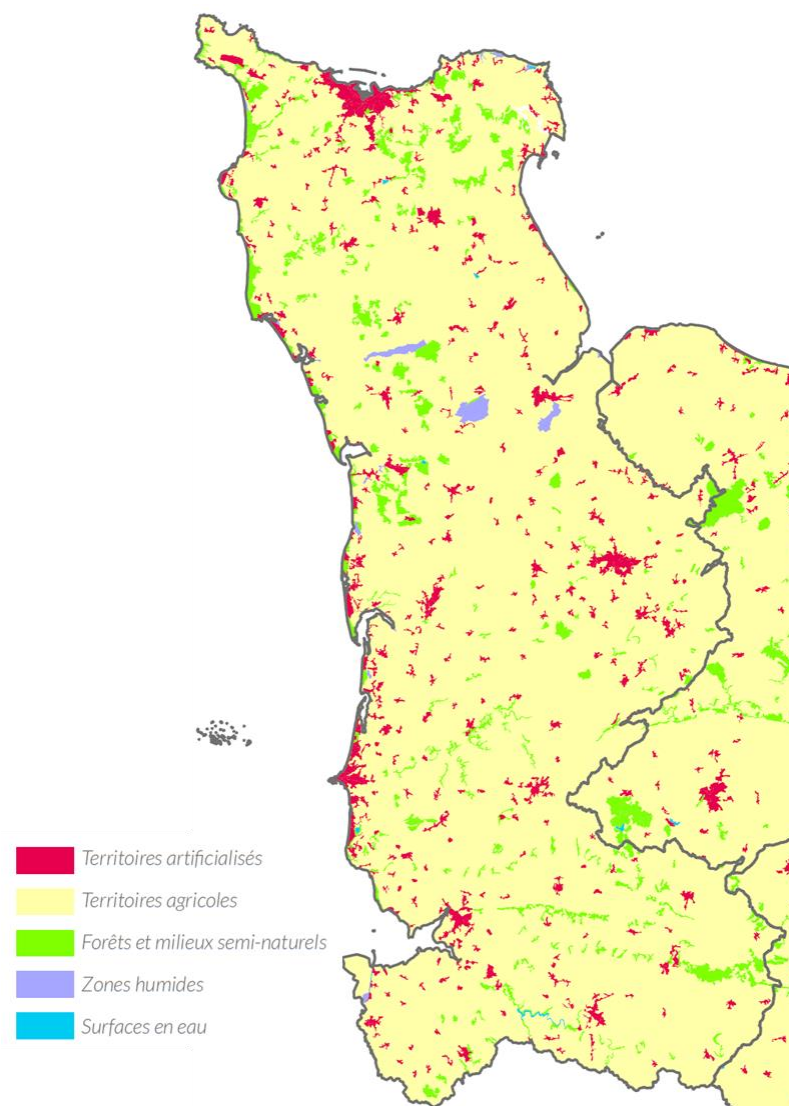
Le territoire de la Manche est également caractérisé par son linéaire côtier, reparti sur 3 façades, qui en fait le 2^{ème} département maritime de France métropolitaine.

 **9 personnes sur 10**
associent le mot
« maritime » à la Manche

Source : Attitude Manche –
Mémento édition 2023

Figure 3 : Carte d'occupation des sols – Source : ANBDD- Corine Land Cover, 2018

► Pour aller plus loin : [Évolution de l'occupation du sol en Normandie \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr/evolution-de-loccupation-du-sol-en-normandie)



Climat

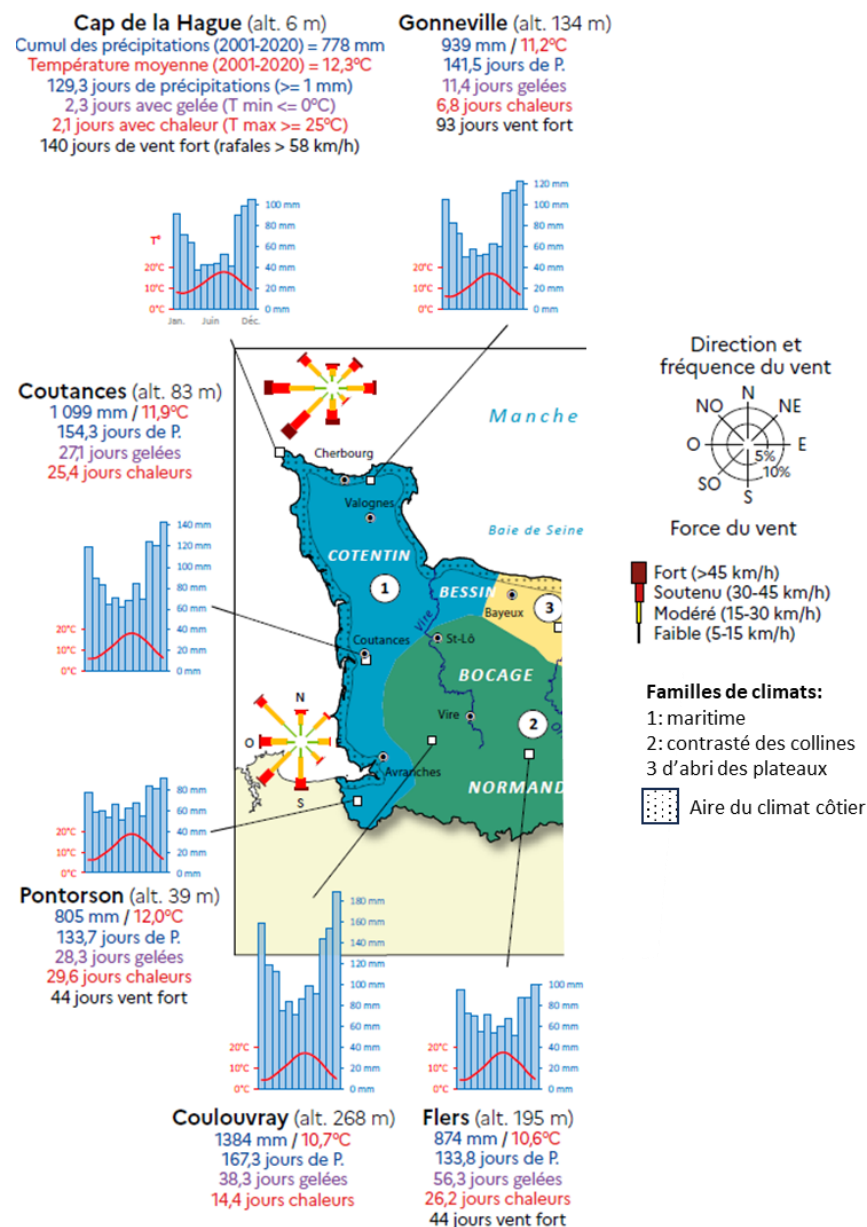
La Normandie bénéficie d'un climat tempéré en raison des masses d'air en provenance majoritairement de l'Atlantique.

Le climat maritime, présent sur une grande partie du département de la Manche, engendre des précipitations en toutes saisons. Le Cotentin et l'ouest du département de la Manche forment l'ensemble le plus "océanisé" de la région normande : doux, humide et pluvieux.

Le Bocage normand, bien que situé en partie dans un climat contrasté des collines, est généralement pluvieux et frais en raison de l'altitude (le point culminant de la Manche étant à Chaulieu au Sud-Est à 365m d'altitude).

Figure 4 : Les principaux ensembles climatiques du territoire - Source : Université de Caen Normandie, IDEES Caen Géophen, UMR 6266 CNRS, 2022

► Pour aller plus loin : [Caractéristiques du climat en Normandie, DREAL Normandie](#)
[GIEC normand | Région Normandie](#)



Hydrographie

En dehors des secteurs des communes d'Heussé, de Ger et de Pontorson, respectivement sur les bassins versants de la Colmont, de l'Egrenne et du Couesnon, tous les autres bassins versants (et donc le réseau hydrographique) se situent dans le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie. Ce document de planification des politiques liées à l'eau et sa gestion décline 5 grandes entités hydrographiques sur le département de la Manche :



Figure 5 : état écologique des eaux superficielles en 2019 (source : Agence de l'Eau Seine Normandie)

- Le Nord Cotentin
- La Douve et la Taute
- La Vire
- La Sée et les Côtiers granvillais
- La Sélune

Deux petits secteurs (Cerisy-la-Forêt et Dampierre/Biéville) sont localisés sur le bassin versant de l'Aure.

A l'exception du Nord Cotentin, les autres entités sont couvertes par un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Un certain nombre de réservoirs biologiques, correspondant à des têtes de bassin versant, ont été identifiés par le SDAGE.

Globalement, les masses d'eau sont en bon état écologique dans la moitié sud du département (Sélune, Sée et côtiers granvillais) et dans le Nord Cotentin, mais dans un état moyen voire médiocre pour les unités Vire, Douve et Taute.

Représentation à l'échelle des bassins versants

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Etat indéterminé

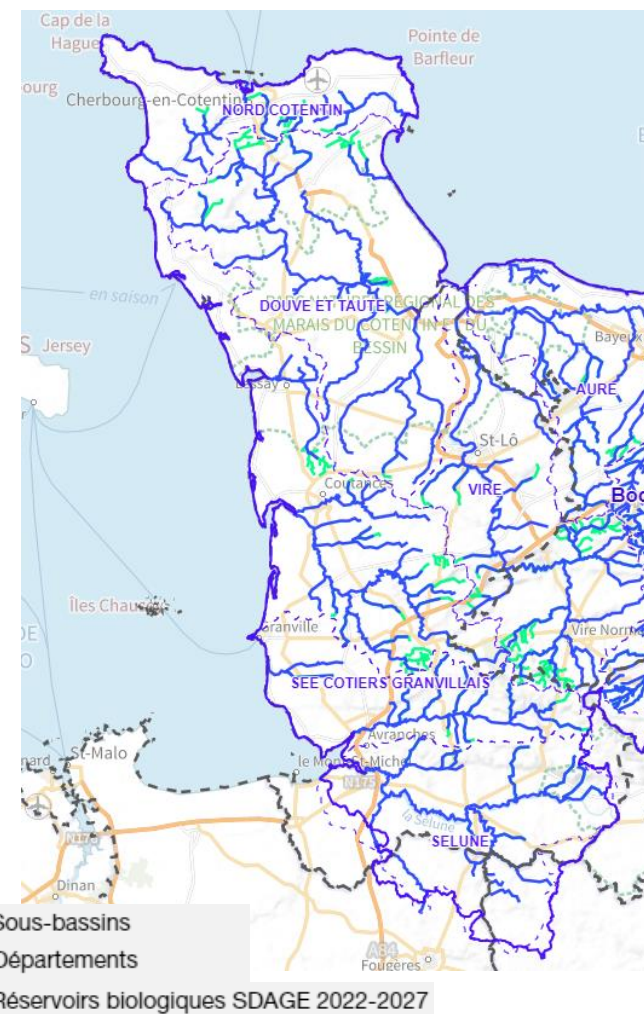


Figure 6 : Masses d'eau et unités hydrographiques de la Manche (Source : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/>)

Hydromorphologie

D'un point de vue hydromorphologique, les cours d'eau du département de la Manche présentent :

- des problèmes de rupture des continuités hydrauliques pour les bassins de la Sienne aval et de la Vire (barrages, seuils, etc ne permettant pas la continuité sédimentaire voire piscicole)
- une pression hydrologique subie par plusieurs affluents de la Vire (problèmes de débit, étiages sévères, connexion avec la nappe, etc)
- et surtout des problèmes morphologiques (altération du lit mineur, des berges, de la ripisylve) de nombreuses masses d'eau des unités hydrographiques Douve et Taute, Vire et Sélune.

Les pressions anthropiques sont les principaux facteurs d'influence de l'état morphologique des cours d'eau, selon l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

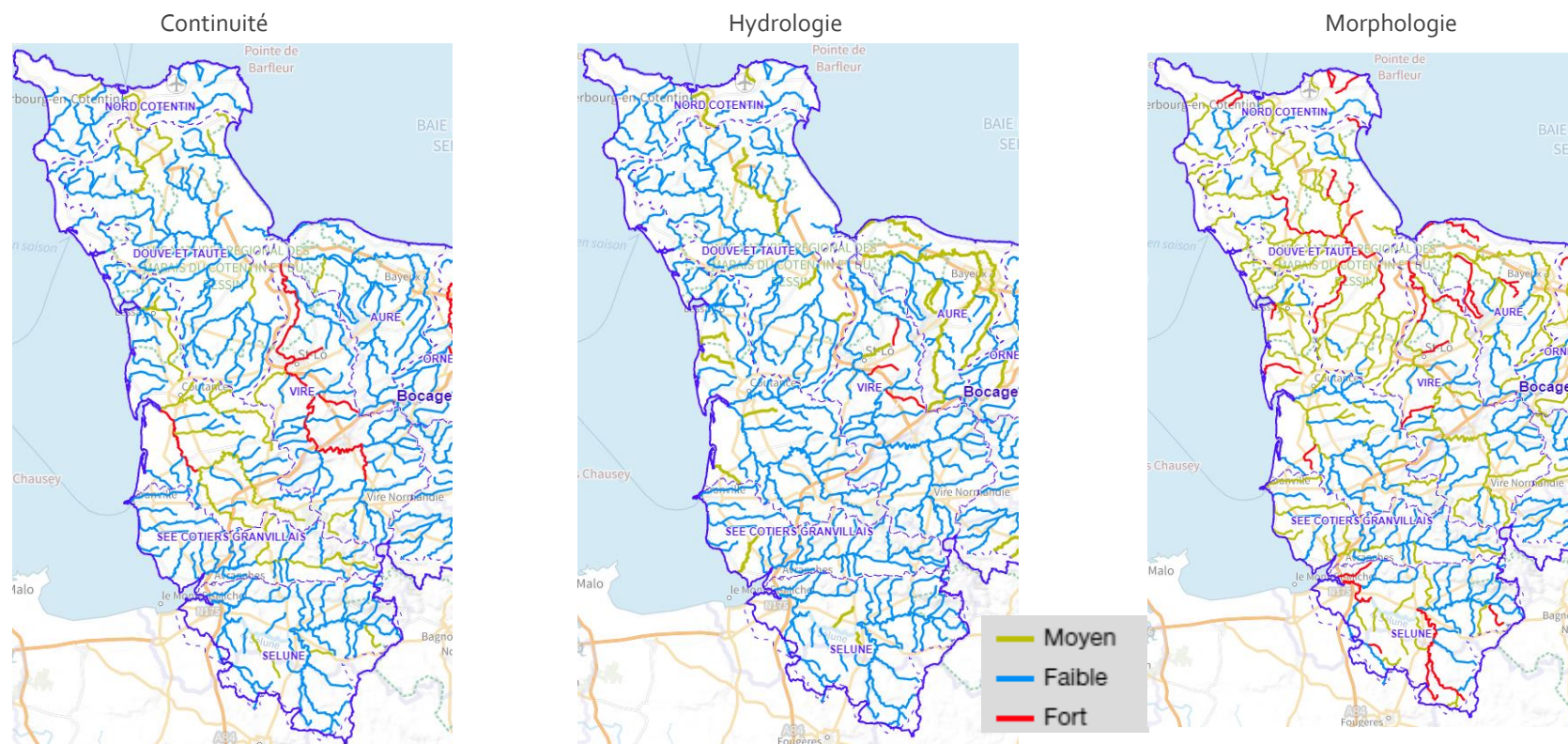


Figure 7: Altérations hydromorphologiques des cours d'eau de la Manche 2019 (Source : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/>)


2 ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ET DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

2.1 PATRIMOINE NATUREL

Le département de la Manche présente un patrimoine naturel riche, aux paysages diversifiés, comprenant notamment :

- Des zones bocagères (densité de haies de 96 m/ha SUR 2022-2024 / source anbdd , 68 % du territoire départemental en prairies),
- Des milieux aquatiques (5800 km /source DDTM, 2 zones humides d'importance internationale),
- Des milieux littoraux variés (dunes, landes, falaises, havres et baie...) sur 360 km de côtes
- Des espaces naturels de grande notoriété (baie du Mont St Michel, archipel de Chausey, marais du Cotentin, etc..).

Le territoire abrite également un panel d'habitats naturels et des espèces remarquables, protégées, menacées ou considérés comme plus « ordinaire ».



**94% des habitants estiment
que le territoire jouit d'une nature
préservée**

Source : Les chiffres clés 2022 de
l'attractivité territoriale de la Manche,
Attitude Manche – Edition 2023

2.1.1 HABITATS NATURELS

Habitats représentatifs du département

La Manche présente une diversité d'habitats naturels exceptionnelle : La baie du Mont Saint-Michel, les havres de la Côte Ouest, l'archipel de Chausey, les falaises et landes de la Hague, les marais du Cotentin et la baie des Veys, les rivières à saumons de la Sée et de l'Airou, l'île de Tatihou ou encore les landes de Lessay et la côte de Barfleur sont autant d'espaces naturels privilégiés pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Plusieurs habitats sont représentatifs du département :



Le bocage. Avec un couvert forestier équivalent à moins de 5% de la superficie du territoire, la Manche a un taux de boisement le plus faible de tous les départements français. Toutefois, le bocage y est particulièrement développé. Ces milieux, qui structurent l'activité agricole du territoire, offrent une alternance de haies arborées et arbustives et de prairies et pâturages. Le bocage assure des liaisons biologiques indispensables pour la faune et fait le lien entre différents massifs boisés du département. Le bocage est diversifié (en termes de composition et de structure) selon qu'il se situe dans des secteurs agricoles ou de marais, ou même selon les zones géographiques



Les marais et zones humides. Ces milieux sont tantôt des marais d'eau douce, des marais salés (herbus, prés salés), des prairies humides ou encore des tourbières.



Les havres et cours d'eau. Ces estuaires évoluent au gré des marais et forment des milieux très riches en biodiversité, en particulier pour l'avifaune. Le département est parcouru par un grand nombre de cours d'eau, représentant une longueur totale de 5800 km (source DDTM). Plusieurs fleuves sont classés « cours d'eau à Saumon et à Truite de mer » : la Vire, la Sienne, la Sée, la Sélune, le Thar, le Couesnon.



Les falaises. Une partie du littoral de la Manche est découpée par des falaises. Ces milieux rocheux présentent une grande diversité écologique et un intérêt paysager évident en raison des panoramas qu'ils offrent sur la mer. Les habitats naturels qui se développent sur les falaises sont soumis à des conditions de vie très difficiles en raison de leur exposition aux intempéries. Ces habitats accueillent une diversité très importante d'espèces d'oiseaux, dont certaines particulièrement patrimoniales comme le Grand Corbeau par exemple.

Les dunes. Le département est composé de grands cordons et massifs dunaires qui offrent une diversité de milieux sableux secs à humides. Ces habitats sont souvent accompagnés d'une végétation herbacée qui peut abriter des espèces à fort enjeu écologique. La diversité biologique est particulièrement importante, en particulier pour les espèces recherchant des sols chauds et secs.



Les landes. Qu'elles soient terrestres ou littorales, humides ou sèches, les landes sont des milieux à grande valeur écologique. Composée d'une végétation herbacée, arbustive et buissonnante, on y retrouve communément des espèces telles que l'ajonc, la bruyère, la callune ou la molinie par exemple. Dans le département de la Manche, les landes maritimes sont particulièrement présentes sur le littoral et en particulier au niveau des falaises. On trouve aussi des landes rases composées d'espèces principalement halophiles. Ces landes rases ont, pour la plupart, disparu des façades maritimes du territoire français.

Habitats d'intérêt communautaire

Le département de la Manche compte plusieurs sites d'importance communautaire (SIC) inscrits à la Directive Habitats du réseau Natura 2000. Ces sites sont désignés au regard de la qualité des habitats naturels et de la richesse biologique qu'ils abritent. Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire composent ces sites :

- **Les dunes maritimes et intérieures** dont par exemple les dunes grises, dunes blanches ou encore dunes mobiles embryonnaires.
- **Les habitats côtiers et végétations** halophytiques dont par exemple les estuaires, les falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques, les pré-salés ou encore les végétations vivaces des rivages de galets...
- **Les habitats d'eau douce** dont par exemple les lacs eutrophes naturels, les rivières des étages planitiaires, les lacs et mares dystrophes naturels...
- **Les formations herbeuses naturelles et semi-naturelles** dont par exemple les pelouses sèches semi-naturelles, les prairies de fauche de basse altitude ou encore les mégaphorbiaies hygrophiles.
- **Les forêts**, en particulier les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques, les forêts de pentes, éboulis ou ravins, les hêtraies, les vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*.
- **Les tourbières hautes, tourbières basses et bas marais** dont par exemple les tourbières hautes actives, tourbières de transition et tremblantes, les marais calcaires à *Cladium mariscus*.
- **Les landes et fourrés tempérés** dont par exemple les landes humides atlantiques et landes sèches européennes.
- **Les habitats rocheux et grottes** dont par exemple les roches siliceuses avec végétations pionnières, les éboulis médio-européens siliceux, les grottes non exploitées par le tourisme...

/// Exemple(s) sur les sites ENS

Plusieurs sites ENS sont concernés par la présence d'habitats d'intérêt communautaires : **Dunes d'Anneville et de Gouville-sur-Mer, Dunes de Pirou, vallée de l'Ay, Lande de Blancul, dunes de la côte des Isles, Cap de Carteret, marais d'Auxais, roselière des Rouges-Pièces, carrière et fours à chaux de Cavigny.**

2.1.2 FAUNE ET FLORE

Les chapitres ci-dessous synthétisent les connaissances actuelles sur les habitats et les différents taxons du département de la Manche (hors milieu marin). Ils se basent sur les synthèses existantes, telles que celles réalisées par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), à partir du travail des associations et experts naturalistes locaux. Cette analyse bibliographique a pu être éventuellement complétée par des dires d'experts récoltés lors des entretiens individuels et les ateliers de travail.

Aucune prospection terrain n'a été réalisée dans le cadre de cette étude. Néanmoins, l'effort d'acquisition de connaissance a été mis en lumière pour chaque chapitre en signalant les secteurs sous-prospectés.

Quelques définitions :

- Richesse spécifique** : nombre d'espèces différentes recensées dans un même échantillon, permettant de mesurer la biodiversité d'un milieu.
- Pression d'observation de prospection** : correspond aux efforts réalisés pour s'assurer de la présence ou de l'absence d'une espèce sur un territoire donné.
- Espèce patrimoniale** : espèce protégée, menacée et/ou rare. Le statut d'espèce patrimoniale n'est pas un statut légal ou réglementaire.
- Espèce indigène** : se dit d'une espèce dont la présence avérée est antérieure à 1500 après JC
- **Espèce endémique** : qui n'est présente que sur un territoire déterminé
- Liste rouge UICN** : Liste, élaborée par les experts de l'Union International de Conservation de la Nature, dressant un bilan du degré de menace qui pèse sur les espèces indigènes du territoire français.
- Plans nationaux d'actions (PNA)** : outil stratégique du Ministère en charge des questions de biodiversité, visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des populations des espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Flore

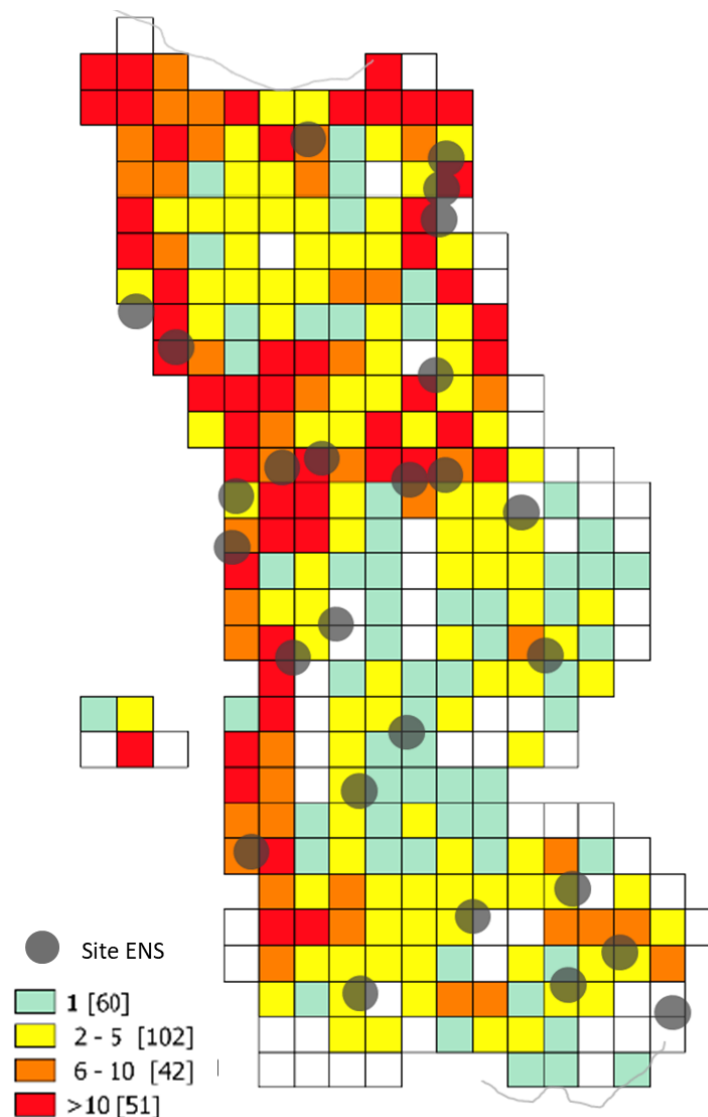
La richesse floristique indigène est répartie de façon hétérogène sur la région Normandie qui compte 1 406 espèces indigènes de flore vasculaire (1 168 pour la Manche). Les secteurs qui se détachent très nettement sont notamment le littoral de la côte ouest de la Manche et les Marais du Cotentin. Il s'agit d'axes majeurs en matière de patrimoine floristique, d'importance suprarégionale.

Actuellement le département de la Manche héberge 309 espèces à fort intérêt patrimonial dont 135 qui sont règlementairement protégées. Les inventaires réalisés par le Conservatoire Botanique Normand et le Conservatoire Botanique National de Brest, entre 2018 et 2022, a permis la redécouverte de 25 espèces présumées disparues du département, ainsi que la découverte de 27 espèces jamais mentionnées dans la Manche.

Parmi les espèces remarquables de la Manche, les données du CBN mentionnent : Cornifle submergé, Isopyre faux-pygamon, Genet d'Angleterre, Epipactis des marais, Laîche à utricules lustrés, Elyme des sables, Œillet des dunes, Linaigrette vaginée, Gaillet chétif, Orchis homme-pendu, Gentiane pneumonanthe, Rossolis à feuilles rondes, Vulpin bulbeux, Hyménophylle de Tunbridge...

Figure 8 : Nombre d'espèces patrimoniales par maille 5x5 km période 2005-2023 (Source : CBNB, CBN 2023)

► Pour aller plus loin : [La Flore vasculaire normande \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)



/// Exemple(s) sur les sites ENS

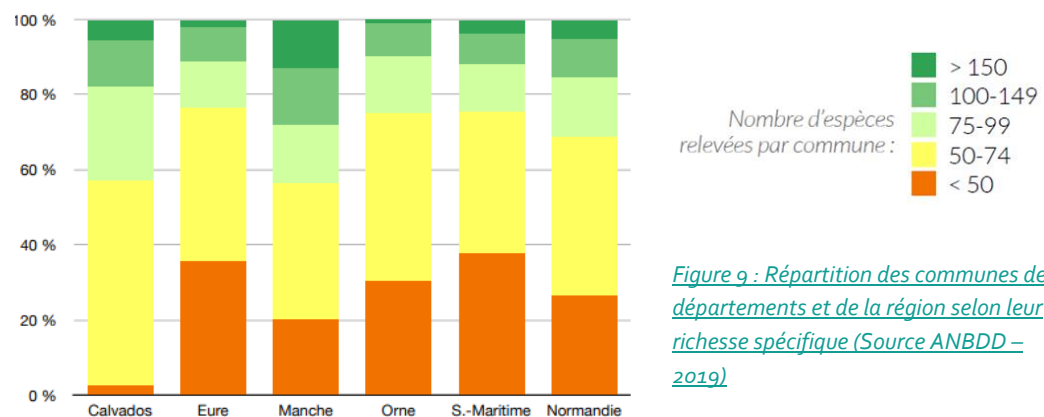
Le Flûteau nageant est présent sur 4 sites ENS. Cette espèce fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 1
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Quasi menacée en Basse-Normandie
 - En danger critique d'extinction en Haute Normandie).



Avifaune

68 % des espèces observées en France sont également observées en Normandie. Les plus fortes richesses spécifiques observées (supérieures à 150 espèces) sont relevées notamment sur le littoral et le bocage à la limite de l'Orne et de la Manche. La Manche se distingue par la proportion importante de communes avec une richesse spécifique forte à très forte, reflet de l'importance de son linéaire côtier et de ses zones humides.

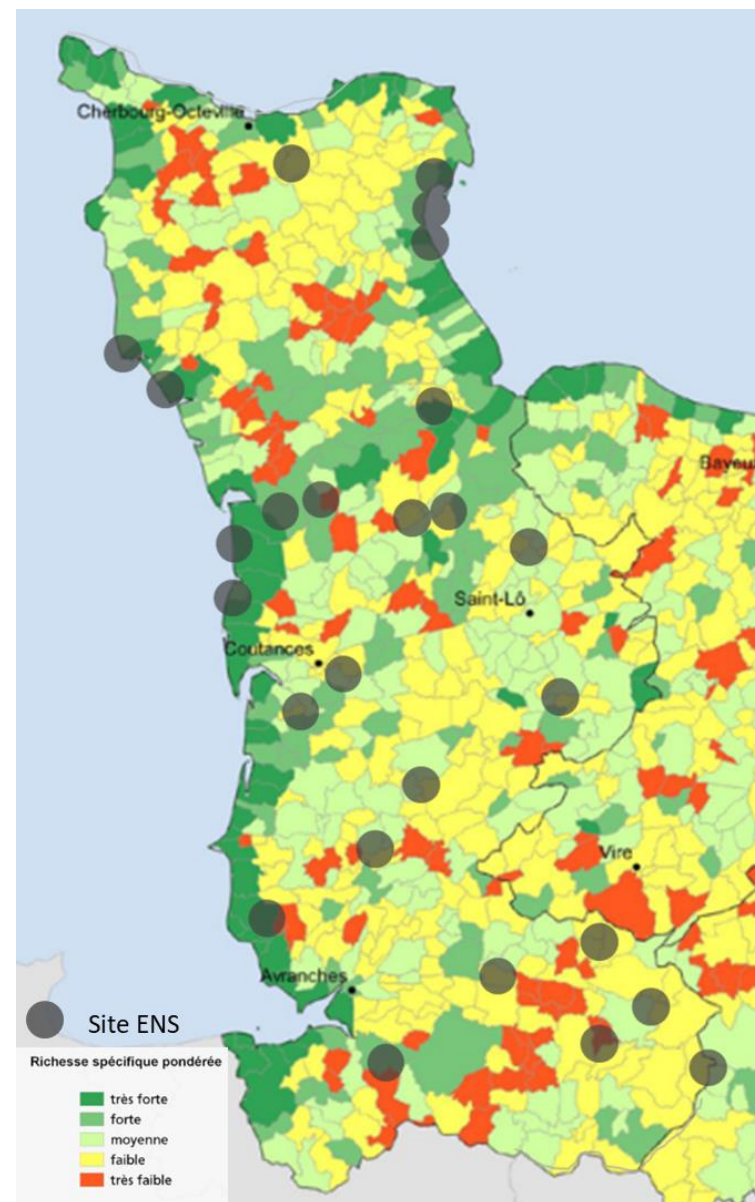


Sur la carte ci-contre, le biais de l'hétérogénéité de la pression d'observation a été minimisé via un système de pondération. Le centre le Manche (entre Saint Lô et Coutances) est un secteur avec une pression d'observation faible à très faible.

Il est à noter que la connaissance liée aux oiseaux et aux milieux dits « communs » reste, encore à ce jour, perfectible. En effet, beaucoup d'observations transmises concernent les habitats et les espèces rares ou patrimoniales, au détriment des espèces et des sites de nature plus ordinaires.

Figure 10 : Richesse spécifique communale pondérée par le nombre de visites effectuées (Source : ANBDD - GON 2019, utilisation des données de 1969 à 2019)

► Pour aller plus loin : [Bilan ornithologique normand \(anbdd.fr\) www.gonm.org](http://bilan.ornithologique.normand(anbdd.fr)www.gonm.org)



Oiseaux d'eau et hivernants

D'après le bilan wetlands international « oiseaux d'eau en janvier » 2023 du GONm, 380 560 oiseaux ont été recensés en janvier 2023 (pour une moyenne de 341 300 oiseaux ces 10 dernières années). La baie du Mont Saint-Michel a accueilli 24 % de ce total ; viennent ensuite les marais du Cotentin et Bessin (14 %).

Le département de la Manche joue un rôle prépondérant pour les grands échassiers et les anatidés de surface, en leur offrant des conditions d'accueil spécifiques. Les marais du Cotentin et du Bessin représentent la plus vaste zone humide du département, la richesse ornithologique tient à la diversité des milieux et paysages, aux pratiques agricoles de fauche et pâturage dans les marais et à la localisation géographique sur un axe majeur de migration.

La Manche héberge **3 des 4 sites normands d'importance internationale pour les oiseaux hivernants** car ceux-ci accueillent plus d'1% de la population biogéographique de référence :

- La Baie du Mont-Saint-Michel site d'importance pour la Bernache cravant, le Pluvier argenté ou le Bécasseau maubèche
- La côte ouest de la Manche pour la Bernache à ventre clair et le Bécasseau sanderling
- Les Marais du Cotentin et du Bessin pour le Canard souchet


/// Exemple(s) sur les sites ENS

Le **Butor étoilé** (hivernant) a été observé occasionnellement sur les sites ENS de le site des Ponts d'ouve et du Marais de Lestre. Il fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Vulnérable au niveau national
 - En danger critique d'extinction en Basse et Haute Normandie

La Grande Aigrette, le Héron pourpré, la Spatule blanche, le Combattant varié, le Martin-pêcheur, la Bécassine des marais, le Courlis cendré et le Chevalier cul-blanc ont également été observés sur les sites ENS.

► Pour aller plus loin : www.gonm.org
[lesoiseaux d'eau hivernants \(anbdd.fr\)](http://lesoiseauxd'eau.hivernants(anbdd.fr))

 **42 % des canards plongeurs d'eau douce normands hivernent désormais dans la Manche, à la tourbière de Bauppte**

Source : GONm, bilan wetlands international 2023



Oiseaux des milieux humides

Les côtes du département de la Manche abritent des marais arrière-littoraux propices à ces espèces, notamment la Rousserolle effarvate, la Locustelle lusciniöide ou le Bruant des roseaux.

L'appellation « fauvelles paludicoles » regroupe des espèces de passereaux, particulièrement bien adaptées à la vie au sein des roselières, mégaphorbiaies, cariçaias, et formations végétales peu élevées des milieux humides. Leur présence est indicatrice de la qualité de ces zones humides. Les observations du GONm montrent que l'isthme du Cotentin comporte de nombreuses zones humides (la baie des Veys et les marais associés) formant un vaste complexe particulièrement préservé pour ces espèces. La baie du mont Saint-Michel et ses marais arrière-littoraux ont vu ces milieux à *Phragmites australis* s'étendre, et la population de fauvelles associée également.

L'étude souligne enfin la pression exercée sur le trait côtier par l'érosion de plus en plus prégnante. Celle-ci entraîne la diminution, voire la disparition des habitats et des espèces qui y sont associées.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

Le Bruant des roseaux est une espèce nicheuse, observée sur l'ENS des Marais d'Auxais.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - En danger au niveau national



► Pour aller plus loin : [Bilan ornithologique normand \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr/)
[Évolution de la répartition des oiseaux caractéristiques des zones humides \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr/)

Oiseaux des Landes et des fourrés

Des espèces caractéristiques des milieux intermédiaires (landes, fourrés, haies basses, friches, ronciers) ont particulièrement été observées sur le littoral et les monts du Cotentin.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

La Fauvette pitchou et l'Engoulevent d'Europe ont été détectés sur 4 sites ENS.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain** (pour les 2 espèces citées)
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Fauvette pitchou : En danger au niveau national



Oiseaux des milieux ouverts

Les observations réalisées par le GONm entre 1969 et 2019 montrent une forte présence des espèces des milieux ouverts sur la côte occidentale de la Manche. Parmi ces espèces nous pouvons citer quelques rapaces comme le Hibou des marais (photo ci-contre) et le Busard Saint Martin qui effectuent leur nid à même le sol. Enfin, l'Alouette lulu est un exemple d'espèce des milieux ouverts considérée comme rare en Normandie.

► Pour aller plus loin : [Bilan ornithologique normand \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)



Oiseaux des milieux boisés

La présence d'espèces des milieux boisés au niveau départemental est plutôt moyenne à faible, mis à part au sud-est du département. Cette hétérogénéité peut s'expliquer par certains biais liés à la transmission des données (observations relatives aux espèces considérées comme communes pas ou peu transmises, pression d'observation très variable en fonction des secteurs géographiques...). Le Pic mar et la Bondrée apivore, espèces protégées en France métropolitaine, ou encore la Tourterelle des bois, dont les effectifs sont en déclin, sont des espèces que l'on peut observer dans ce type de milieux.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

La **Tourterelle des bois** est présente sur au moins 3 sites ENS de la Manche (Dunes d'Anneville et de Gouville-sur-Mer, Bois d'Ardennes, Abbaye d'Hambye, lande de Blancul...).

- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Vulnérable au niveau national



Oiseaux des milieux rupestres

Certaines falaises des côtes de la Manche accueillent une faune spécifique de ces milieux caractérisés par une constitution purement rocheuse. Le Faucon pèlerin a notamment fait son retour sur le département, dans les années 90.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

Le **Faucon pèlerin** est nicheur sur le cap de Carteret **Statut de protection sur le territoire métropolitain**

- Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3



©Pierre-Marie Epiney

► Pour aller plus loin : [Bilan ornithologique normand \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)

53351919135_f269fa8f6e_c

Oiseaux des milieux bâtis

Une présence forte à très forte d'espèces caractéristiques des milieux bâtis a été notée tout le long du littoral de la Manche ainsi que dans le sud du département. Les oiseaux concernés par ces observations sont, par exemple : l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, le Moineau domestique ou le Choucas des tours.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

Selon le dernier recensement, un couple d'Effraie des clochers est présent sur l'ENS des Abords de l'abbaye d'Hambye.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Quasi menacée en Haute Normandie



► Pour aller plus loin : [Bilan ornithologique normand \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)

Mammifères

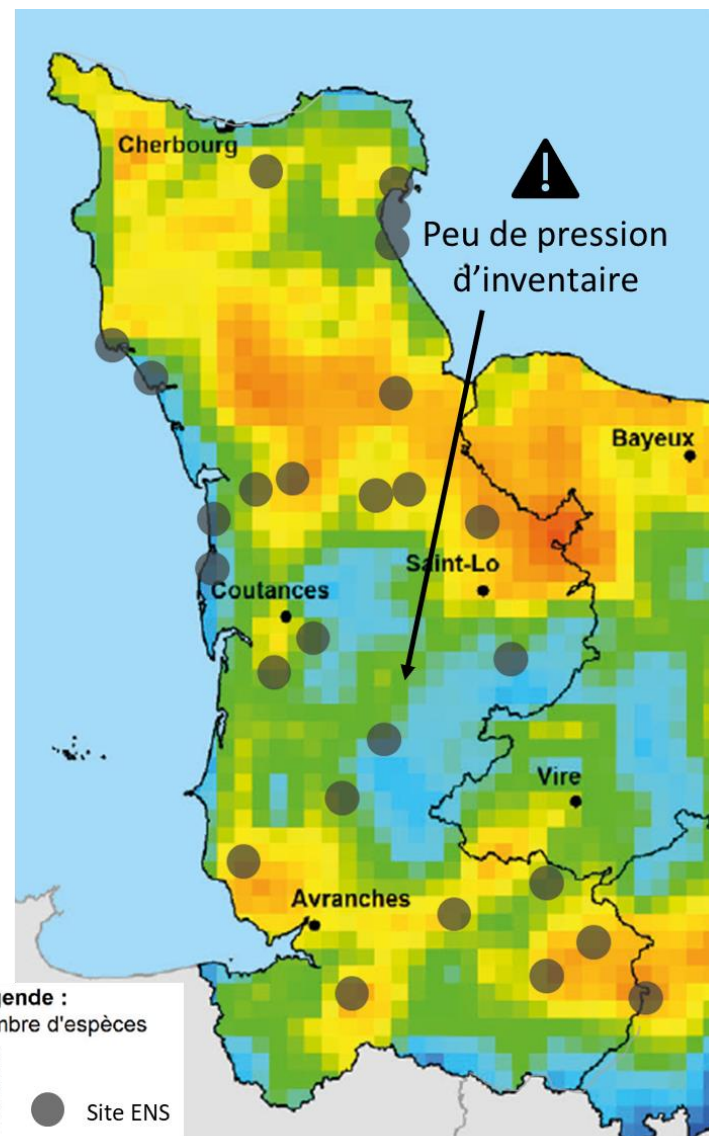
Les mammifères regroupent une grande diversité d'espèces fréquentant des habitats divers. L'évolution de la diversité du peuplement de mammifères représente un bon indicateur de l'état de conservation des milieux naturels, des agrosystèmes sylvo-pastoraux et de leur fonctionnalité à grande échelle.

La Normandie présente une des plus faibles diversités de mammifères terrestres au niveau national. Ce chiffre ne traduit pas forcément un mauvais état de conservation du peuplement mais une particularité géographique en bordure de plusieurs aires de répartition. 60 espèces de mammifères, dont 20 espèces patrimoniales de mammifères (dont 6 chiroptères) ont été recensées sur le département de la Manche entre 1990 et 2017 (contre 18 et 19 pour les autres départements normands).

On note un défaut de connaissance dans le centre Manche, au sud-est du Bocage de Coutances et de Saint-Lô (avec moins de 28 inventaires réalisés sur la période 1990 – 2017). La faible richesse spécifique sur ce secteur peut être en réalité le reflet d'une sous prospection. D'une manière générale, l'ANBDD note une nécessité d'actualisation régulière des indicateurs relatifs aux mammifères ainsi qu'un besoin d'harmonisation des protocoles de recueil de données.

Figure 11 : Richesse spécifique des mammifères de Normandie (Source ANBDD GMN 2019)

- Pour aller plus loin : [Les mammifères terrestres \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)
[GMN - Groupe Mammalogique Normand](#)



/// Exemple(s) sur les sites ENS

La **Loutre d'Europe**, a été observée sur les ENS des Carrière et fous à chaux de Cavigny et du Marais des Ponts d'Ouve. Cette espèce fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français : Article 2
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - En danger en Normandie

D'autres espèces, considérées comme rares dans la région, sont présentes comme le **Campagnol amphibie** ou encore le **Muscardin (photo ci-contre)**.

- **Statut de protection** (pour les 2 espèces citées)
 - Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français : Article 2
- **Statut de menace (liste rouge UICN)** (pour les 2 espèces citées)
 - Quasi menacée en Normandie



/// Exemple(s) sur les sites ENS

Plusieurs espèces de chauves-souris font l'objet d'un PNA en Normandie dont la **Barbastelle d'Europe**, le **Grand Murin (photo ci-contre)**, le **Grand** et le **Petit Rhinolophe**. Ces espèces sont présentes dans au moins 6 ENS de la Manche.



Amphibiens

Les amphibiens, du fait de leur mode vie et de leur biologie, sont de bons indicateurs de la qualité des milieux naturels, et plus particulièrement des milieux aquatiques.

La Normandie abrite la moitié des espèces d'amphibiens de France métropolitaine. Sur la région, 21 % des populations ont disparu en 10 ans et cette régression atteint 33 % dans les aires non protégées. La cause principale de cette régression est l'artificialisation des fonds de vallée et le déclin des prairies du fait des changements de pratiques agricoles. Parmi les 17 espèces normandes, neuf sont assez rares à très rares dans au moins un des cinq départements.

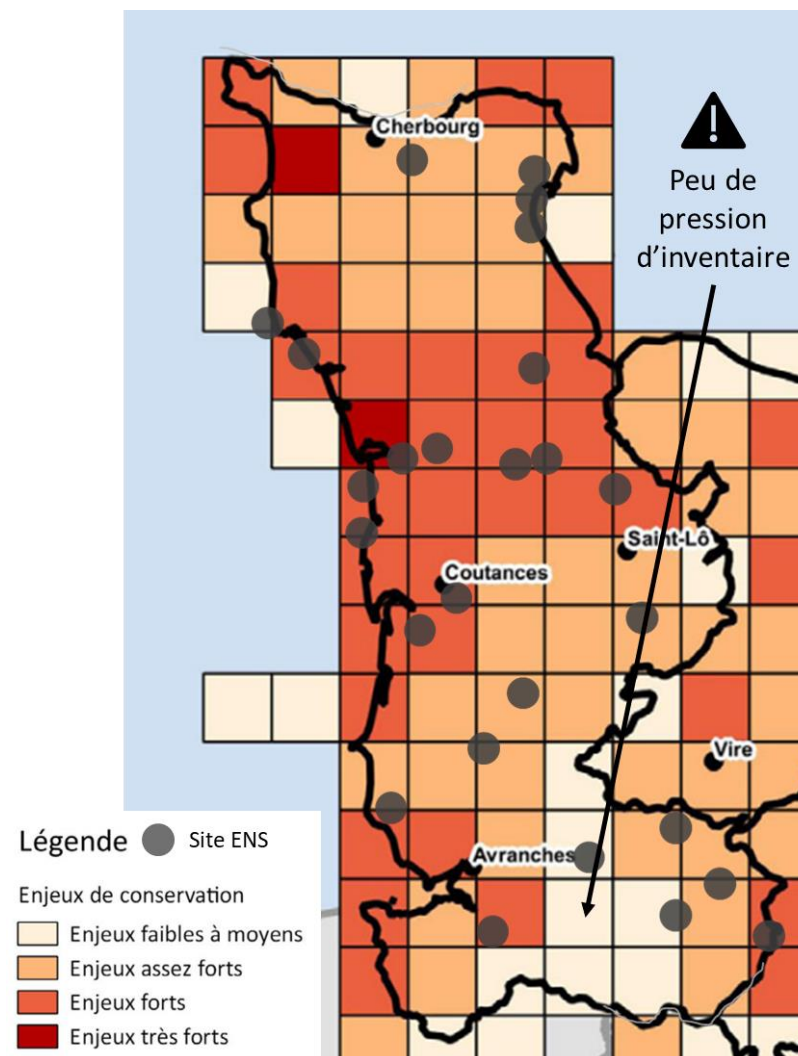
Le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite, considérés comme « en régression forte » sont des espèces rares sur le département de la Manche. Enfin, il est à noter que le littoral occidental de la Manche héberge un nombre important d'espèces à l'échelle régionale.

Le Sonneur à ventre jaune est le seul amphibien de la région à être concerné par un Plan National d'Action (PNA). D'autres espèces peu communes peuvent être citées, comme l'Alyte accoucheur et le Triton marbré qui sont vulnérables en Normandie.

Il est à noter que certains secteurs sont sous-prospectés car plus de la moitié des espèces « communes à très communes » n'y a jamais été observée. Le faible niveau d'enjeux sur ce secteur peut être en réalité le reflet d'un manque de prospection

Figure 12 : Enjeux de conservation des amphibiens de Normandie (Source ANBDD Observatoire Batrachologique Normand (OBHEN) 2019

► Pour aller plus loin : [Les Amphibiens de Normandie \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)
[OBHEN | obhen](http://obhen.org)



Reptiles

La richesse spécifique de reptile en région Normandie est assez faible (11 espèces présentes alors qu'il y a 37 espèces présentes en France).

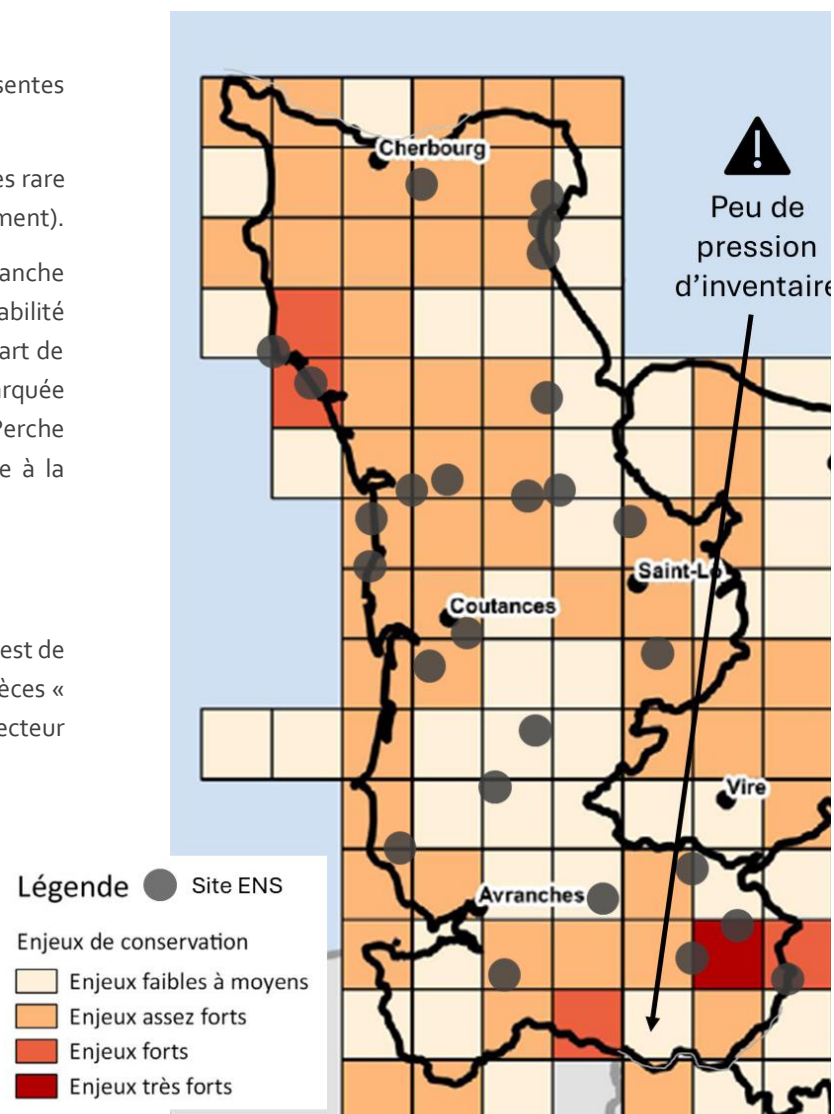
La manche compte 7 espèces rares à l'échelle régionale, dont la Couleuvre d'Esculape (très rare sur le département), le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles (rares sur le département).

Le département abrite également la Vipère péliade, considérée très commune sur la Manche mais en forte régression au niveau régional (- 41%). La Normandie a une responsabilité importante en matière de conservation de la Vipère péliade en France car environ un quart de son aire d'occupation nationale s'y trouve. La disparition des populations semble plus marquée en Normandie occidentale, notamment dans le sud-ouest de la Manche et au nord du Perche ornais mais aussi dans le secteur de la Baie des Veys (50). Sa raréfaction est corrélée à la dégradation du bocage : raréfaction des haies, des fossés, des prairies humides, etc.

Il est à noter que certains secteurs, tels que celui de Saint-Symphorien-des-Monts, au sud-est de Saint-Hilaire-du-Harcouët est probablement sous-prospecté car plus de la moitié des espèces « communes à très communes » n'y a jamais été observée. Le faible niveau d'enjeux sur ce secteur peut être en réalité le reflet d'un manque de prospection.

Figure 13 : Enjeux de conservation des reptiles (Source : ANBDD, Observatoire Batrachologique Normand (OBHEN) 2021)

► Pour aller plus loin : [Les reptiles \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)
[OBHEN | obhen](http://obhen.fr)



/// Exemple(s) sur les sites ENS

La **Coronelle lisse** a été détectée sur l'ENS Cap de Carteret en 2014.

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur le territoire métropolitain : Article 2
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Quasi menacée en Normandie

D'autres espèces plus communes mais protégées ont été observées sur les différents ENS comme le **Lézard vivipare** et l'**Orvet fragile**.



Entomofaune

Odonates

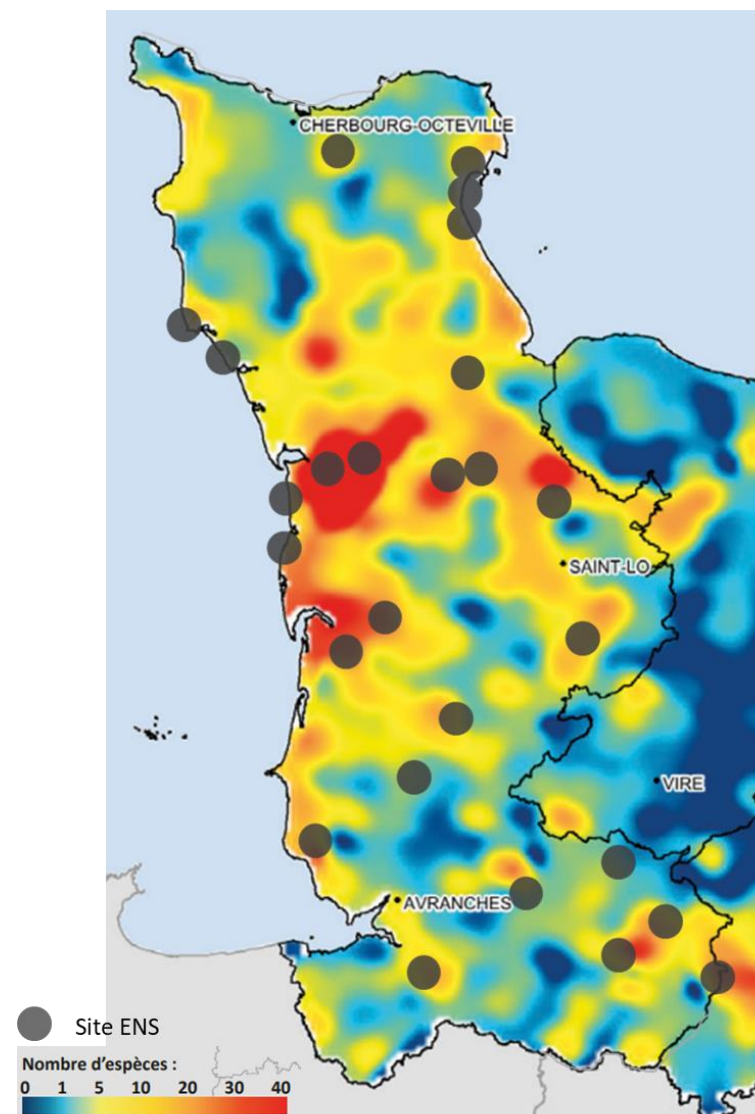
Au niveau régional, trois principaux territoires semblent particulièrement diversifiés en espèces d'Odonates (communément appelés « libellules » et « demoiselles »), dont le centre Cotentin (secteurs des landes de Lessay, marais du Cotentin). Sur ce dernier, on retrouve les plus grandes densités d'espèces avec, par exemple, entre 12 et 16 espèces à enjeu, ainsi que 40 espèces inventoriées sur la commune de Pirou.

Le département de la Manche est le territoire le mieux connu de la région, notamment grâce à la réalisation d'un atlas départemental entre 1999 et 2010.

Enfin, on note la présence d'espèces d'« affinités méridionales », auparavant exceptionnelles, qui se reproduisent maintenant au niveau de certains secteurs comme le littoral du cotentin. L'augmentation des observations de ce type d'espèce, en Normandie, est de 70% au cours des quinze dernières années. Cette évolution des aires de répartition de ces espèces peut être interprétée comme un signe des effets du changement climatique sur la biodiversité.

Figure 14 : Représentation de la richesse spécifique des Odonates (données > 1990) -Source : ANBDD, Cen Normandie, Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) 2020 Gradient de couleur bleu à rouge, représentant le nombre d'espèces observées

- Pour aller plus loin : [Les Odonates de Normandie \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)
[L'Atlas des Libellules de la Manche \(manche-nature.fr\)](http://manche-nature.fr)



/// Exemple(s) sur les sites ENS

La **Cordulie à corps fin**, l'**Agrion de Mercure** (photo ci-contre) et le **Sympetrum noir** ont été recensés sur 7 ENS de la Manche. Ils comptent parmi les 11 espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure : Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure : Quasi menacée en Normandie
 - Sympétrum noir : **En danger critique d'extinction** en Normandie
Vulnérable au niveau national



Rhopalocères

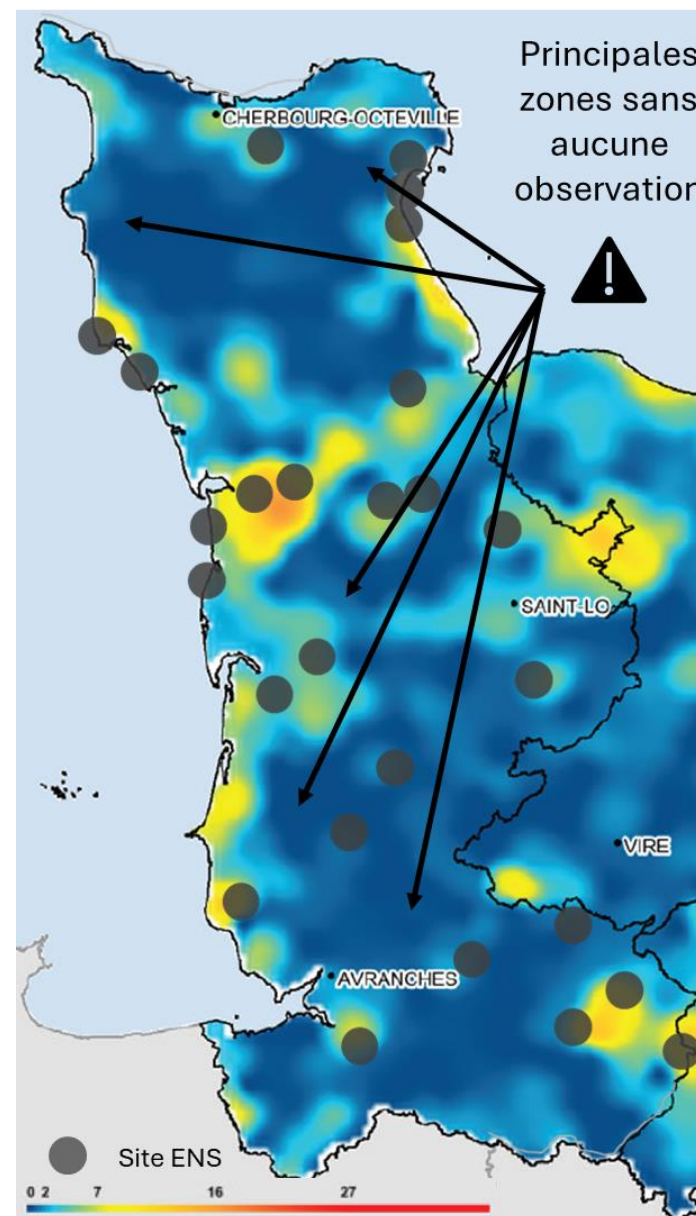
101 espèces de papillons de jour sont actuellement présentes en Normandie sur les 257 recensées en France. Le département de la Manche présente la richesse spécifique moyenne la plus faible. Ceci est dû à la fois à une faible intensité de prospection mais aussi une moindre disponibilité en milieux thermophiles et boisés.

Les espèces de papillons de jour « à enjeu » sont liées à des habitats rares ou fragiles comme les zones humides ou les pelouses sableuses et calcaires. Plusieurs secteurs concentrent la majorité des espèces à enjeux, dont les secteurs dunaires de l'ouest de la Manche ainsi que les landes de Lessay qui abritent plusieurs espèces menacées.

L'effort d'acquisition des connaissances doit encore se poursuivre, notamment au niveau du département de la Manche où environ 1 commune sur 2 n'a aucune donnée (au même titre que l'Eure et le Calvados).

Figure 15 : Représentation de la richesse spécifique des Rhopalocères (données > 1990) (Source : ANBDD, Cen Normandie), Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia), 2020) – Gradient de couleur bleu à rouge, représentant le nombre d'espèces observées

► Pour aller plus loin : [Les Rhopalocères de Normandie \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)



/// Exemple(s) sur les sites ENS

L'Azuré des mouillères est présent sur l'ENS de la Lande de Blancul. Cette espèce est inféodée à la Gentine pneumonanthe, présente dans une lande à bruyère du site. Elle fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie (comme l'Azuré du serpolet).

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire : Article 3
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - En danger en Normandie
 - Quasi menacé au niveau national



Orthoptères

Les Orthoptères est un taxon comprenant les sauterelles, les grillons et les criquets. A ce jour, 68 espèces ont été recensées en Normandie. Certains secteurs géographiques comme la vallée de seine ou la côte ouest du cotentin concentrent les plus grands enjeux pour ce groupe et accueillent les plus grandes densités d'espèces sensibles de la région. On dénombre 30 espèces au niveau des landes des communes de Lessay et de la Feuillie. La richesse de ce secteur est dû notamment à une diversité de paysages, telle que : pelouses sableuses, escarpement rocheux, dunes, landes...

34 espèces qui sont considérées comme « à enjeux » sur le territoire normand. Principalement liées à la présence d'habitats rares ou fragiles comme les zones humides, les pelouses sableuses et calcaires.

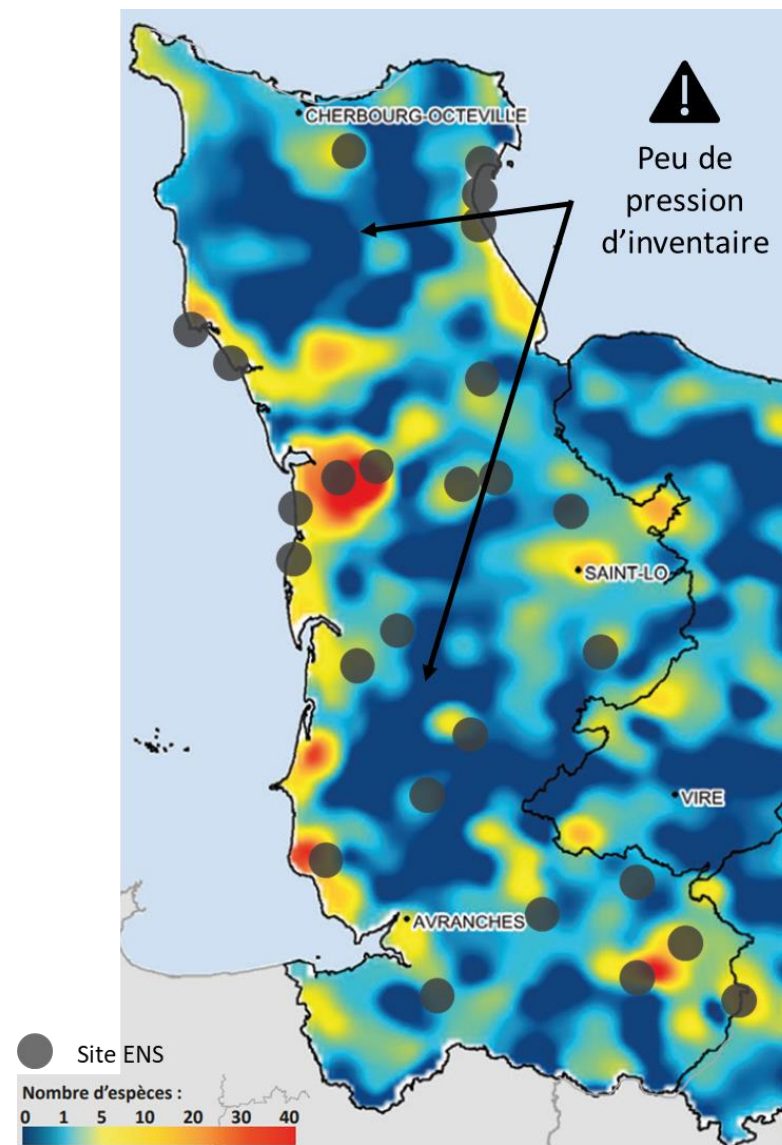
Diverses espèces inféodées aux milieux humides, et peu communes en Normandie, ont pu être observées sur la Manche, telles que : comme le Criquet ensanglanté, la Decticelle des bruyères, la Decticelle des alpages, le Criquet palustre ou encore le Criquet verdelet

24% des communes de la Manche ne disposent d'aucune observations pour ce taxon (pour une moyenne régionale de 28%). Sur le reste du département, la pression de prospection est très hétérogène : les Réserves Naturelles, les sites gérés par le SyMEL ou le CEN Normandie ou des secteurs comme les landes de Lessay sont parmi les zones les plus prospectées.

Figure 16 : Représentation de la richesse spécifique des Orthoptères (données > 1990) (Source : ANBDD, CEN Normandie), Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia), 2020) Gradient de couleur bleu à rouge, représentant le nombre d'espèces observées

Enfin, la côte ouest du Cotentin avec les landes de Lessay et les milieux dunaires de certaines communes comme Agon-Coutainville, Genêts ou Les Moitiers-d'Allonne peuvent accueillir entre 5 et 7 espèces « d'affinités méridionales ».

► Pour aller plus loin : [Les orthoptères de Normandie \(anbdd.fr\)](http://anbdd.fr)



Scarabéïdes

Les Scarabéïdes est une famille de coléoptères, comprenant de très nombreuses espèces coprophages, phytophage, xylophage ou sapro-xylophage (c'est-à-dire se nourrissant respectivement d'excréments, de végétaux, de bois vivant ou en décomposition). La Normandie abrite 38% des 326 espèces recensées en France.

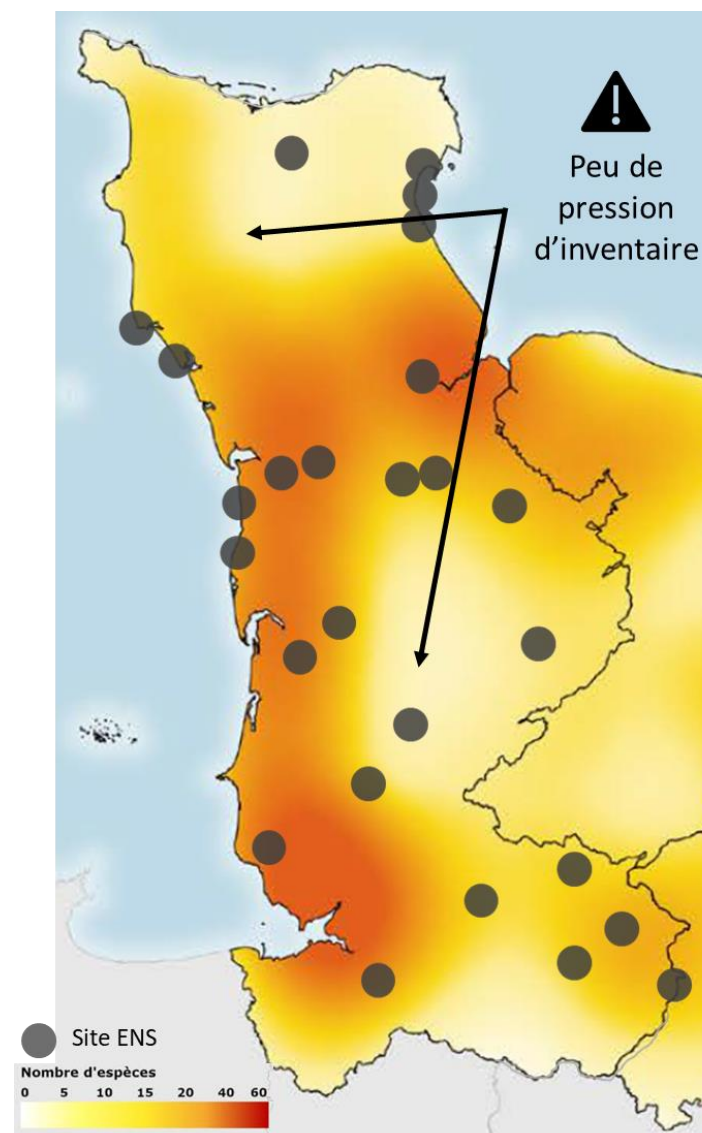
32 des 123 espèces de scarabéïdes présentes en Normandie sont considérées comme « à enjeu ». La côte ouest du Cotentin accueille des espèces à enjeux spécifiques des massifs dunaires (certains massifs hébergent jusqu'à 6 taxons remarquables). En outre, ces massifs dunaires favorisent le développement des espèces littorales (plusieurs localités comptabilisent de 30 à 40 espèces inventoriées, pour une moyenne de 10 espèces par commune au niveau régional). A l'inverse, le nord du Cotentin, région soumise à de fortes précipitations et des températures plus fraîches, ne semble héberger que relativement peu d'espèces.

Les estuaires permettent l'accueil d'espèces atypiques, notamment le bousier *Melinopterus punctatosulcatus*, une espèce très rare en France. Ce coléoptère coprophage se rencontre dans les prairies subhalophiles des grands estuaires (comme la baie du Mont-saint-Michel).

*Figure 17 : Représentation de la richesse spécifique des Scarabéïdes (Source : ANBDD, Cen Normandie),
Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia), 2021)*

Le littoral de la manche, de la baie du Mont-Saint-Michel à la baie des Veys et la mare de Vauville a été très largement prospecté depuis 2000, contrairement au bocage du centre Manche (entre Saint-Lô et Villedieu-les-Poêles) et au nord du Cotentin (à l'exception du secteur de Vauville) qui ont une pression de prospection qui ne dépasse jamais les 5 à 10 inventaires par communes entre 2000 et 2021.

► Pour aller plus loin : [Les scarabéïdes de Normandie \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr)
[L'Atlas des scarabéïdes de Normandie \(cen-normandie.fr\)](https://cen-normandie.fr)



Poissons

Poissons migrateurs

10 espèces de poissons migrateurs sont actuellement présentes en Normandie (sur les 13 recensées en Europe). L'accessibilité des cours d'eau en Normandie est variable entre les bassins mais également en fonction des espèces qui peuvent les coloniser. Des grands axes comme la Vire, la Sée ou la Seine ont bénéficié d'efforts de restauration permettant l'accès d'une grande partie de leur linéaire aux poissons migrateurs (principalement aux salmonidés et aux lamproies). D'autres bassins comme la Sélune possèdent encore des obstacles infranchissables liés aux seuils des moulins.

6 grandes espèces migratrices sont présentes sur le département de la Manche (sur les 7 grands migrateurs suivis au niveau national).

Concernant le Saumon atlantique, à l'échelle des bassins versants, la Seine, la Sée et la Sélune (50) se démarquent et présentent de bons résultats (en moyenne, 3 fois plus d'individus sont retrouvés par rapport aux autres stations). Les petits bassins du Nord de la Manche (Saire, Sinope, Divette) représentent des bassins à faible production de juvéniles.

Concernant l'anguille européenne, les bassins de l'ouest de la Normandie sont représentés par des stations avec une forte à très forte abondance moyenne, comme la Vire qui subit néanmoins, une tendance à la baisse de l'abondance moyenne depuis 2016.

► Pour aller plus loin : [Les poissons migrateurs de Normandie \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr)
[Les Études \(peche-manche.com\)](https://peche-manche.com)

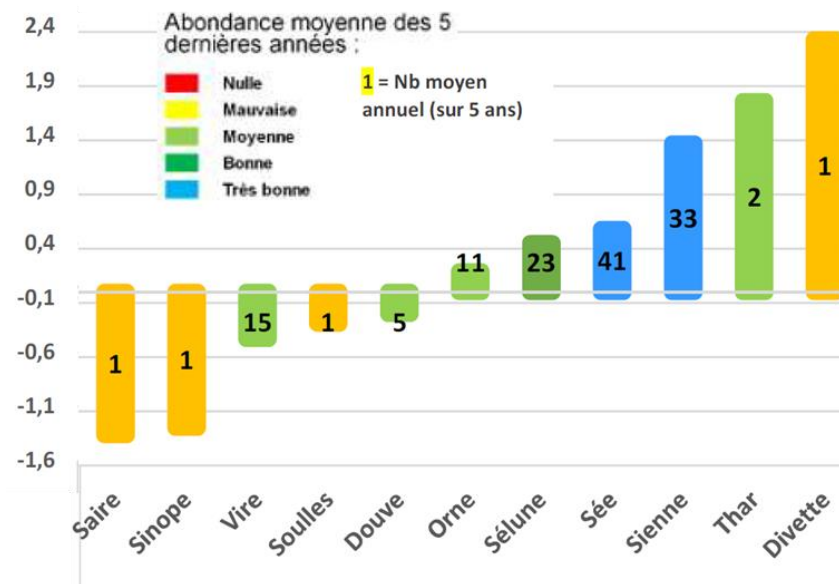


Figure 18 : Taux d'évolution de l'abondance du Saumon par bassin suivi annuellement (2016-2020) – Source : ANBDD Seine-Normandie Migrateurs (SEINORMIGR) - 2022

Poissons d'eau douce

51% des espèces de poissons d'eau douce recensées en France sont observées en Normandie, soit 54 espèces. 84 % des valeurs IPR (Indice Poissons Rivière - indice de qualité piscicole) révèlent des peuplements en bon ou excellent état contre 53 % au niveau national. Ce nombre important d'espèces s'explique par la diversité des cours d'eau parcourant la région, et par la présence d'espèces estuariennes ou migratrices rendue possible par la proximité de la Manche.

Néanmoins, les cours d'eau de la région Normandie sont soumis à de nombreuses pressions pouvant affecter la qualité de l'eau et des habitats aquatiques. Celles-ci expliquent que seules 42 % des masses d'eau de surface normandes étaient en bon ou très bon état écologique en 2019.

A titre d'exemple, dans la Manche, la Vandoise semble avoir disparu après 2010 de plusieurs cours d'eau comme la Saire, la Douve ou la Taute. Le recul de l'aire de répartition de cette espèce illustre le fait que, malgré les efforts réalisés, les cours d'eau restent toujours soumis à des pressions importantes pouvant localement porter préjudice à certaines espèces exigeantes.

Toutefois, la présence ponctuelle de secteurs préservés en termes de qualité des masses d'eau explique une partie des bonnes valeurs d'IPR (Indice Poisson Rivière) observées.

(Sources : ANBDD et Les Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique normandes – 2022)

► Pour aller plus loin : [Les Poissons d'eau douce de Normandie \(anbdd.fr\)](https://anbdd.fr)
[Les Études \(peche-manche.com\)](https://peche-manche.com)



Crustacés et mollusques d'eau douce

Le réseau hydrographique de la Manche est particulièrement favorable à l'accueil de nombreuses espèces de crustacés et mollusques d'eau douce. 2 espèces font l'objet d'un statut de protection et de patrimonialité au niveau du département :

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) : crustacé des eaux douces de surface permanentes. Elle vit dans des milieux assez variés mais possédant une très bonne qualité d'eau et d'habitat : cours d'eau, lacs, étangs, anciennes carrières et autres réservoirs pérennes.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

La présence de l'Ecrevisse à pattes blanches est confirmée sur l'ENS de la Tourbière de la Lande Mouton (2003).

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain : Article 1
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - Vulnérable au niveau national
 - En danger critique d'extinction dans le Centre val de Loire et les pays de la Loire / En danger en Bretagne



La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) : Son cycle de vie complexe et ses exigences écologiques importantes imposent le maintien et la restauration de cours d'eau de très bonne qualité à l'échelle des bassins versants. Sa grande longévité en fait un témoin de l'évolution de son biotope.

/// Exemple(s) sur les sites ENS

La Mulette perlière est présente sur les sites ENS de l'Airou et du Près de la Sienne. Elle fait l'objet d'un Plan National d'Action en Normandie

- **Statut de protection sur le territoire métropolitain**
 - Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 2
- **Statut de menace (liste rouge UICN)**
 - En danger au niveau national



Biodiversité mycologique

A ce jour, la connaissance mycologique n'est que très partielle car localisée à certains secteurs. Cependant, certains espaces du Cotentin ont été ciblés pour leur intérêt fongique :

- Les parcelles boisées autour de Cherbourg ;
- Les lignes de cyprès des dunes d'Hatainville. Nombreuses espèces intéressantes y ont été observées et inféodées aux cyprès, comme *Rhodocybe nigrescens*, seule station connue dans la Manche.
- Un sous-bois de cyprès situé à côté du calvaire des marais de Carteret. Deux espèces rares y ont été observées : *Battarrea phalloides* et *Calocybe hypoxantha* (photo ci-contre ©AMC).
- Un secteur autour de Nouainville comprenant quelques espaces verts de Cherbourg et de Clitourps.

Sur ces espaces, plus de 1100 espèces sont présentées dans la base de données de l'Association Mycologique du Cotentin (AMC). Les inventaires sont réalisés dans de divers biotopes du Cotentin : bois et forêts, dunes, landes et tourbières, parcs et jardins, bocages et prairies, etc.

► En savoir plus : [Association Mycologique du Cotentin](#)



Trames et fonctionnalités écologiques

Le SRCE Basse Normandie, réalisé en 2014, a spatialisé la Trame Verte et Bleue sur le territoire. Cette dernière est décomposée en plusieurs sous-trames représentant les grands milieux présents sur le territoire :

- La sous-trame des milieux humides.
- La sous-trame des milieux boisés.
- La sous-trame des milieux littoraux.
- La sous-trame des milieux ouverts.
- La sous-trame aquatique.

A l'échelle du département, la sous-trame littorale est particulièrement importante. Cette dernière est marquée par la présence de dunes, falaises et havres notamment. Le front littoral joue un rôle important de réservoir de biodiversité.

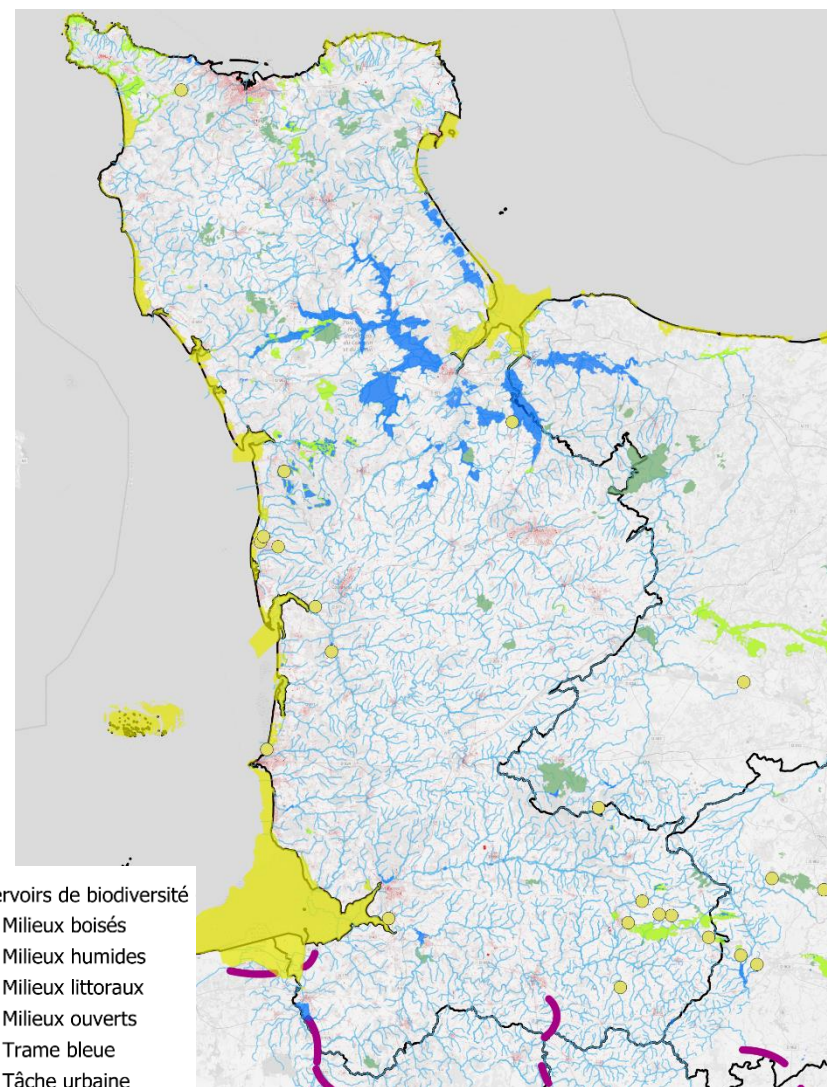
Les milieux humides et aquatiques sont aussi particulièrement développés, notamment par la présence des marais au niveau du PNR des marais du Cotentin et du Bessin et par le réseau hydrographique particulièrement dense.

Au contraire, les milieux boisés et ouverts sont plus résiduels au niveau du département bien que le maillage bocager soit particulièrement dense.

Le SRCE a identifié des actions prioritaires en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques :

- Actions de restauration nécessaires pour assurer la dynamique fluviale et la continuité écologique des cours d'eau constitutifs de la Trame bleue.
- Actions de traitement des obstacles liés à des infrastructures linéaires.
- Reconquête des axes bocagers et vallées.

Figure 19 : Trame Verte et Bleue identifiée au SRCE, Source : SRCE Basse Normandie 2014



► En savoir plus : [\(SRCE\) | DREAL Normandie](#)

Points chauds de biodiversité

L'UMS PatriNat et l'INPN ont réalisé, en 2020, un diagnostic du réseau métropolitain terrestre d'aires protégées. L'objectif était d'évaluer la représentativité du réseau, sous l'angle de sa cohérence avec la répartition d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Ce travail a permis d'identifier les « points chauds » de biodiversité jugés irremplaçables du fait de l'assemblage d'espèces qu'ils abritent. Il est calculé via le score de contribution à la biodiversité globale (CBG) de 0 à 100 pour les habitats et les espèces (ex : les mailles avec un score de 100 contiennent un grand nombre de taxons ou des taxons rares et/ou endémiques).

Sur le département de la Manche, les principaux points chauds de biodiversité sont :

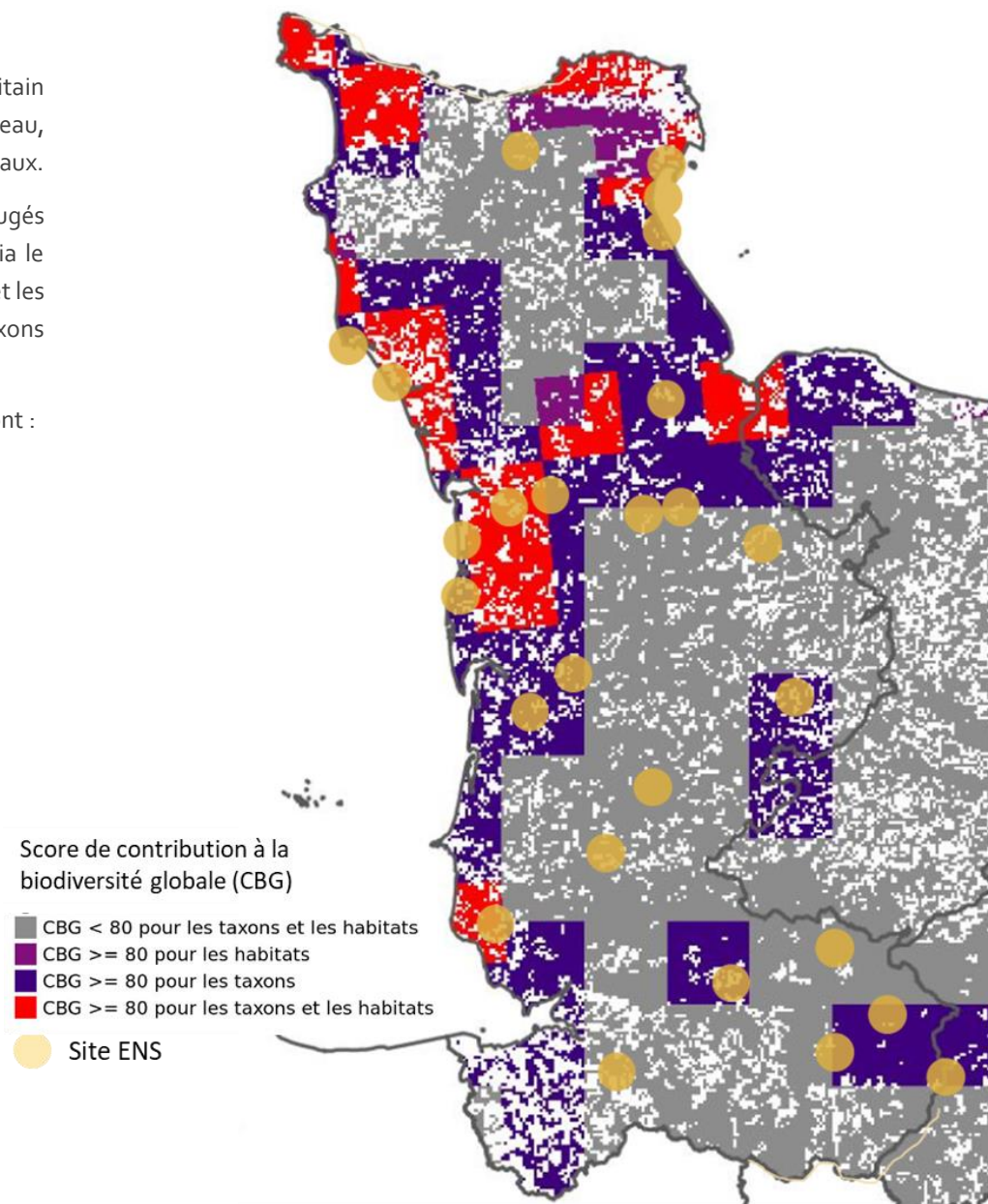
- Le Cotentin et particulièrement le sud-ouest du Cotentin
- Le littoral dont :
 - Le secteur de la Hague
 - Le secteur du littoral entre Granville et Avranches
 - La côte rocheuse du Val de Saire

Figure 20 : Cartes de complémentarité des points-chauds entre habitats et taxons - Source UMR PatriNat – INPN, 2020

La Manche concentre (voir figure ci-dessous) :

- 5 des 8 mailles à forts enjeux « habitats » identifiées au niveau régional (mailles avec une forte richesse en habitats et ayant un CBG de 100)
- 1 des 8 mailles à forts enjeux mailles « espèces » identifiées au niveau régional (mailles les plus riches en espèces et ayant un CBG de 100)

► En savoir plus : [boîte à outils pour la SNAP](#) | [Le portail technique de l'OFB](#)



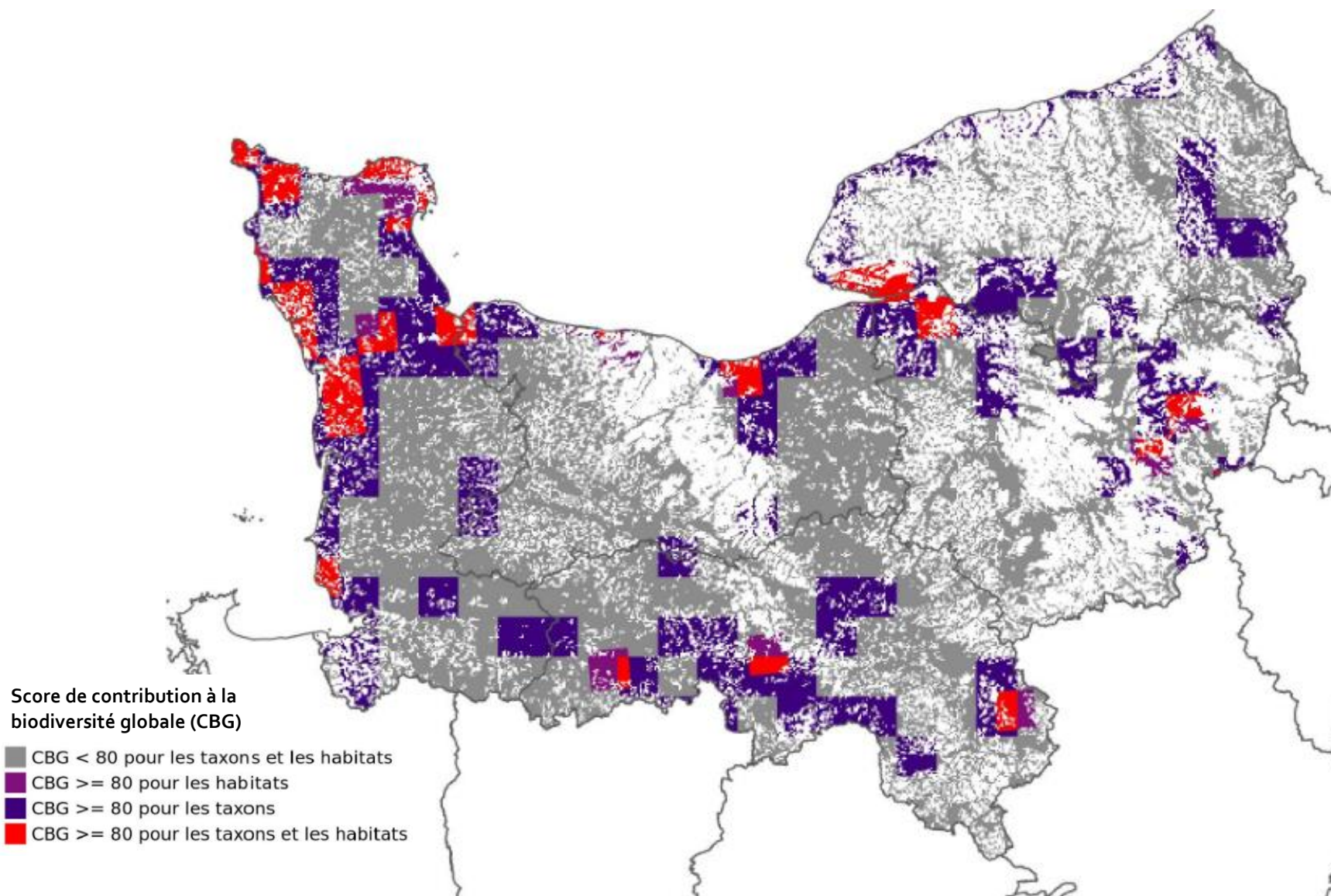
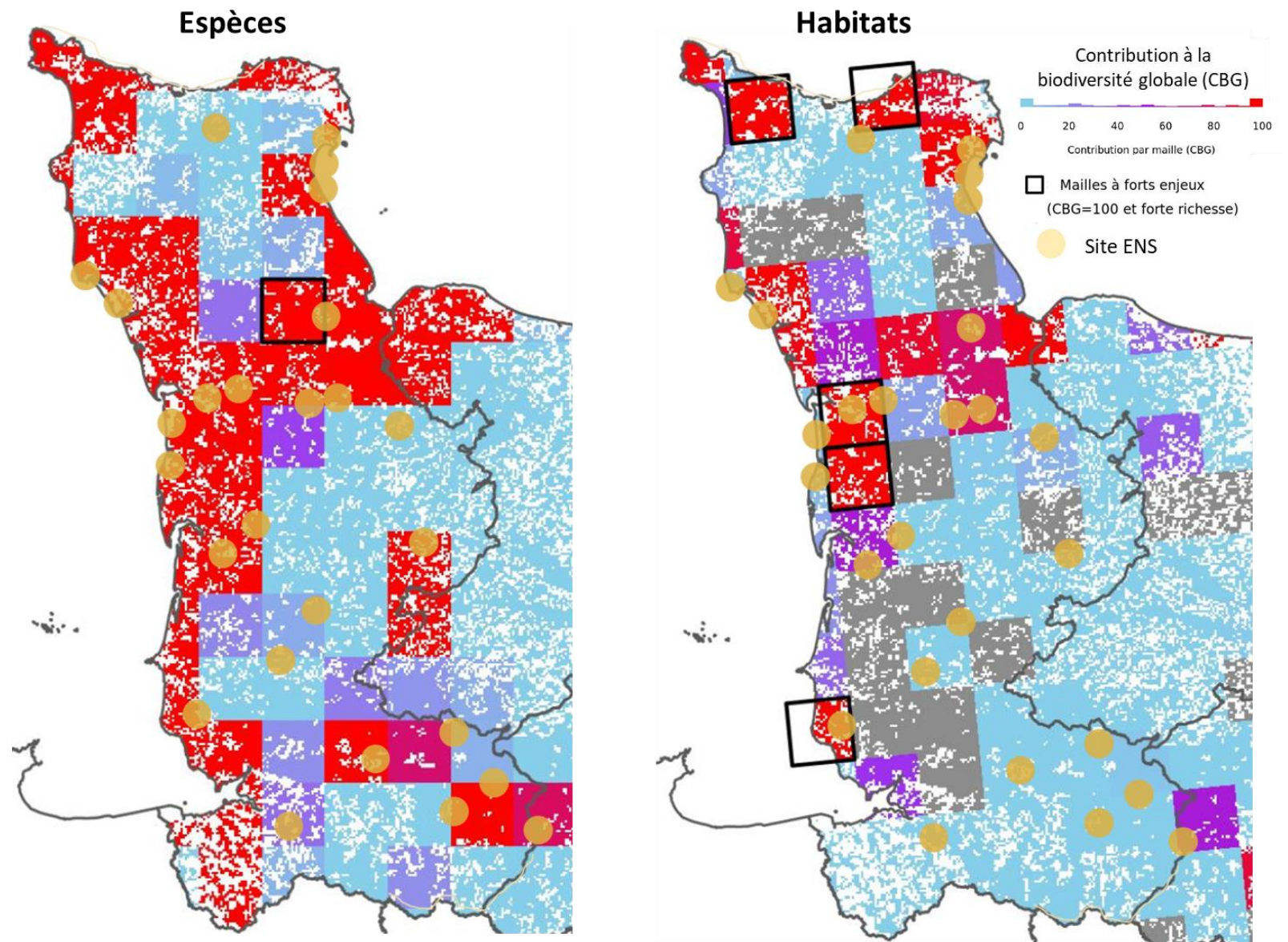


Figure 21 : Cartes de complémentarité des points-chauds entre habitats et taxons, à l'échelle de la Normandie- Source UMR PatriNat – INPN, 2020

Figure 22 : Localisation des points chauds de biodiversité pour les habitats et les espèces – Source UMR PatriNat – INPN, 2020



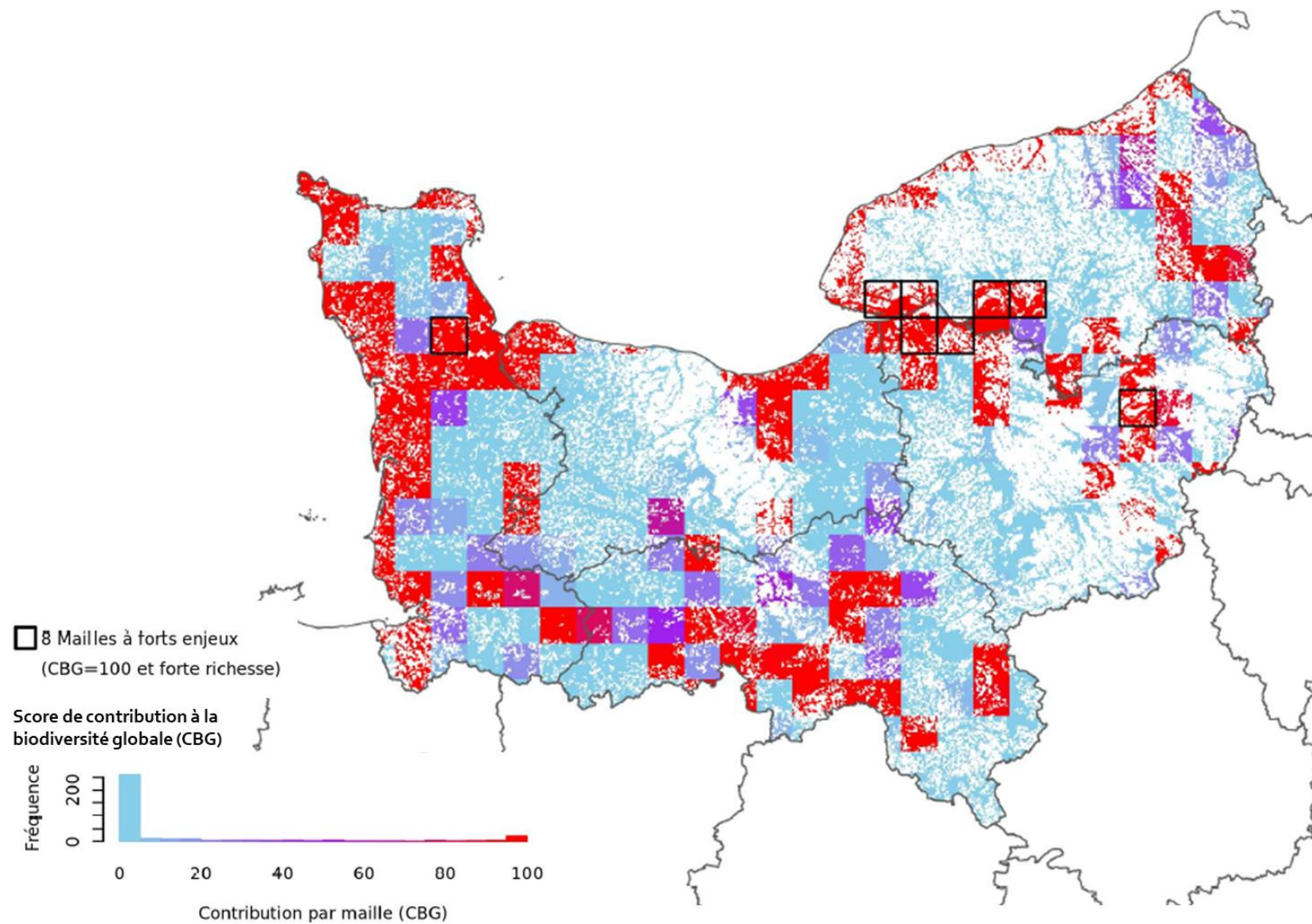


Figure 23 : Localisation des points chauds de biodiversité pour les espèces– Source UMR PatriNat – INPN, 2020

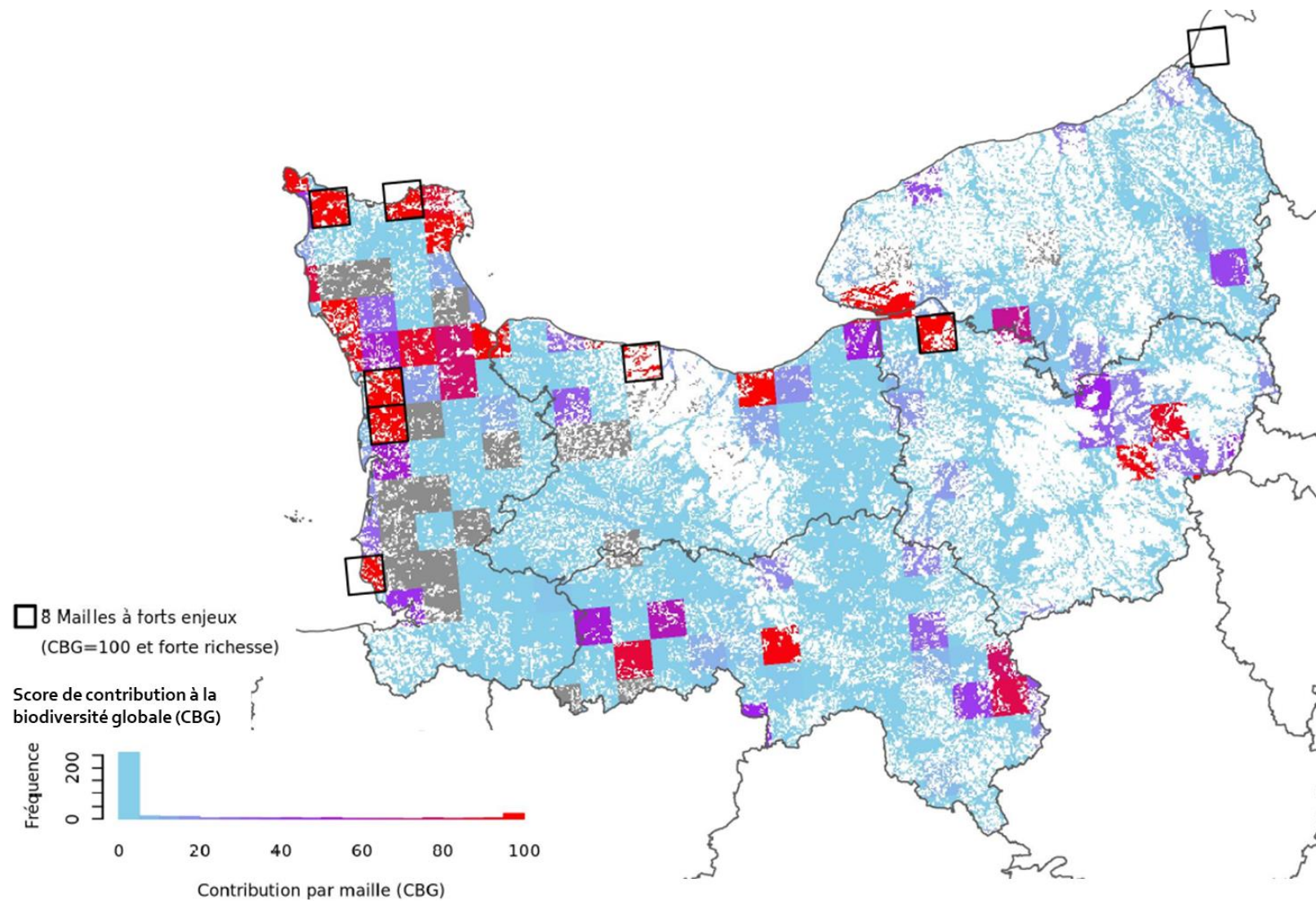


Figure 24 : Localisation des points chauds de biodiversité pour les habitats – Source UMR PatriNat – INPN, 2020

2.2 PATRIMOINE PAYSAGER

On dénombre 21 unités paysagères sur le département de la Manche. Le territoire offre une mosaïque de paysages que l'on peut regrouper en trois entités principales :

- Les paysages littoraux (dunes, havres, falaises, estrans sableux etc., ainsi que les sites au patrimoine historique, tels que le Mont Saint Michel ou Saint Vaast-la Hougue)
- Les paysages de zones humides (marais, prairies humides, tourbières...)
- Les paysages bocagers

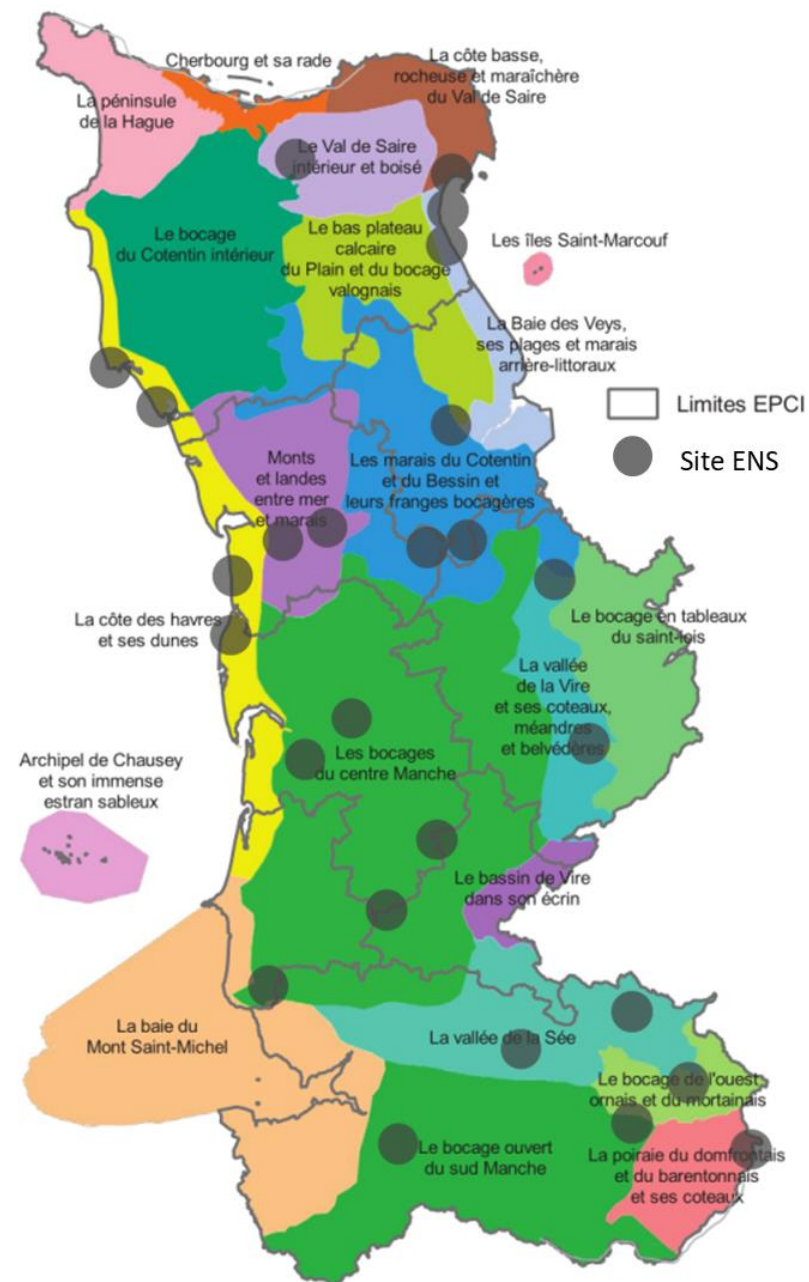


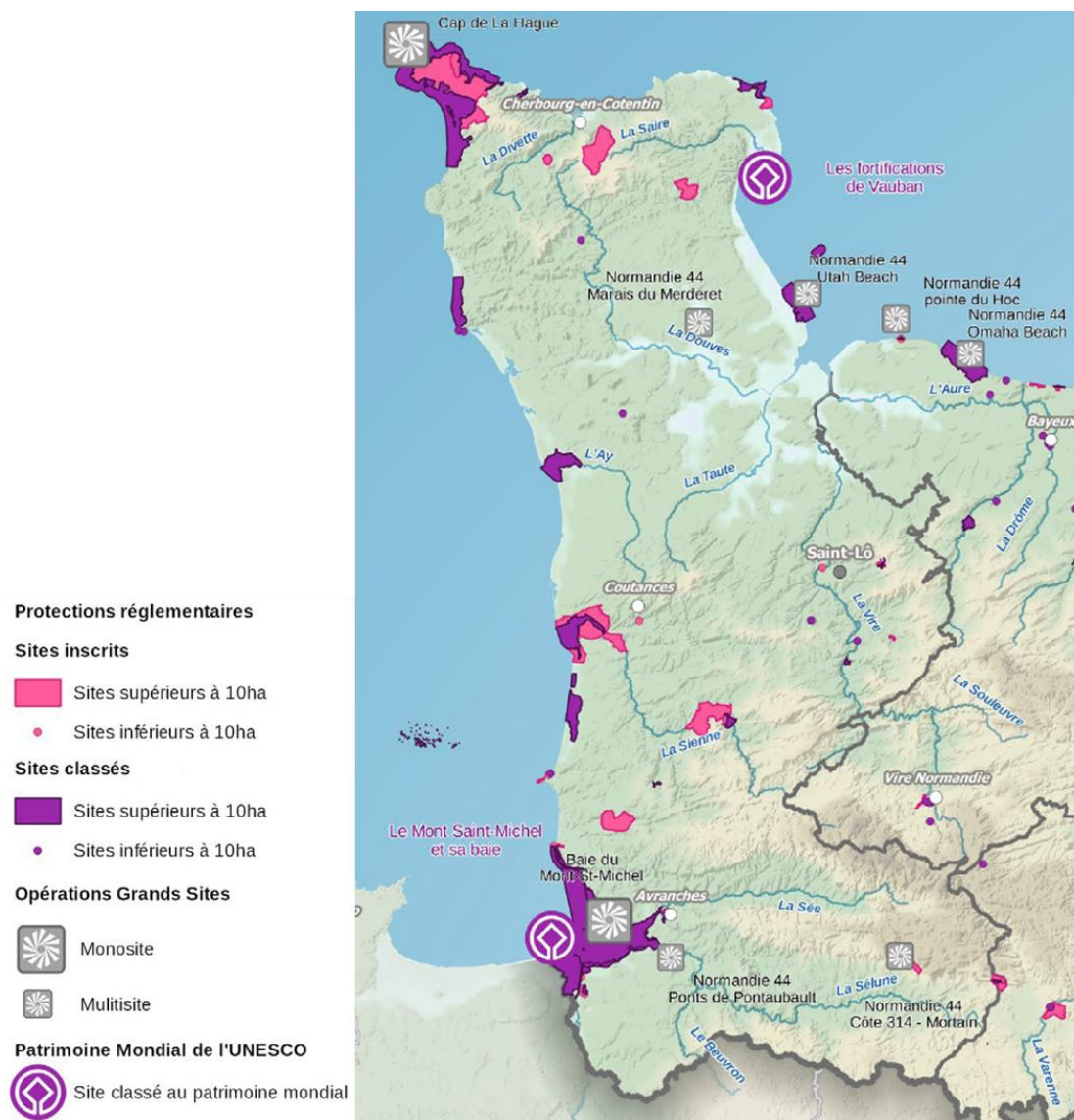
Figure 25 : Atlas des paysages de la Manche – Source : DREAL, 2022

Le territoire compte notamment :

- 2 sites classés au titre du Patrimoine mondial l'UNESCO (le Mont Saint-Michel et les Fortifications de Vauban)
- 6 sites labellisés Opération Grands Sites (reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site).
- 27 sites inscrits (espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé), dont, par exemple : les abords de la fosse Arthur, les abords de l'abbaye de Hambye ou les environs de la grande cascade de Mortain, également classés ENS
- 37 sites classés (sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave)

Certains ENS sont situés au sein de périmètres de protection et de reconnaissance du patrimoine paysager, tels que : le Cap de Carteret, la fosse Arthur ou les cascades de Mortain.

Figure 26 : Site inscrits et classés, Opérations grands sites et Patrimoine mondial de l'UNESCO – Source : DREAL Normandie, 2019



2.3 PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Le sous-sol du département est constitué de terrains d'âges variés, depuis les terrains antécambriens jusqu'aux formations les plus récentes tertiaires et quaternaires. Le Massif Armoricaire compose 83% du territoire. Dans la Manche, il culmine à 368 m à proximité du bourg de Chaulieu. Le Bassin Parisien s'embête dans le Massif Armoricaire au niveau de la Presqu'île du Cotentin. Apparu au début de l'ère secondaire, il était occupé par des mers, généralement peu profondes, et des lacs. Au fil du temps, le bassin s'est progressivement enfoncé.

L'inventaire du patrimoine géologique du département a recensé 145 sites au regard de leur intérêt sédimentologique et stratigraphique. Le département de la Manche renferme un nombre important de sites géologiques patrimoniaux majeurs avec 25 sites d'intérêt fort, national à international, soit 17 % des sites, aux côtés de 71 sites d'intérêt moyen et 49 sites de moindre intérêt.

6 sites sont déjà recensés au titre des ENS :

- Cap de Carteret ;
- Carrières et fours à chaux de Cavigny ;
- Cascades de Mortain ;
- Roches de Ham ;
- Fosse Arthur ;
- Abords de l'abbaye de Hambye.

Il est à noter que le PNR Normandie -Maine est labellisé Géoparc mondial Unesco, depuis 2024. Une procédure est en cours pour le géosite de La Hague.

La plupart des sites d'intérêt géologique recensés par l'APGN, ont été identifiés sur le littoral : site granitique de Flamanville, dunes holocènes de Biville et de Vauville, géosite de l'cartien de Jobourg, dépôts de l'Holocène de la baie des Veys, géosite de Diélette-Siouville,... Plusieurs de ces sites sont la propriété du Conservatoire du Littoral ou bien du Département de la Manche.

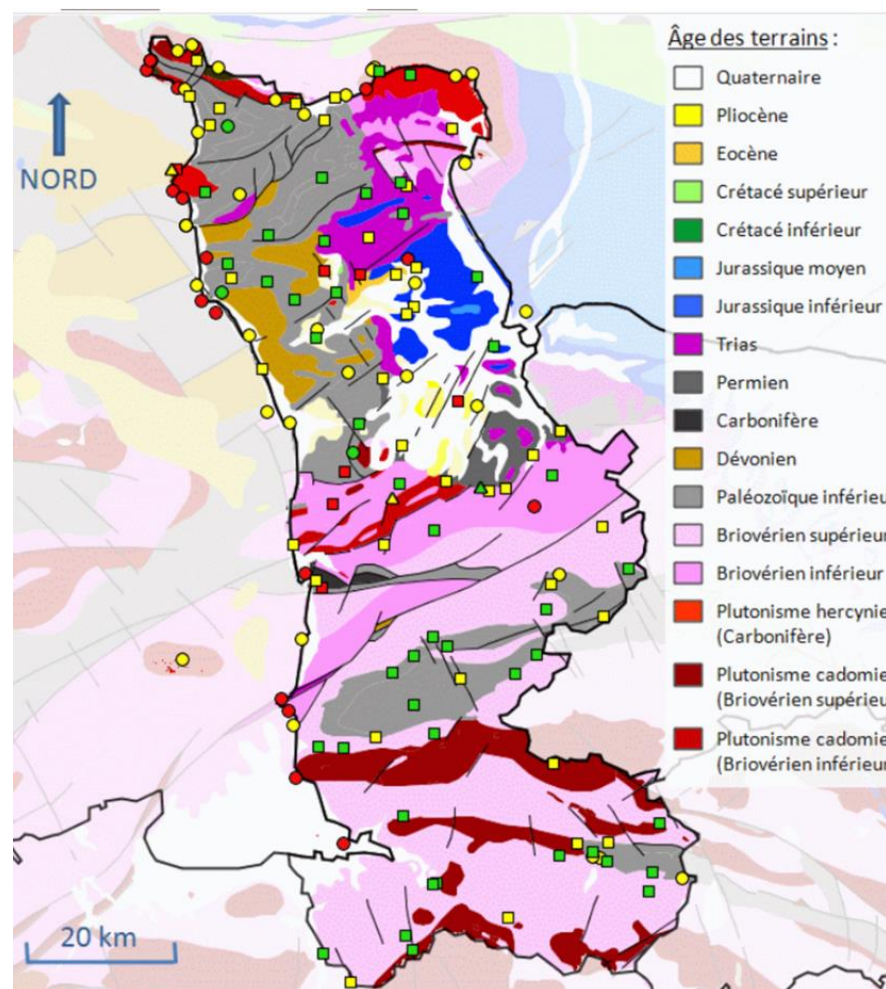


Figure 27 : Localisation des sites de l'inventaire du patrimoine géologique de la Manche, APGN 2024 ► En savoir plus : [APGN](#)

Tableau 1 : Tableau de synthèse de la connaissance relative au patrimoine écologique, paysagers et géologique de la Manche

SYNTHESE	Niveau de connaissance	Niveau d'importance (sensibilité, représentativité)
Habitats	Connaissance actuellement disponible uniquement pour les habitats d'intérêt communautaire (pas de cartographie à l'échelle départementale) / pas d'information de synthèse sur l'état de conservation des habitats	Diversité des milieux / Présence de plusieurs sites d'importance communautaire -Bocage : identité forte du département -Linéaire côtier important avec une diversité de milieux (dunes, falaises, havres...) -Divers habitats humides et aquatiques (part importante des zones humides régionales de plus de 25 ha sur le département)
Flore	Programme d'inventaire de la flore du département de la Manche en cours (2018-2025)	Présence d'espèces à fort intérêt patrimonial (protégées et/ou menacées et/ou rares), mais pas d'espèce endémique
Avifaune	Centre Manche (entre Saint Lô et Coutances): secteur avec une pression d'observation faible à très faible : Connaissances perfectibles sur les oiseaux et les milieux dits « communs »	Forte richesse spécifique et patrimoniale sur le linéaire côtier et les zones humides Responsabilité forte du Département pour l'accueil des oiseaux d'eaux hivernants
Mammifères	Défaut de connaissance dans le centre Manche	Faible diversité au niveau régional mais présence d'espèces patrimoniales
Amphibiens	Secteur au nord-est de Torigny-sur-Vire probablement sous prospectés	Nombre important d'espèces (à l'échelle régionale) sur le littoral occidental de la Manche
Reptiles	Secteur de Saint-Symphorien-des-Monts, au sud-est de Saint-Hilaire-du-Harcouët probablement sous prospectés	Richesse spécifique de reptile en région Normandie assez faible Présence d'espèces rares (à l'échelle régionale) sur le département de la Manche, dont la vipère péliade (responsabilité forte au niveau régional)
Entomofaune	Inégale selon les taxons	Pour l'ensemble des taxons : Diversité et patrimonialité des espèces, généralement centrés sur l'ouest de la Manche et le centre Cotentin -Rhopalocères : richesse spécifique moyenne plutôt faible -Odonates : richesse spécifique moyenne à forte -Orthoptères : Présence de plusieurs espèces inféodées aux milieux humides et peu communes en Normandie -Scarabéides : présence d'espèces atypiques dans les estuaires -Autres taxons peu ou pas connus

Poissons	Suivis ciblés sur certaines espèces / suivi des travaux de restauration	Forte présence d'espèces migratrices (6 grandes espèces migratrices présentes sur le département, sur les 7 grands migrateurs suivis au niveau national) Diversité des espèces de poissons d'eau douce Certains cours d'eau soumis à des pressions importantes pouvant localement porter préjudice à certaines espèces exigeantes
Crustacés et mollusques d'eau douce	Relevés ponctuels sur des espèces ciblées	2 espèces à enjeu présentes sur les sites ENS : l'Ecrevisse à pattes blanches et la Mulette perlière
Biodiversité mycologique	Prospection centrées principalement sur le cotentin	Stations intéressantes relevées sur le Cotentin et le littoral
Patrimoine paysager	Mise à jour de l'atlas du paysage en 2019-2020	Diversité de paysages et de milieux
Patrimoine géologique	Etude à l'échelle départementale réalisée en mars 2024	Nombre important de sites géologiques patrimoniaux
Trames écologiques	A actualiser : SRCE datant de 2014 Données TVB pour certains EPCI (SIG disponible pour les CA Mont-Saint-Michel-Normandie et Côte Ouest Centre Manche)	Sous-trame littorale particulièrement importante Réseau hydrographique particulièrement dense Importance des milieux humides et aquatiques
Espèces exotiques envahissantes	Relevé au cas par cas / dire d'experts	La présence d'espèces exotiques envahissantes n'a pas été signalée comme un enjeu lors des entretiens. L'étude des éléments bibliographiques confirme ce fait. Il n'existe pas, a priori, d'enjeu à l'échelle départementale. Cette thématique sera donc à prendre en compte au cas par cas en fonction des espèces relevées sur les sites.

3 USAGES ET PRESSIONS EXISTANTES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de cette étude, des entretiens individuels ont été menés auprès de 27 structures. Ceux-ci ont permis de montrer que les acteurs du territoire partageaient un constat similaire des enjeux pouvant impactés (positivement ou négativement) le patrimoine naturel de la Manche. Les principaux enjeux cités par les acteurs interrogés sont les suivants :

- Les activités agricoles (déprise agricole et évolution des pratiques)
- Le changement climatique (érosion et recul du trait de côte, sécheresse estivale et incursions salines...)
- L'artificialisation du territoire, liée notamment à l'urbanisation
- La fréquentation des espaces naturels

Dans une moindre mesure, d'autres enjeux ont été cités lors de ces entretiens, tels que l'impact du tourisme sur la ressource en eau, les activités humaines (autres que agricoles) ou encore la fragmentation des espaces naturels.

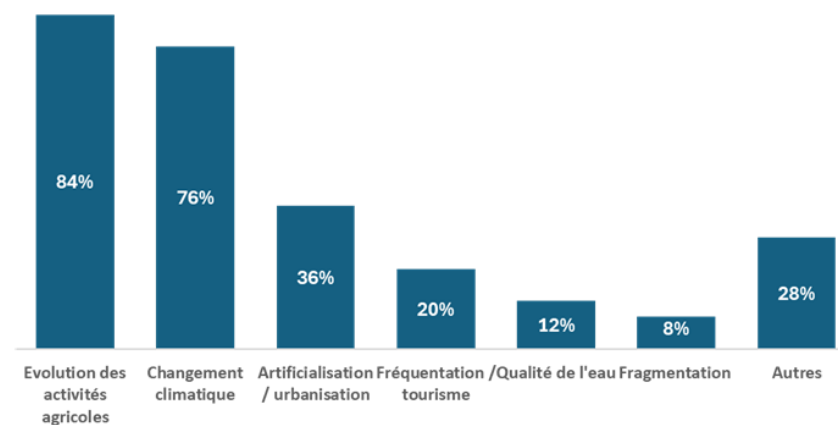


Figure 28 : Principaux enjeux cités par les acteurs vus en entretiens lors de cette étude (% d'acteurs ayant mentionné l'enjeu)

3.1 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La DREAL Normandie a mené un travail de synthèse des projections du portail DRIAS du Ministère en charge du développement durable, pour la région Normande. La synthèse a été réalisée à partir de 2 scénarios :

- Aucune politique de réduction des GES n'est entreprise à l'échelle mondiale (scenario RCP 8.5)
- Application des accords de Paris 2015 : le réchauffement serait limité à environ 1°C (scenario RCP 2.6).

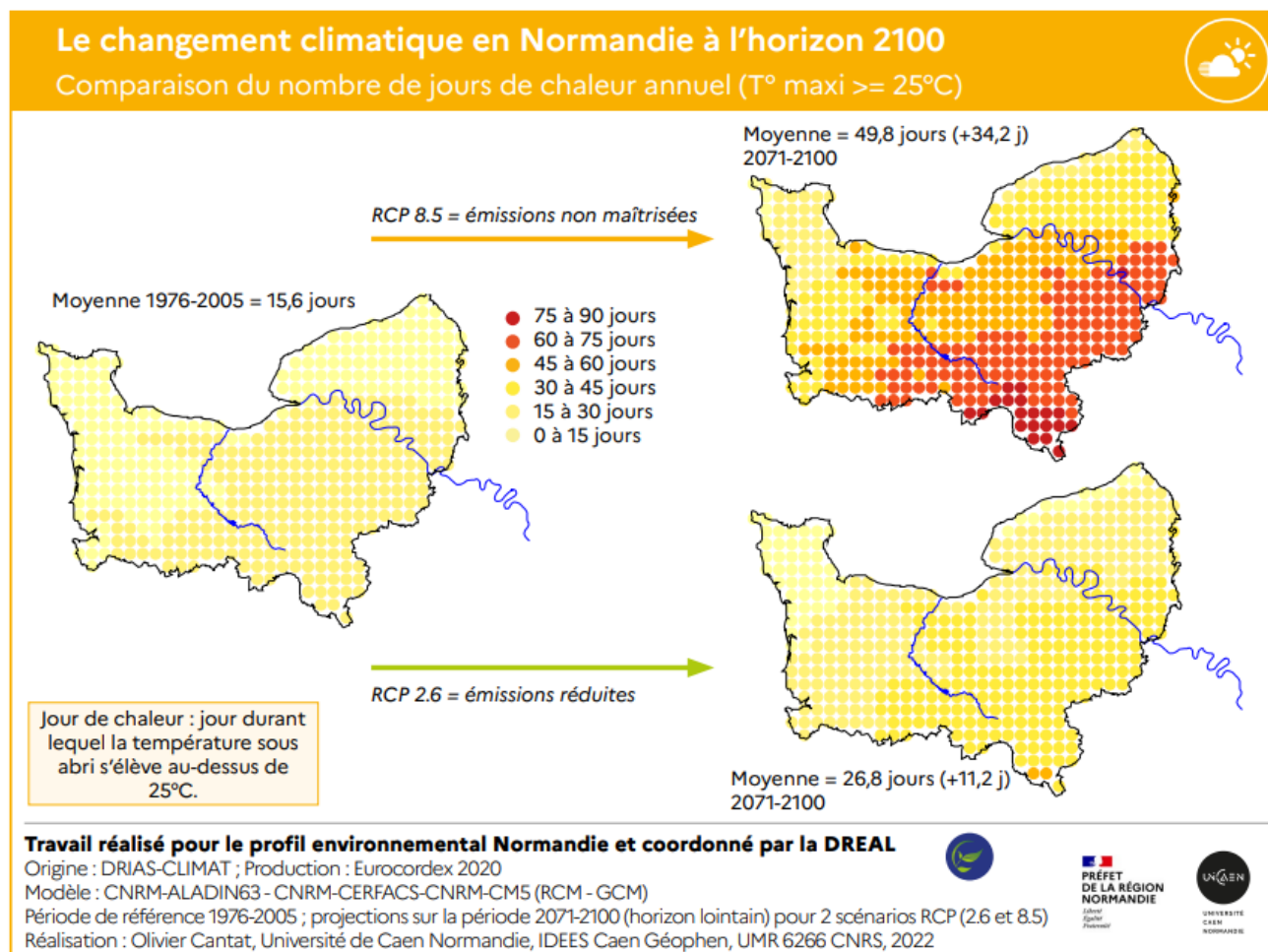
Températures de l'air

A l'échelle régionale, les projections montrent une élévation importante de la température moyenne d'environ 4°C pour le scénario pessimiste (scenario RCP 8.5).

Le scénario "optimiste" RCP 2.6 se traduirait, sur la région, par des changements assez faibles dans la fréquence du froid et de la chaleur.

Le scénario RCP 8.5 prévoit une diminution drastique des gelées, avec leur quasi-disparition dans le Cotentin. Le nombre de jours de chaleur annuel sera moins élevés sur les façades littorales que dans l'intérieur des terres (qui pourrait atteindre des valeurs supérieures à 80 jours par an, soit l'équivalent des régions méditerranéennes françaises actuelles). Ainsi, La Manche, notamment le Cotentin conserverait des conditions estivales agréables.

[Figure 29 : Comparaison du nombre de jours de chaleur annuel \(Source : DREAL Normandie / DRIAS-CLIMAT, 2020\)](#)

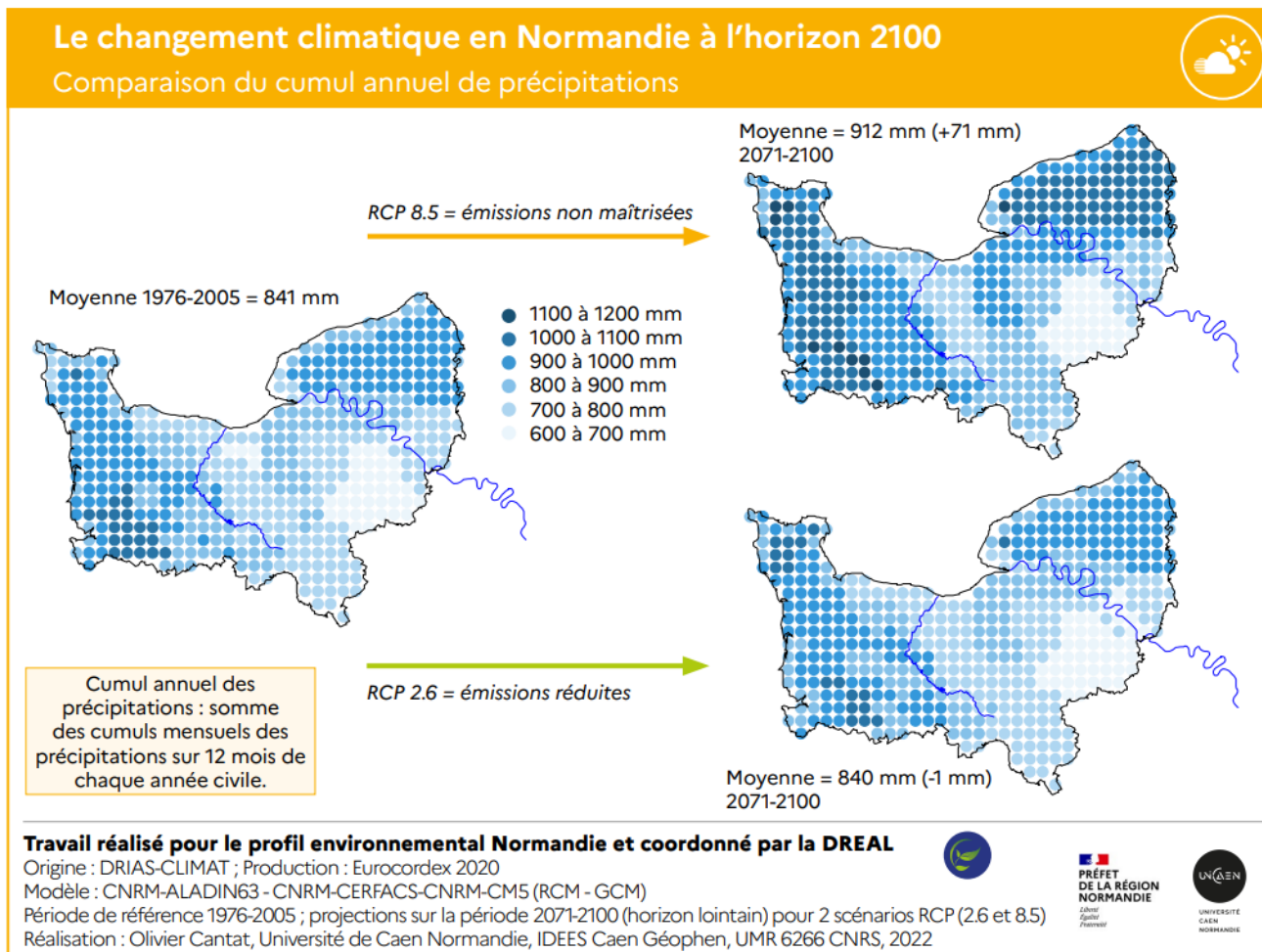


Précipitations

A l'échelle annuelle, les précipitations seraient très peu modifiées dans l'optique du scénario "optimiste" RCP 2.6. En revanche, avec le scénario "pessimiste" RCP 8.5, la région enregistrerait sur l'année une diminution notable des cumuls (de -50 à -150 mm) et des jours de précipitations (perte de 20 à 25 jours)

Concernant la saisonnalité, le cumul annuel est quasi stable pour le scénario "optimiste" Cependant, le scénario "pessimiste" RCP 8.5, prévoit une évolution beaucoup plus franche (diminution globale d'environ 10 à 12 % pour le cumul annuel), liée à une forte baisse des cumuls entre avril et septembre.

Figure 30 : Comparaison du cumul annuel de précipitations (Source : DREAL Normandie / DRIAS-CLIMAT, 2020



3.1.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET IMPACT SUR LES HABITATS ET LES ESPECES TERRESTRES

Le changement climatique entraîne de nombreuses autres perturbations que l'érosion du trait de côte : élévation de la température terrestre, augmentation de l'occurrence d'événements météorologiques extrêmes (en particulier inondations et sécheresses), modification physico-chimique des masses d'eau, altération du cycle de l'eau,...

Ces différentes perturbations ont d'ores et déjà des impacts sur les habitats terrestres et les espèces qui en dépendent, et pourraient s'amplifier dans les décennies à venir :

- **Dégradation voire disparition d'habitats, en particulier des zones humides.** L'altération du cycle de l'eau entraîne des périodes plus longues d'assèchement des zones humides dégradant la flore caractéristique de ces milieux et, par conséquent, la fonctionnalité de ces milieux. D'autres habitats, notamment certaines forêts (hêtraies en particulier), sont particulièrement concernés.
- **Régression des espèces spécialistes (notamment des zones humides) et des espèces des plus hauts niveaux trophiques** par raréfaction de leurs ressources alimentaires et de leurs habitats.
- **Modification des aires de répartition des espèces :** remontée vers le nord ou le long du littoral d'espèces d'origine méditerranéenne, régression des aires de répartition d'espèces non adaptées aux nouvelles conditions climatiques, avec des impacts sur les activités agricoles et sylvicoles
- **Altération des cycles des végétaux :** floraisons, mises à feuilles et maturation des fruits plus précoces. Désynchronisation de la floraison et de la période d'activité des pollinisateurs. Chute des feuilles automnales plus tardive.
- **Adaptation des cycles de vie des animaux :** décalage des périodes de migration, de reproduction, de ponte et d'hivernage ou encore modification de leurs aires de répartition. Ces adaptations peuvent conduire à des dérèglements de l'équilibre de certains écosystèmes et entraîner des effets de compétition entre espèces néfastes à certaines d'entre elles.
- **Prolifération des espèces nuisibles :** le changement climatique risque d'amplifier les aires de répartition d'espèces exotiques envahissantes et ravageurs de culture qui entraînent des dégradations des habitats naturels et des perturbations de la faune et la flore locale.

La vulnérabilité des espèces dépend également de leur capacité de déplacement, de l'existence ou non de continuités écologiques sur le territoire ainsi que de l'existence d'habitats de reprints favorables à ces espèces.

Certains programmes de recherche, **comme Sentinelles pour le Climat**, visent à étudier et mieux comprendre les effets des changements climatiques sur la biodiversité. Le programme est décliné sur plusieurs territoires pour comprendre plus précisément l'impact sur la faune et la flore locale. En Normandie, plusieurs espèces ou groupes d'espèces, que l'on retrouve dans le département de la Manche, font ainsi l'objet d'un suivi :

- **La flore des zones humides et en particulier des tourbières.**
- **Les papillons des pelouses sèches**, en particulier calcicoles.
- **L'Azuré des mouillères**, espèce spécialiste de papillon, dépendante de la Gentiane pneumonanthe pour accomplir une partie de son cycle de vie.
- **Le Lézard vivipare**, reptile de milieux plutôt froids et frais.
- **La flore des dunes** composées d'espèces thermophiles, halophiles (qui supportent le sel), xérophiles (qui supportent le manque d'eau) et oligotrophes (adaptées à des sols pauvres en nutriments).
- **Les hêtraies de plaine**, adaptés aux microclimats frais et particulièrement sensibles aux modifications environnementales.

► En savoir plus : [programme scientifique : Les sentinelles du climat \(sentinelles-climat.org\)](https://sentinelles-climat.org)

3.2 EVOLUTIONS DES USAGES AGRICOLES

Evolution des pratiques agricoles

On note une diminution importante des prairies sur les secteurs artificialisés, mais aussi dans des espaces relativement ruraux comme aux frontières entre les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne (voir figure ci-contre). Ceci est généralement dû à la conversion de ces espaces ruraux en grandes cultures. Cette conversion peut entraîner l'arrêt du pâturage, la diminution ou la suppression des haies, etc. et donc des impacts sur les milieux naturels.

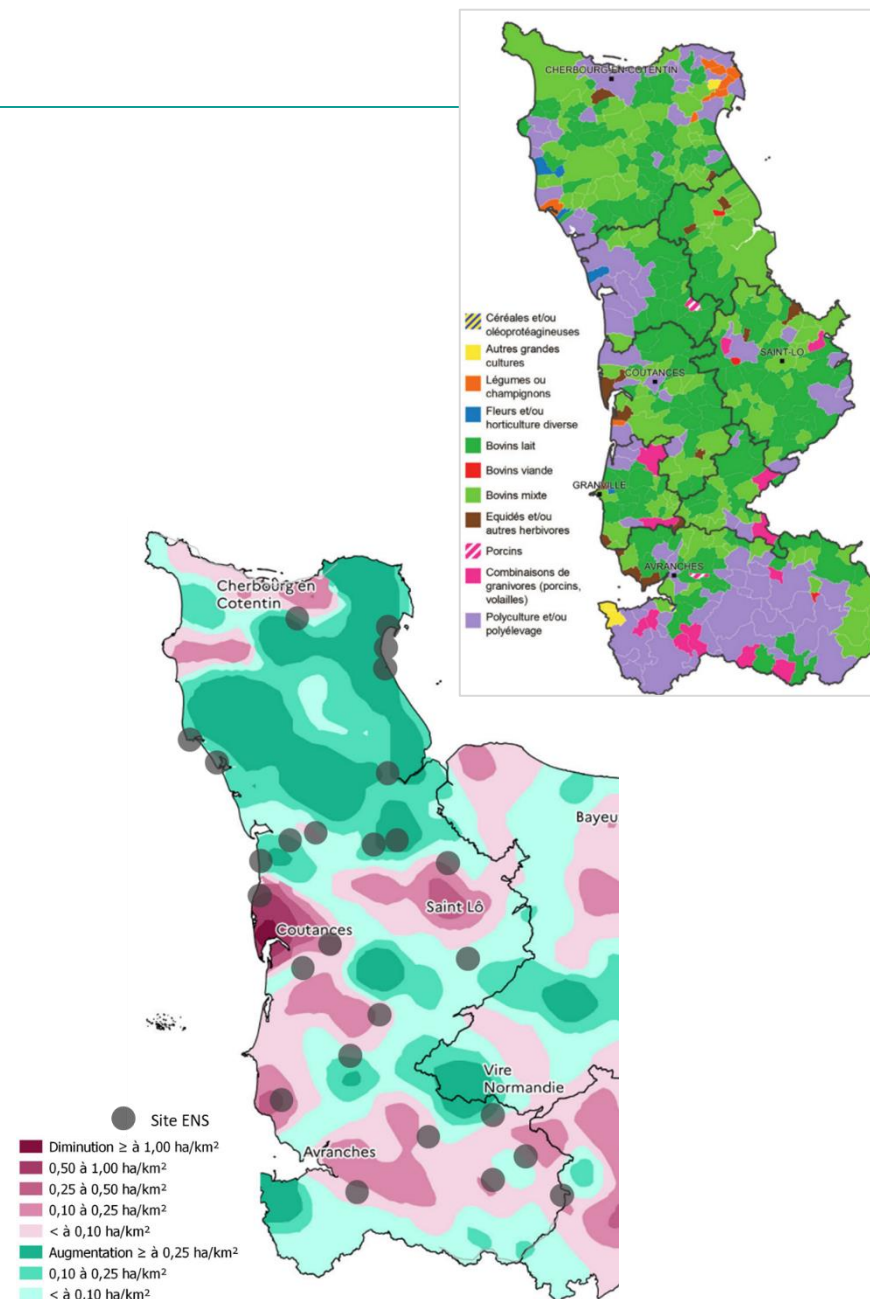
Déprise agricole

D'une manière générale on note une diminution des espaces agricoles sur l'ensemble des territoires normands. Cela est dû à l'artificialisation (voir chapitre suivant) mais aussi au phénomène de déprise agricole. En effet, le département de la Manche devra faire face à l'enjeu à venir de renouvellement des générations d'agriculteurs car environ 34% des chefs d'exploitation (bénéficiaires de la PAC) ont plus de 55 ans (DREAL Normandie- AGRESTE, 2022).

Certains territoires de la Manche gagnent ainsi des espaces semi-naturels et forestiers, particulièrement sur la Manche. Cependant, en l'absence de gestion, ces milieux auront tendance à se refermer entraînant la modification des habitats présents et donc des conséquences sur les espèces qu'ils abritaient.

Figure 32 : Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Source : DREAL- AGRESTE, 2022)

Figure 33 : Evolution des surfaces naturelles et forestières entre 2008 et 2018 (Source : DREAL, 2019)



3.3 ARTIFICIALISATION ET URBANISATION

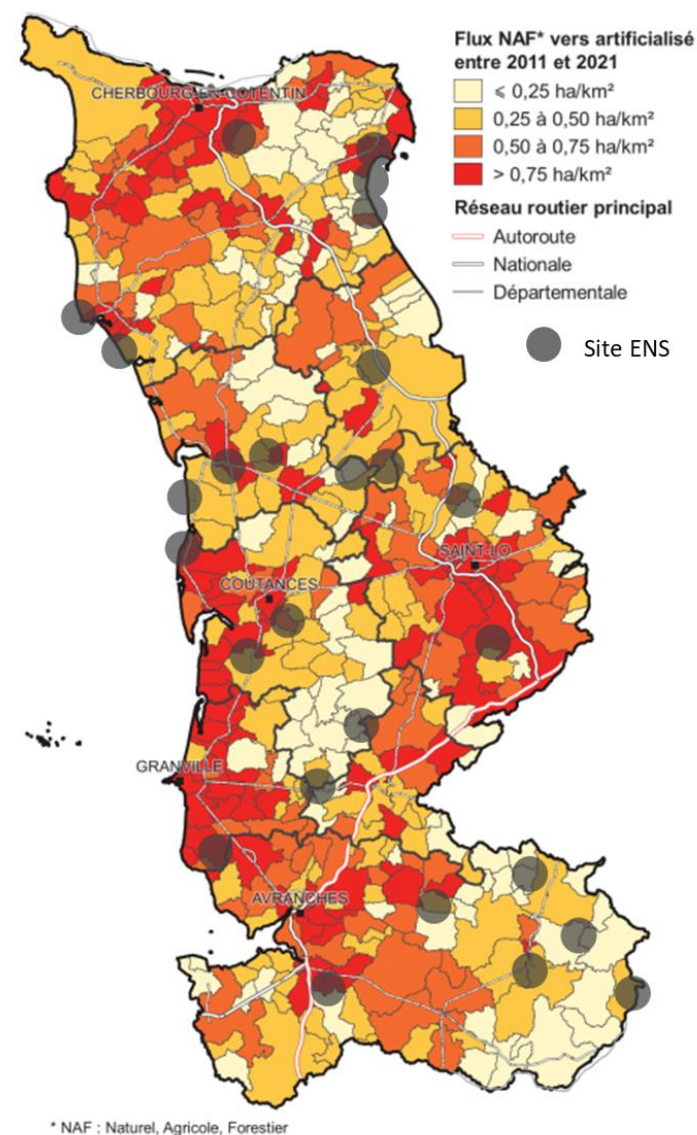
Malgré une faible pression démographique, les territoires normands continuent de voir des hectares de terres naturelles, agricoles ou forestières être artificialisés chaque année, principalement au profit de l'habitat (73% du flux de consommation d'espaces entre 2011 et 2022).

Même si la consommation totale d'ENAF est en baisse depuis 2011, 220 ha ont encore été consommés sur le département en 2022 (pour une moyenne annuelle de 359 ha entre 2009-2021).

On note également la présence d'infrastructures linéaires (telles que les infrastructures routières), éléments fragmentant du territoire.

Figure 34 : artificialisation des sols (- DREAL - Observatoire national d'artificialisation des sols, 2022)

► En savoir plus : [consommation d'espaces NAF 2009-2022 \(cerema.fr\)](https://cerema.fr)



3.4 FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS

Attitude Manche assure le suivi de la fréquentation des voies vertes, du GR®223 et 11 sites naturels du département dont 6 sites ENS, grâce à des éco-compteurs. La crise sanitaire avait généré un engouement fort pour les activités extérieures, qui s'était ressenti sur la fréquentation des espaces naturels. Une baisse est observée par rapport à 2021 mais la fréquentation reste à un niveau supérieur à 2019.

La majorité des flux se concentre sur le littoral, notamment sur le site du Nez de Jobourg et, dans une moindre mesure, le cap de Carteret (ENS). La grande cascade de Mortain (ENS) attire également les visiteurs (riverains et touristes).

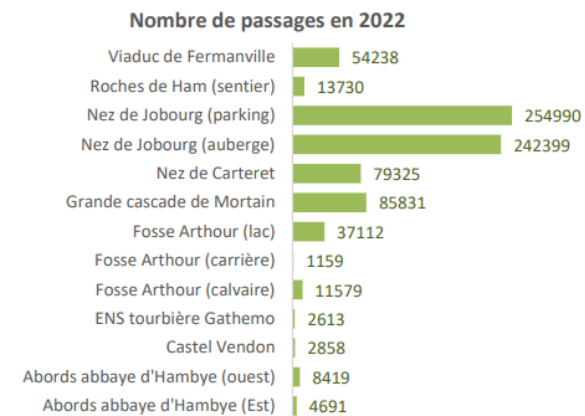
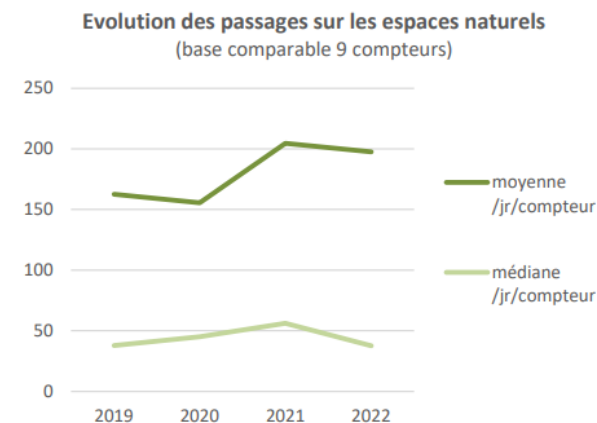
“ TERRITOIRE DE GRANDS ESPACES NATURELS : MOTIVATION N°1 DES VISITEURS (8 visiteurs sur 10 viennent

pour la nature) ” – *Mémento : les chiffres clés 2022 de l'attractivité territoriale de la Manche, Attitude Manche – Edition 2023*

Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude n'ont pas mis en lumière de surfréquentation sur les sites ENS, même si les acteurs ont noté une augmentation de la fréquentation touristique sur le territoire. La fréquentation accrue est principalement concentrée sur les sites littoraux emblématiques.

Figure 35 : Synthèse des données issues de éco-compteurs - Attitude Manche – Bilan 2022

► En savoir plus : [Fréquentation des voies vertes, GR223 et sites naturels \(attitude-manche.fr\)](https://www.attitude-manche.fr) NB : dans ce graphique le cap de Carteret est nommé nez de Carteret



SYNTHESE	Etat des connaissances	Degré de menace sur le patrimoine naturel
Changements climatiques	Divers programmes de suivi et prospectifs	<p>Erosion côtière le long du littoral : submersion et perte d'habitats naturels</p> <p>Dérèglement climatiques entraînant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation voire destruction d'habitats, en particulier des zones humides. • Perturbation des cycles de vie des espèces floristiques et faunistiques. • Modification des aires de répartition des espèces (présence et reproduction d'espèces « d'affinités méridionales » sur le territoire manchois)
Usages agricoles	Suivis DREAL et AGRESTE	<p>Département où les territoires agricoles sont largement majoritaires</p> <p>Evolution des pratiques agricoles pouvant impacter les milieux, notamment le bocage et les haies</p> <p>La déprise agricole entraîne la fermeture des milieux et la disparition d'habitats des milieux ouverts. Enjeu de renouvellement des générations d'agriculteurs de plus en plus important</p>
Artificialisation et urbanisation	Observatoire national, SRADET	<p>Consommation d'ENAF, notamment autour des pôles urbains et sur le linéaire côtier ouest, malgré une faible pression démographique</p> <p>Présence d'éléments fragmentant le territoire</p>
Fréquentation des sites	Eco-compteurs sur 11 sites dont 6 ENS	<p>Fréquentation en hausse depuis la période COVID mais sans qu'une surfréquentation des sites soit notée</p> <p>L'accès aux espaces naturels est l'une des premières motivations des visiteurs de la Manche</p>

4 POLITIQUE ENS DE LA MANCHE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES

4.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels de la Manche a pour vocation à s'inscrire dans le contexte national et international de protection des aires terrestres et de la biodiversité. Le territoire de la Manche est composé d'espaces naturels avec différents zonages, de protection ou d'inventaire, qui diffèrent selon le niveau d'enjeu et la gestion associée. Ces différents zonages ont pour objectif de :

- Reconnaître et de documenter la qualité écologique de ces espaces ainsi que leur évolution
- Définir des mesures de prévention et de gestion pour conserver leur qualité écologique
- Déterminer une gouvernance adaptée et partagée entre les territoires pour chacun de ces espaces

Le présent chapitre présente :

- Les principaux outils de protection, de gestion foncière, mais aussi les outils de connaissance et de reconnaissance de la valeur patrimoniale du territoire
- Les principales politiques nationales et régionales liées à la biodiversité

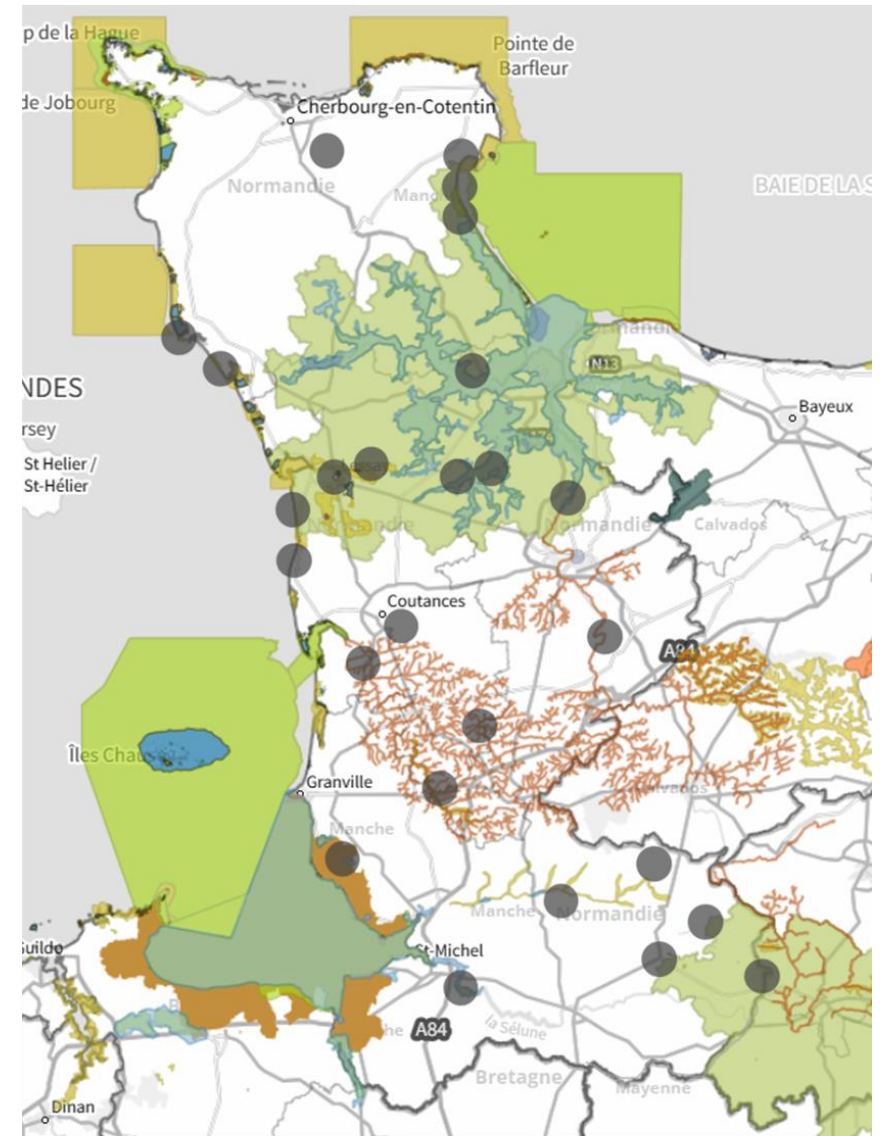
4.1.1 ZONES PROTEGEES ET GEREES

Divers outils de protection, de gestion foncière ou de reconnaissance de la valeur patrimoniale du territoire sont présent sur le territoire de la Manche :

- Des outils de protection forte
- Des sites du réseau européen Natura 2000
- Deux Parcs Naturel Régionaux
- Des sites acquis par le Conservatoires du littoral (CELRL) ou les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)
- D'autres labels tels que le classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, RAMSAR

Les aires protégées représentent, au 1er janvier 2020, 26,05 % de la surface terrestre de la Manche (dont 0,61 % de zones de protection forte), selon la DREAL Normandie.

Figure 36 : Espaces protégés et outils fonciers

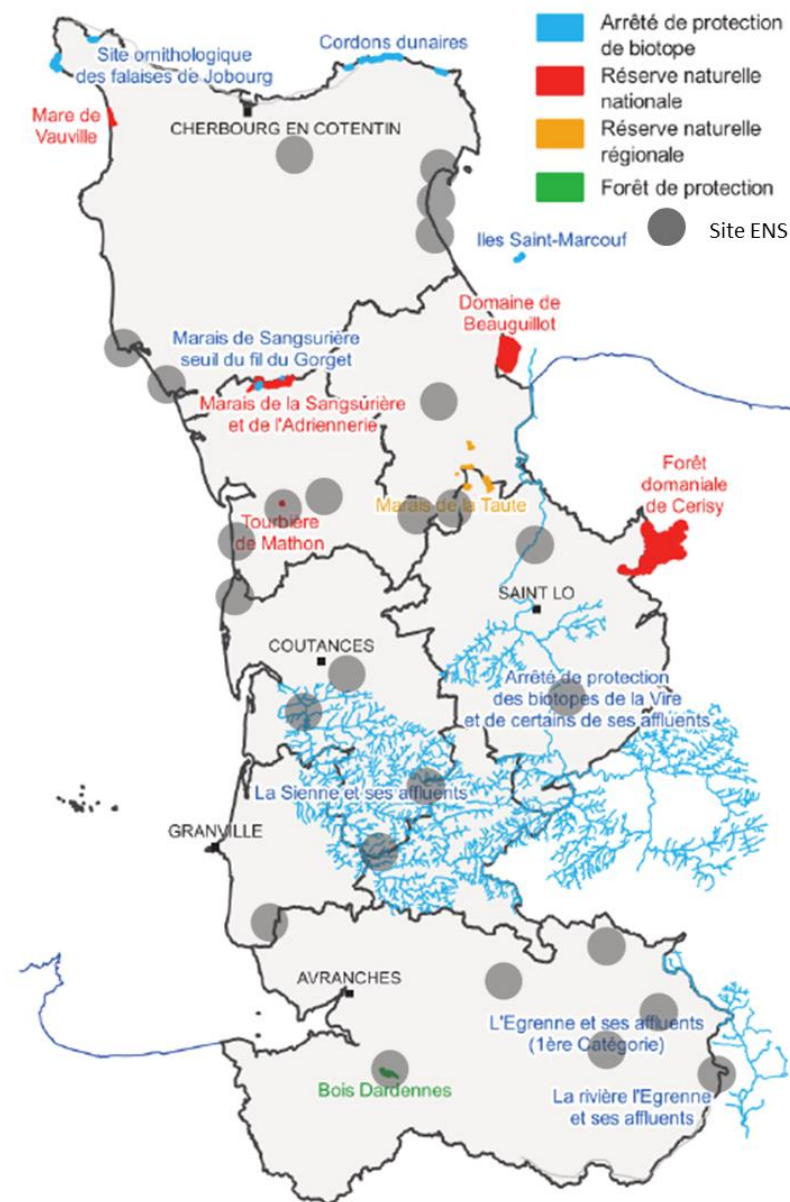


Outils de protection réglementaire

Les outils de protection forte mise en place sur le territoire sont les suivants :

- 5 arrêtés de protection de biotope ou APB pour une surface totale de 119 ha, dont 2 concernant des cours d'eau et des enjeux piscicoles.
- 5 réserves naturelles nationales (RNN)
- 1 réserve naturelle régionale
- 1 forêt de protection

Figure 37 : outils de protection règlementaires (Source : DDTM 50 -DREAL 2022)



Sites Natura 2000

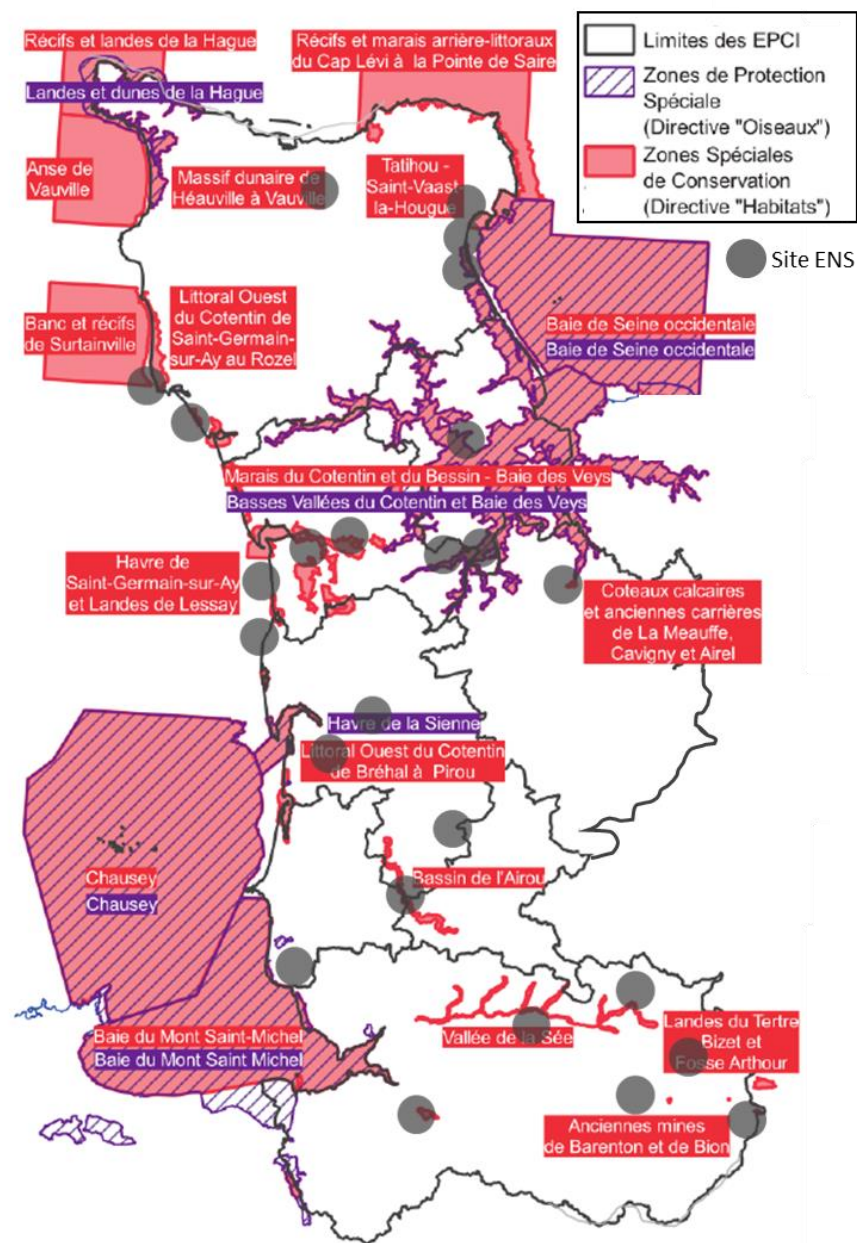
Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles. Il est fondé sur 2 directives européennes :

- La Directive « Oiseaux » n° 79-409 du 02 avril 1979, pour la conservation des oiseaux sauvages permettant la constitution des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- La Directive « Habitats - Faune - Flore » n° 92-43 du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, permettant la constitution des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Le département de la Manche compte :

- 6 Zones de Protection Spéciales
- 18 Zones Spéciales de Conservation

Figure 38 : Réseau Natura 2000 (Source DDTM 50 – DREAL, 2022)



Parcs Naturels Régionaux

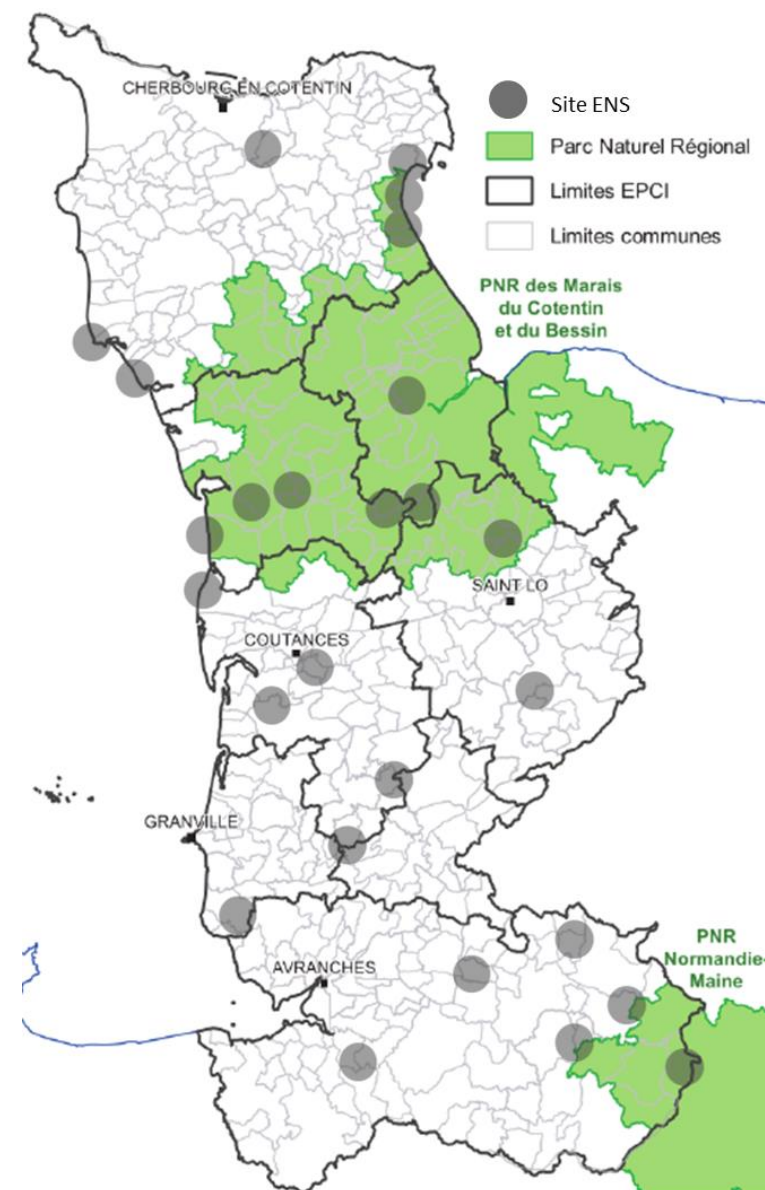
Le département de la Manche abrite la majeure partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Cotentin et du Bessin comprenant 117 communes adhérentes dont 97 de la Manche pour une superficie totale de 1 195 km². Son territoire englobe notamment deux façades maritimes et les grands marais du territoire Manchois.

Le Parc est gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie pour le compte de l'État ainsi que de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve pour le compte du Département de la Manche. Au total, 7 espaces naturels sensibles sont présents sur le territoire du PNR du Cotentin et du Bessin.

Le département abrite également une partie du PNR et géoparc de Normandie Maine (4 communes de la Manche adhérentes sur un total 134 communes). Un seul ENS (la Fosse Arthur) est présent sur son territoire.

Figure 39 : Parcs naturels régionaux (Source : DDTM 50- DREAL, 2022)

- En savoir plus : [Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin](#)
[Parc Naturel Régional Normandie-Maine](#)



Terrains du Conservatoire du littoral (CELRL)

Sur le Département de la Manche, le Conservatoire du littoral (CELRL) a acquis et/ou protégé 35 sites, soit 9 100 ha dont 4 990 ha de domaine public maritime (archipel de Chausey). Ceux-ci sont gérés par le SyMEL (Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche) qui a pour mission la gestion des sites protégés du littoral, propriétés du Conservatoire du littoral ou du Département. Les propriétés du Département de la Manche, gérées par le SyMEL, représentent 348 ha.

Le Conservatoire s'est doté d'une stratégie foncière sur la période 2020-2050. Celle-ci a identifié les besoins d'intervention du Conservatoire. Des documents territoriaux présentent, à l'échelle de chaque Conseil de rivages, une synthèse des orientations stratégiques retenues pour ces rivages et précisent ensuite, pour chaque unité littorale, la stratégie territoriale.

Une actualisation de cette stratégie foncière du Conservatoire du Littoral est en cours.

Figure 40: Sites gérés par le SYMEL (source : SYMEL)

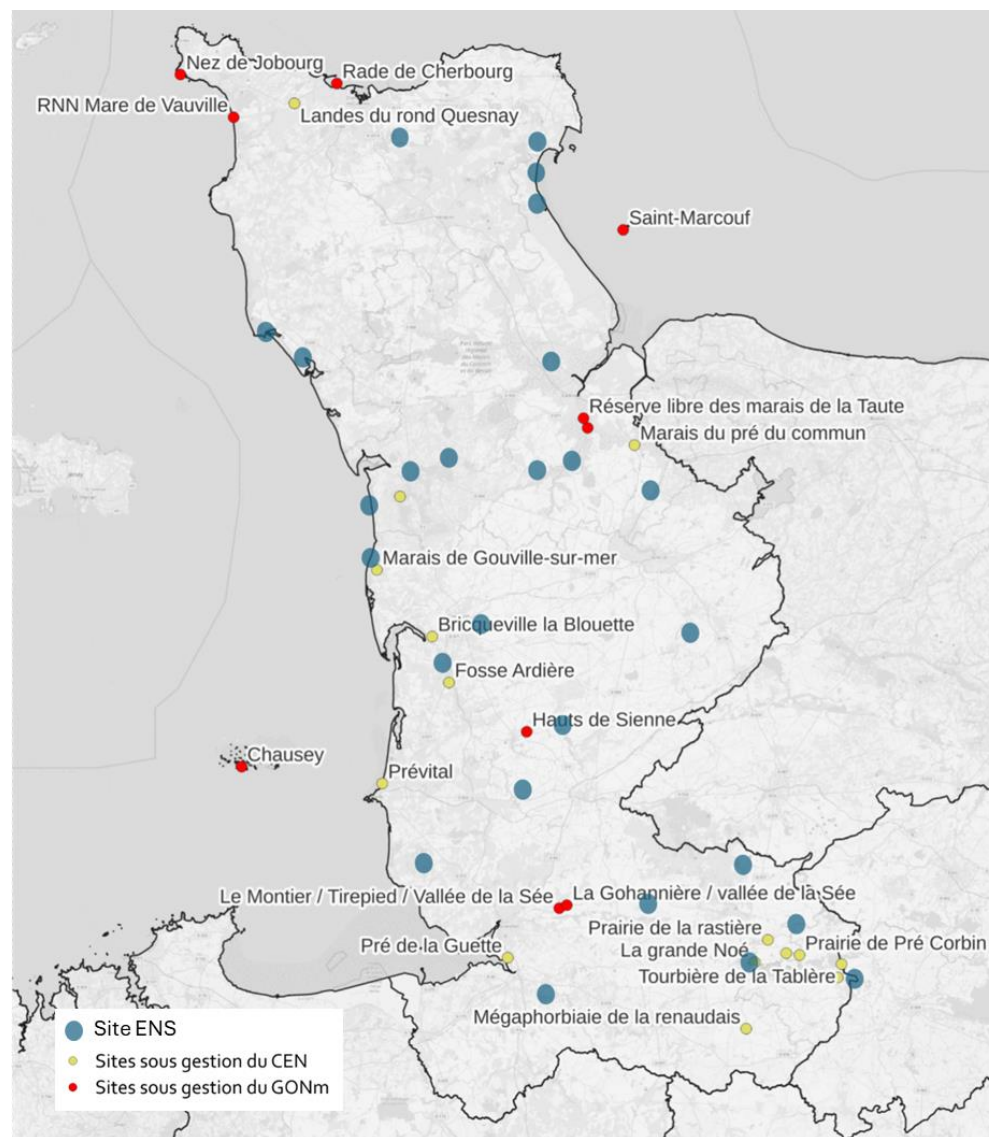


Terrains gérés par Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie et le Groupe Ornithologique Normand (GONm)

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie assure la gestion et la valorisation de **plus de 215 espaces naturels dont la superficie totale s'élève à 2 800 hectares**, répartis sur les territoires des cinq départements normands. Sur le département de la Manche le CEN gère ainsi 27 sites, dont 14 dont été acquis par le Conservatoire (soit une surface de 120 ha).

Le Groupe Ornithologique Normand assure, quant à lui, la gestion et la valorisation de **10 espaces naturels dans la Manche**. Certains de ces espaces sont propriétés du GONm (Marais de la Taute notamment qui est aussi partiellement classé Réserve Naturelle Régionale), d'autres sont sous convention de gestion.

Figure 41: Sites gérés par le CEN et le GONm (source CEN & GONm)



4.1.2 SECTEURS D'INTERET IDENTIFIES

Zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF)

Il existe deux types distincts de Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- Zones de type I : secteurs de superficie souvent limitée, contenant des espèces animales ou végétales d'une grande valeur patrimoniale
- Zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités écologiques importantes.

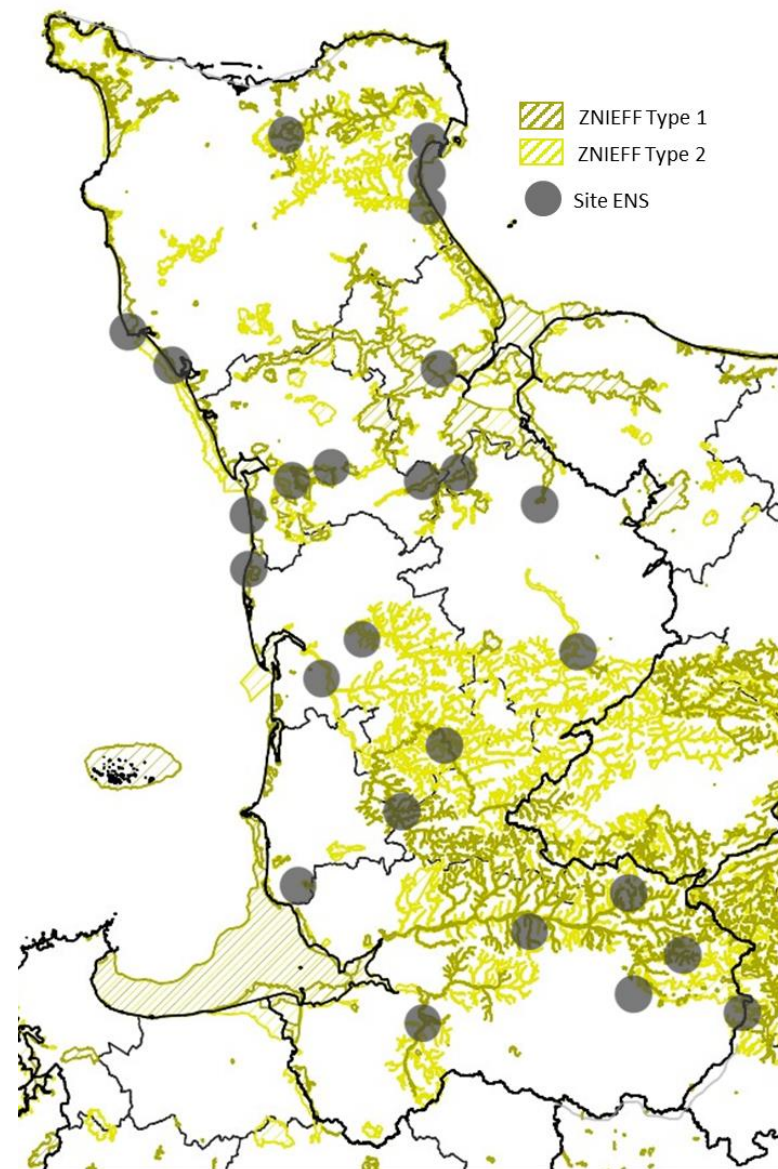
Ces deux types de ZNIEFF se révèlent complémentaires, de nombreuses ZNIEFF de type I étant de fait incluses dans des ZNIEFF de type II.

15% du territoire de la Manche est identifié comme ZNIEFF (domaine public maritime non compris).

L'inventaire des ZNIEFF est réalisé « en continu ». Pour conserver sa validité et donc sa légitimité, cet outil nécessite une mise à jour régulière des données le constituant. Ainsi, plusieurs sites ZNIEFF de la Manche devront faire l'objet d'une remise à jour des données « espèces déterminantes » d'ici 2026. (voir carte page suivante)

► En savoir plus : [ZNIEFF de Normandie à actualiser \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr)

Figure 42 : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Source : INPN)



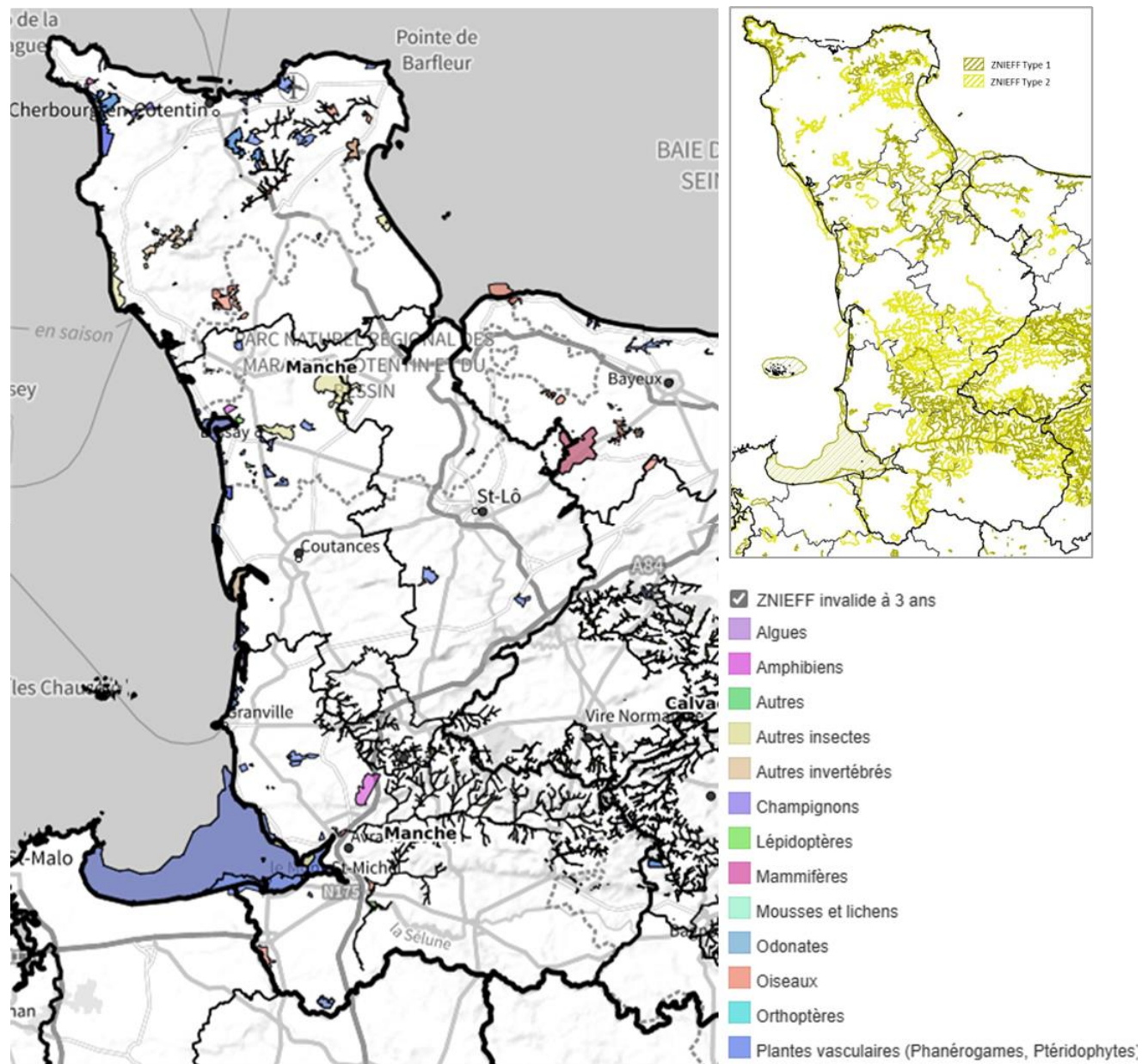


Figure 43 : ZNIEFF pour lesquelles une remise à jour des données « espèces déterminantes » est ou sera nécessaire d'ici 2026 (Source : DREAL Normandie)

Secteurs potentiels de restauration de la biodiversité

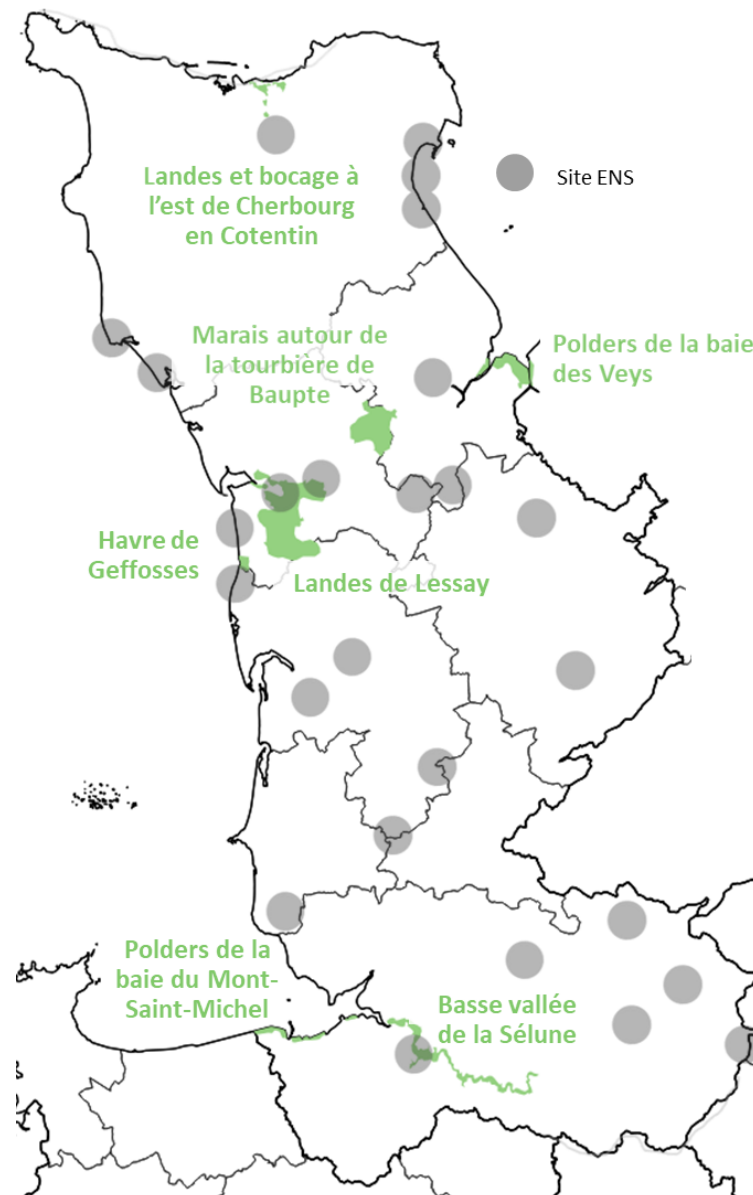
Pour atteindre l'objectif de restauration de la biodiversité en Normandie, la DREAL Normandie a proposé une feuille de route pour les services de l'Etat. Celle-ci identifie notamment des secteurs de restauration de la biodiversité (secteurs à enjeux de biodiversité situés dans des réservoirs ou des zones de continuités altérées).

Dans la Manche, 7 zones ont été retenues comme secteurs potentiels de restauration de la biodiversité :

- La basse vallée de la Sélune
- Le Havre de Geffosses
- Les Landes de Lessay
- Les landes et bocage à l'est de Cherbourg en Cotentin
- Le marais autour de la tourbière de Baupte
- Les polders de la baie des Veys
- Les polders de la baie du Mont-Saint-Michel

Figure 44 : Secteurs de potentiels de restauration de la biodiversité identifiés par la DREAL Normandie (Source : DREAL Normandie)

► En savoir plus : [Les secteurs potentiels de restauration de la biodiversité | DREAL Normandie](#)



4.1.3 LES POLITIQUES LIEES A LA BIODIVERSITE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET

Les SRCE sont des outils d'aménagement destinés à orienter :

- Les stratégies, plans et programmes,
- Les documents d'urbanisme et les projets
- Les démarches locales de trames vertes et bleues (TVB) ou de biodiversité

Approuvé en 2014, le SRCE Basse Normandie a été élaboré avant la fusion de la Normandie. Il concerne les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche. Le SRCE a identifié 18 enjeux dont 7 prioritaires.

Depuis 2024, le SRCE est intégré au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), au même titre que le schéma régional de l'air, de l'énergie et du climat ([SRCAE](#)), le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), schéma régional de l'intermodalité (SRI) et le plan régional de prévention des déchets ([PRPGD](#)).

La nouvelle rédaction du SRADDET, approuvée par le préfet de la Région Normandie le 28 mai 2024, consacre l'objectif 4bis à l'enjeu de la territorialisation de la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la déclinaison du Zéro Artificialisation Nette en 2050.

/// « Enjeux prioritaires du SRCE Basse Normandie

- Connaissance de la localisation des habitats naturels
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux (en complément des espèces protégées réglementairement) par les projets d'aménagements
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la matrice verte
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des zones humides
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des cours d'eau
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire

La Stratégie Régionale de la Biodiversité

La stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) fixe des enjeux et des objectifs partagés en matière de reconquête de la biodiversité. Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). La stratégie s'appuie notamment sur deux niveaux de protection : les aires protégées, et les zones de protection forte. A ce titre, la stratégie ne vise pas uniquement la création d'aires protégées supplémentaires mais également à garantir que celles-ci soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, disposent des moyens suffisants, ce afin de créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux.

La stratégie régionale de la Biodiversité de Normandie a été validée en Comité Régional de la Biodiversité le 27 juin 2022 concomitamment à la déclinaison régionale de la Stratégie nationale des aires protégées (SAP).

/// « Défi collectif – Agir ensemble » de la SRB Normande

- Défi 1 : les Normands sensibles à la nature, volontaires pour la préserver
- Défi 2 : les collectivités mobilisées pour agir et intégrer la biodiversité au cœur de l'aménagement de territoires résilients
- Défi 3 : les acteurs économiques engagés pour développer leur activité en favorisant la biodiversité
- Défi 4 : des espaces naturels restaurés et protégés pour former un réseau fonctionnel
- Défi 5 : des savoirs partagés et interdisciplinaires pour étudier les évolutions de la biodiversité accentuées par le changement climatique
- Défi 6 : des synergies entre acteurs publics et privés pour renforcer les financements favorables à la biodiversité.

Stratégies nationale et régionale des aires protégées (SAP et SRAP)

L'UMS PatriNat et l'INPN ont réalisé, en 2020, un diagnostic 2020 du réseau métropolitain terrestre d'aires protégées. L'objectif est d'évaluer la représentativité du réseau, sous l'angle de sa cohérence avec la répartition d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Les cartes ci-dessous ont été élaborées à partir de la superposition des mailles avec un score de contribution à la biodiversité globale (CBG) supérieur ou égal à 80 pour les espèces (taxons) et les habitats avec le réseau d'aires protégées existant.

Dans le cadre de l'étude menée par l'UMS PatriNat et l'INPN, le terme de « protections fortes » englobe :

- Les protection réglementaires : Arrêtés de Protection de Biotope, de Géotope, cœurs de Parcs nationaux, réserves naturelles et réserves nationales de chasse et de faune sauvage.
- La maîtrise foncière : sites du Conservatoire du littoral, sites acquis par les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN).

Le terme « d'aires protégées hors conventions internationales » englobe les Parcs naturels régionaux et les aires d'adhésion des Parcs nationaux.

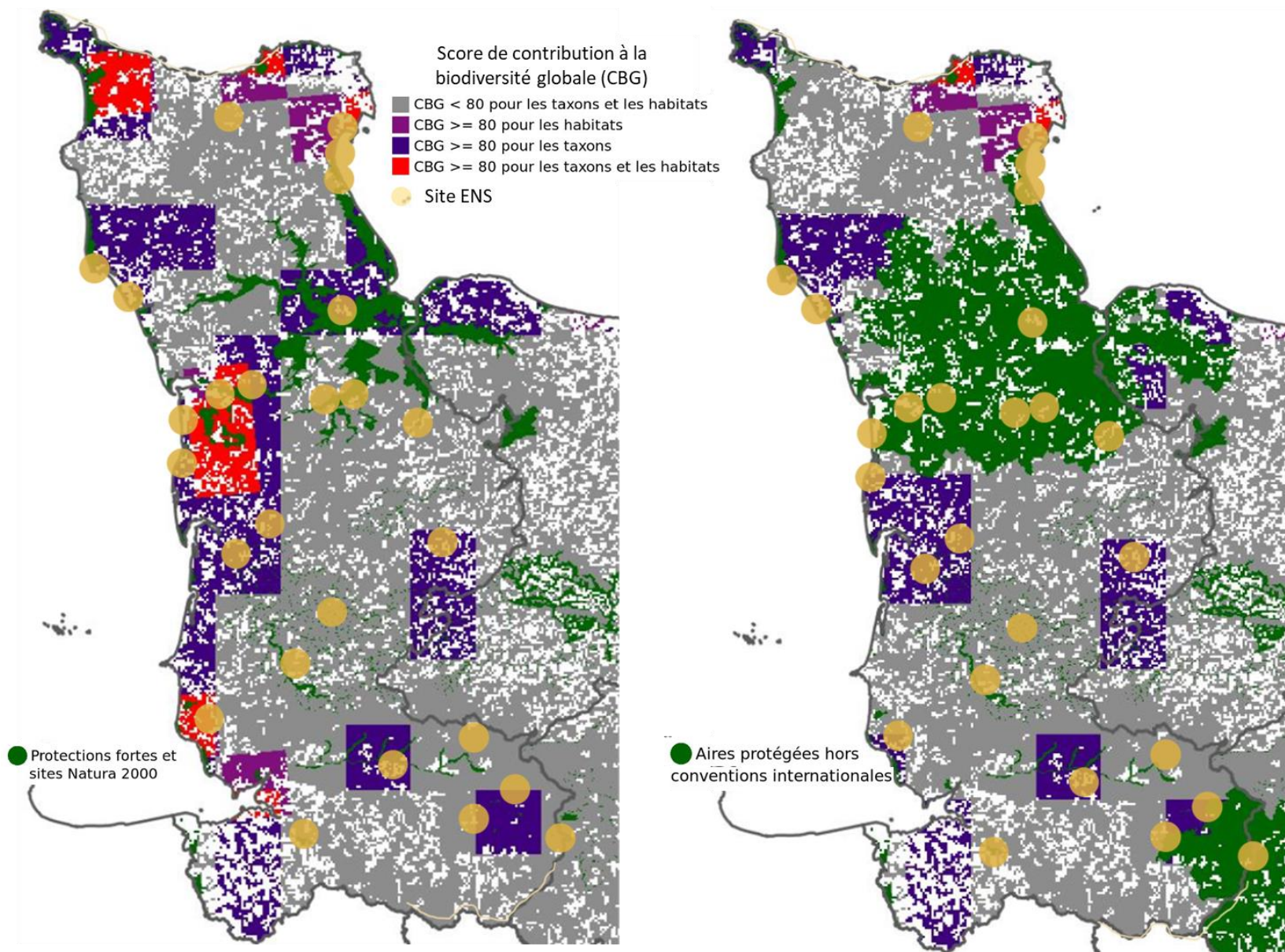
Cette étude est un outil d'aide à la décision permettant d'alimenter les approches nationales et locales pour le renforcement du réseau porté par la Stratégie nationale des aires protégées (SAP) 2021-2030. L'un des enjeux de cette stratégie est de mobiliser les acteurs locaux au sein de la gouvernance des aires protégées, d'adapter les formats d'aires protégées aux réalités locales et d'obtenir une bonne connexion des aires protégées avec leur territoire environnant. La DREAL Normandie s'est ainsi dotée d'un plan d'action afin de décliner, sur la partie terrestre du territoire normand, la dynamique de la SAP.

/// Objectifs et cibles de la Stratégie régionale des aires protégées de Normandie

13 objectifs opérationnels de la SRB ont été retenus pour figurer dans le plan d'action pour les aires protégées en Normandie 2022-2024. Voici quelques cibles prévues par la SRAP de Normandie :

- + 50 000 hectares du territoire normand en aires protégées d'ici 2030
- 90% des aires protégées terrestres gérées de Normandie sont dotées d'un document de gestion en vigueur d'ici 2030
- 100% des aires protégées pouvant accueillir du public font l'objet d'animations en 2030
- Créer d'ici 2024 un réseau régional des acteurs fonciers visant au renforcement de la cohérence de leurs stratégies foncières et de la connectivité entre les aires protégées
- ...

Figure 45 : Localisation des points chauds pour les espèces et les habitats insuffisamment couverts par le réseau de protections fortes et sites Natura 2000 (à gauche) / par les aires protégées hors conventions internationales (à droite) – Source UMR PatriNat – INPN, 2020



4.2 LA POLITIQUE ENS DE LA MANCHE

4.2.1 LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

Les espaces naturels sensibles ont pour objectifs :

- De préserver la qualité de sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels
- D'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel

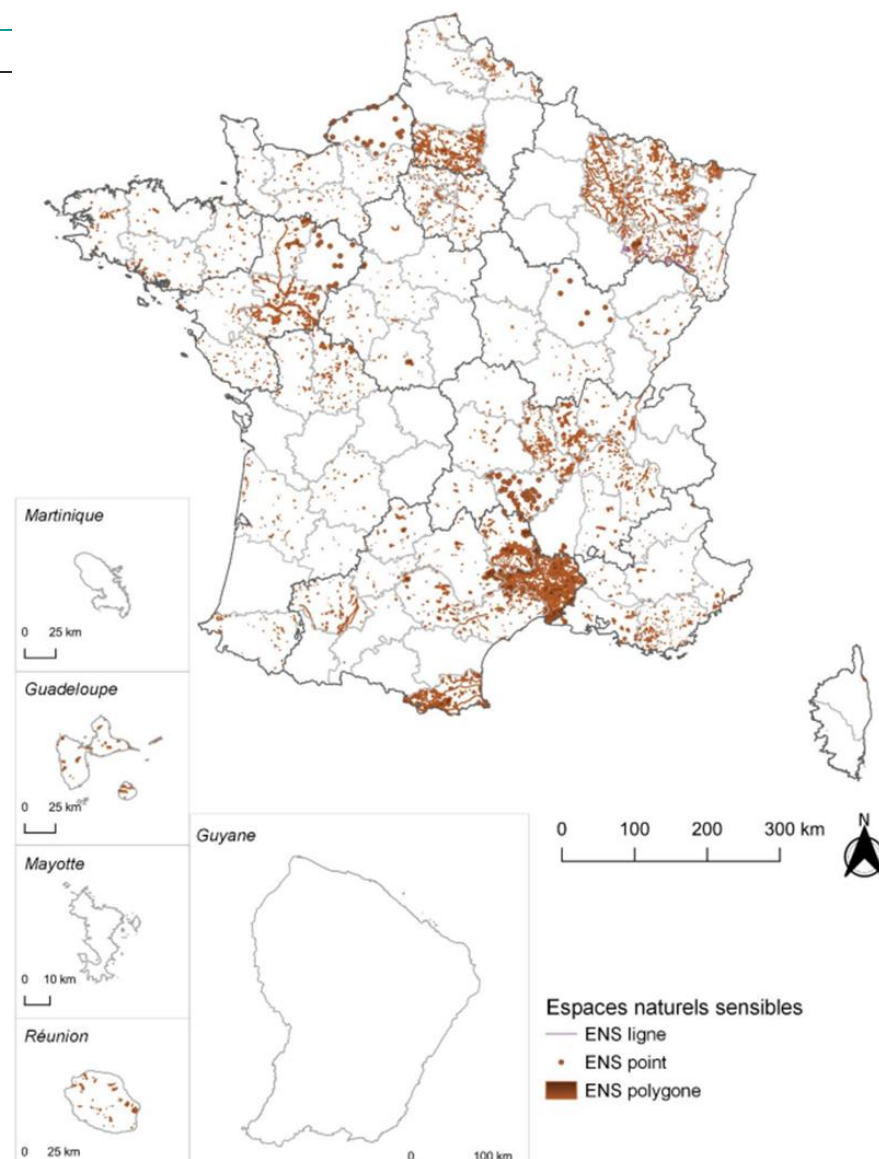
Pour mener à bien cette politique les Conseils départementaux disposent notamment des outils suivants :

- Le droit de préemption : détermination des zones de préemption correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS. Ce droit peut être délégué.
- La part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS. Le Conseil Départemental peut verser des subventions à des tiers (EPCI, communes, Conservatoire du littoral) pour leur permettre d'acquérir des espaces répondant aux objectifs de la politique ENS

372 000 ha ont ainsi été acquis et/ou gérés dans le cadre de la politique ENS (dont 190 000 ha acquis par les conseils départementaux).

En 2006, l'Assemblée des départements de France a adopté la « Charte des espaces naturels sensibles » afin d'assurer une cohérence des politiques départementales et de favoriser la mise en place de schémas départementaux des ENS (65 départements signataires en 2017).

Figure 46 : Etat des lieux de la localisation des ENS en France – Source : MNHN 2020



4.2.2 DECLINAISON DE LA POLITIQUE ENS PAR LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Le Conseil Départemental de la Manche mène depuis 1979 une politique de préservation et d'ouverture au public de ses Espaces Naturels Sensibles. Le schéma des ENS approuvé par l'assemblée départementale en 2001 a été actualisé en 2010. Lors de cette actualisation, le Département a fait le choix d'une intervention foncière sur 26 sites en confiant la gestion de certains sites à des organismes partenaires (syndicats mixtes, communes et EPCI).

L'intervention du Département, principalement foncière, est menée en cohérence avec les politiques foncières des autres acteurs de la protection de l'environnement, notamment le conservatoire du littoral par l'intermédiaire du SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche) mais également le conservatoire régional d'espaces naturels (Voir aussi chapitres dédiés).

Actuellement, le Département est propriétaire de près de 728 ha acquis au titre des ENS répartis en 21 sites, parmi lesquels 19 sont ouverts au public. 88 zones de préemption au titre des ENS ont été instituées depuis 1982 (pour une surface totale de 9070 ha) dont 42 sont directement déléguées au Conservatoire du Littoral (soit 6683 ha).

Chaque année, 65 à 90 animations annuelles gratuites sont proposées aux visiteurs.

► *Voir aussi la partie 2 du présent rapport : Bilan du SDENS*

Enfin, la politique ENS est incluse dans projet de mandature du département de la Manche 2022-2028 via l'orientation 3.2.2 « valoriser l'action des ENS et les ouvrir davantage au public ». L'objectif est la révision du schéma des ENS avec comme ambition une identification des espaces dans le cadre de la déclinaison territorialisée de la stratégie nationale des aires protégées et une meilleure valorisation des espaces de biodiversité remarquable.



2001 : 1er Schéma

**Départemental des
ENS de la Manche**

**2010 : 1^{ère} actualisation du
SDENS**

2024 : 2^{ème} actualisation

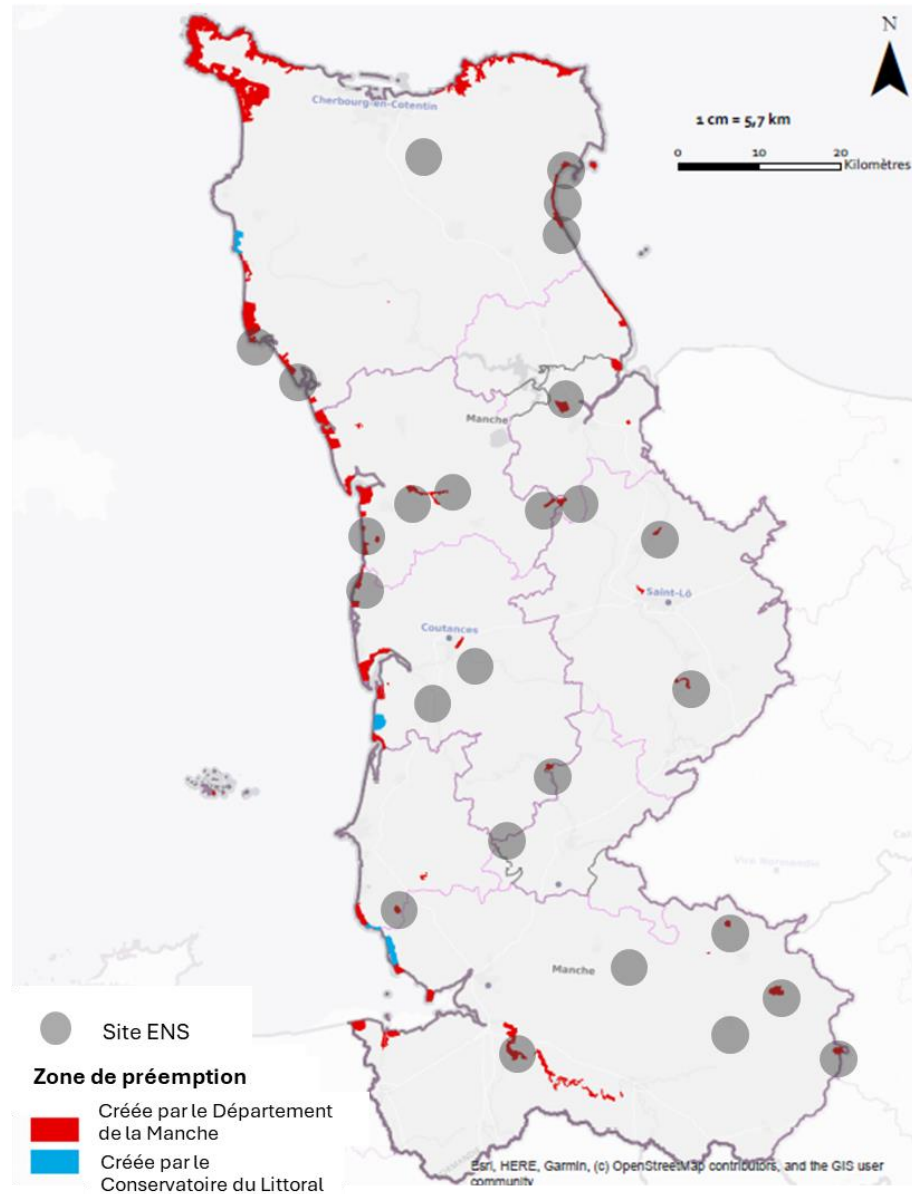


Figure 47 : Localisation des sites et des zones de préemption des ENS de la Manche

PARTIE 2 : BILAN DU SDENS, ENJEUX ET ORIENTATIONS

5 BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ENS SUR LA PERIODE 2010 A 2023

5.1 COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE ENS AUPRES DES PARTIES PRENANTES

Le schéma directeur des ENS du Département de la Manche a été actualisé en 2010, mais n'a pas fait l'objet d'un document de synthèse ou de présentation.

A l'heure actuelle, le Département de la Manche communique peu, vers le grand public, sur sa politique ENS et les objectifs associés. Ceci s'explique notamment par le fait que le schéma directeur de la période 2011-2022 n'a pas été formalisé ni diffusé. Les orientations de la politique ENS de la Manche sont donc peu connues des acteurs. Enfin, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de suivi formalisé de la politique et de l'atteinte des objectifs. Seuls des bilans sont effectués au niveau de certains sites ENS (voir chapitre suivant).

A l'échelle des sites, les gestionnaires et les partenaires profitent généralement des animations pour présenter la politique ENS et le rôle du Département de la Manche. Il est cependant difficile de savoir si ces informations sont assimilées ou si elles suscitent l'intérêt des participants. Il en est de même pour les réunions de comité de suivi des sites. Celles-ci sont également une occasion d'échanges avec les partenaires institutionnels et les acteurs et usagers des terrains (agriculteurs, chasseurs...).

“ Nous recevons peu d'informations sur cette politique. Le manque de communication peut poser de réels soucis en termes de compréhension des actions et d'acceptabilité ”

Extrait d'un entretien mené auprès des acteurs locaux en 2023

/// Retours issus des entretiens

- Seuls les partenaires institutionnels et les gestionnaires connaissent le cadre général (réglementaire et institutionnel) liés aux ENS
- La politique et les objectifs suivis par le CD 50 ne sont pas connus. Les acteurs souhaitent connaître et avoir une vision partagée du SDENS de la Manche
- Les acteurs interrogés soulignent le fait qu'il semble difficile, pour le grand public, de différencier les gestionnaires, notamment le Département, le SyMEL et le conservatoire du littoral. L'acteur retenu et reconnu par le grand public est le plus visible. Ils associeront donc les sites ENS concernés (et leur gestion) au Conservatoire du littoral ou aux Parcs Naturels Régionaux, plutôt qu'au Département qui est beaucoup moins visible sur les sites.

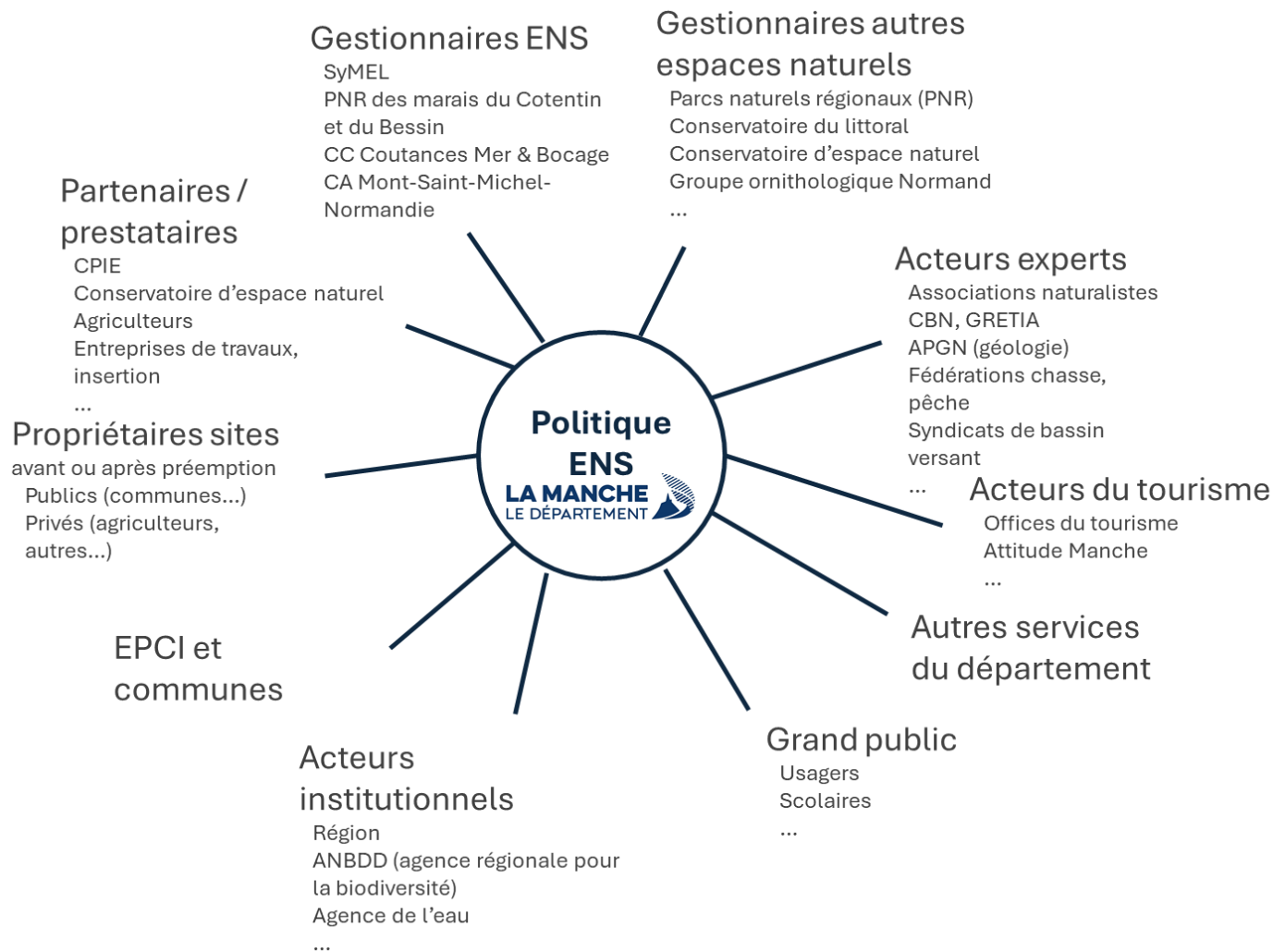


Figure 48 : Cartographie des acteurs de la politique ENS du département de la Manche

Point de vue des usagers

Dans le cadre de cette démarche d'actualisation du schéma des ENS, un questionnaire d'actualisation à destination des usagers des sites ENS a été distribué, lors des animations, durant l'été 2024. Sur la base des 135 réponses recueillies, les principaux résultats sont les suivants :

86% des participants ont une connaissance faible voire nulle de l'action du Département de la Manche sur les ENS.

Les trois principales actions menées, selon les sondés (réponses à la question : « Quelles sont les trois actions principales du département selon vous sur les ENS ? » réponse sous forme de cases à cocher) :

- Protection des espèces et milieux naturels fragiles (81%)
- Aménagements pour l'ouverture au public (49%)
- Gestion de la végétation (49%)

La perception des sondés, relative à l'action conduite par le Département (réponse à la question « Jusqu'à aujourd'hui ; comment perceviez-vous l'action conduite par le Département de La Manche en matière d'Espaces Naturels Sensibles ? Entourez trois mots correspondant le mieux à votre perception » réponse à entourer parmi un nuage de mot – voir figure ci-contre) :

- Ecologique (cité 60 fois)
- Pédagogique (cité 60 fois)
- Utile (cité 30 fois)

Les participants ne sont pas forcément des usagers assidus des ENS mais mettent en avant leur attachement aux sites.

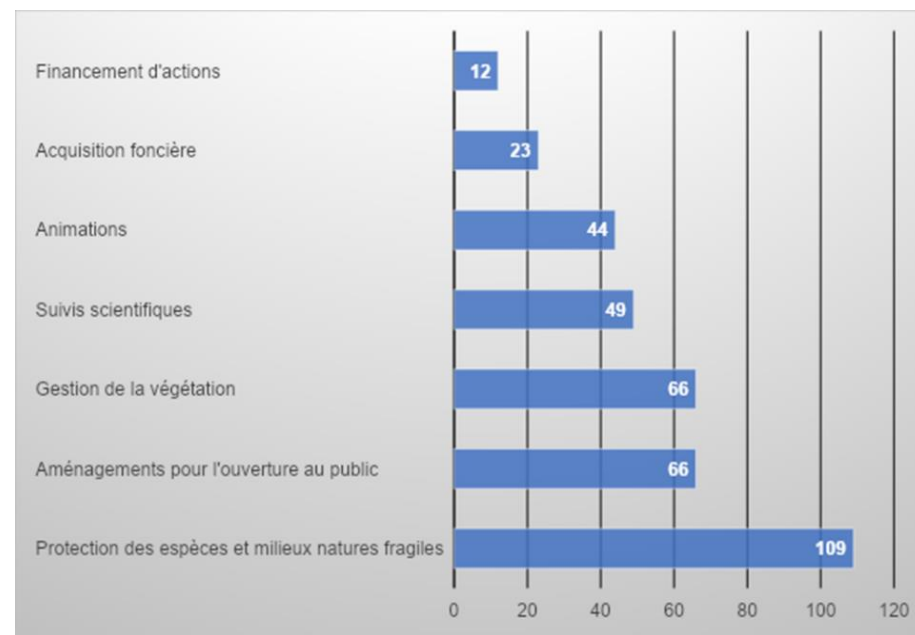


Figure 49 : détails des réponses à la question « Quelles sont les trois actions principales du département selon vous sur les ENS ? »

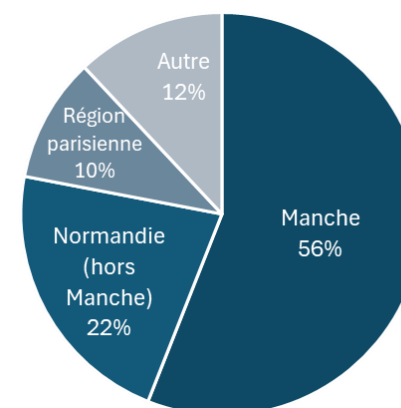


Figure 50 : Origine géographique des sondés

► Comparaison au regard des autres départements

Hormis le Département de l'Orne (qui reçoit de bons retours sur sa communication), l'ensemble des Départements concernés juge leur communication insuffisante ou à renforcer. La visibilité des sites et la lisibilité de la politique ENS est un enjeu pour tous les Départements.

Le site internet départemental est le vecteur de communication privilégié. Sont ensuite diversement utilisés :

- Plaquette de présentation des ENS et/ou des animations prévues sur les sites
- Presse
- Site web des offices de tourisme
- Réseaux sociaux
- Vidéo You tube
- Exposition
- Maison de la nature



Figure 51 : plaquette de présentation des ENS de l'Orne

Les Schémas directeurs ENS n'ont pas été cités comme vecteurs de communication. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours mis en ligne sur le site web départemental.

Concernant les bilans SDENS et les outils de suivi de la politique, seuls deux Départements rédigent un rapport d'activité ou un bilan annuel. Les autres Département sont soit dotés d'un tableau de bord / base de données, soit ne réalisent que des bilans par site sans outils de suivi global de la politique ENS. Ce suivi est donc peu ou pas communiqué en dehors des Départements. L'efficacité de ce suivi est souvent citée comme axe d'amélioration de la politique ENS.

La politique est généralement suivie par les élus (le sujet est mis à l'ordre du jour de commissions départementales). Seuls le Calvados et le Morbihan ont mis en place des temps d'échange dédiés pour le suivi de la politique (comité de pilotage avec les élus, pour le CD14) / réunion annuelle avec les partenaires, pour le CD 56)

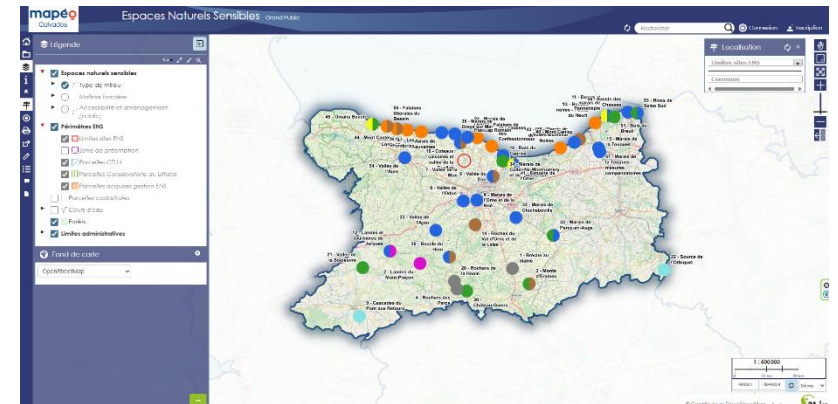


Figure 52 : Carte dynamique des ENS du Calvados

5.2 STRATEGIE FONCIERE

Le Schéma des ENS 2010 – 2021 compte 26 sites d'intervention foncière gérés par le Département et différentes structures gestionnaires (SyMEL, PNR Marais Cotentin Bessin, EPCI...) dont en 21 sites acquis (soit 728,14 ha), parmi lesquels 19 sont ouverts au public.

Le rythme des acquisitions est variable, en lien avec celui des déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) reçues par le Département. **Entre 2011 et 2023, 173 ha ont été acquis par le Département, soit une moyenne de 12,3ha/an.** Ce chiffre est en dessous de l'objectif moyen de 50ha / an fixé en 2010. Cet objectif ambitieux semble difficile à atteindre pour des raisons budgétaires mais nécessiterait des moyens humains importants pour démarcher des propriétaires avec des résultats aléatoires.

88 zones de préemption au titre des ENS ont été instituées depuis 1982 (soit une surface totale de 9070 ha) dont 42 sont directement déléguées au Conservatoire du Littoral (soit 6683 ha).



26 sites dont 21 acquis

728,14 ha d'acquisitions par le
Département de la Manche, dont
173 ha entre 2010 et 2023

88 zones de préemption pour
une surface totale de 9 070 ha

/// Retours issus des entretiens

- La majorité des acteurs interrogés partage l'idée que l'acquisition foncière est l'outil le plus efficace pour la gestion des sites et l'atteinte de objectifs fixés.
- Néanmoins, certains d'entre eux précisent que cette politique d'acquisition peut être complétée et renforcée par du conventionnement avec des propriétaires privés. Cela permet d'étendre la politique du département en cas d'impossibilité d'acquisition (refus de propriétaire, manque de moyens etc...), ainsi que de maintenir les usages sur les sites et d'impliquer les acteurs locaux.
- Enfin, une partie des acteurs considère que la sélection des sites ENS semble être faite « à l'opportunité ». Ils soulignent le besoin d'une meilleure cohérence et l'importance de donner du sens à l'action menée par le Département

► Comparaison au regard des autres Départements (1/2)

Sept Départements ont répondu au questionnaire :

- La Manche (50)
- Les 4 autres Départements normands : l'Orne (61), la Seine Maritime (76), le Calvados (14) et l'Eure (27)
- 2 Départements de régions limitrophes : le Morbihan (56), la Loire-Atlantique (44)

Les départements normands ont une surface relativement similaire (entre 5 550 et 6 280 km²).

Certains Départements interrogés sont caractérisés par un linéaire côtier plus ou moins important :

- La Manche : 330km
- La Seine-Maritime : 140 km
- La Morbihan : 1280 km
- La Loire-Atlantique 450 km linéaire côtier et 60 km d'estuaire

Ces caractéristiques influencent les modes de gestion des sites ENS, engendrant ainsi des différences entre les Départements interrogés.

Il est à noter que les sites considérés comme ENS ne sont pas toujours les mêmes d'un département à l'autre. A titre d'exemple, le Département du Calvados intègre la gestion des sites du conservatoire du littoral au sein de sa politique ENS, ce qui n'est pas le cas de la Manche. Pour le Département de Loire-Atlantique, la dénomination ENS concerne uniquement les propriétés départementales acquises au titre de la politique ENS.

La Manche est l'un des départements normands avec le moins de site ENS, devant la Seine Maritime. Cela s'explique notamment par le fait que le Département n'inclue pas les sites du conservatoire du littoral dans son réseau de sites ENS.

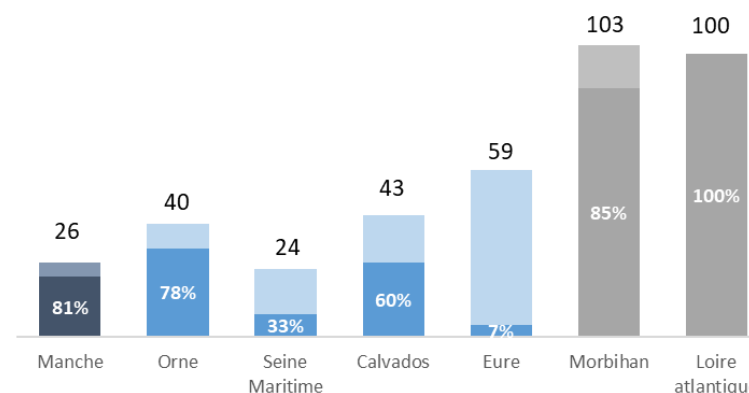
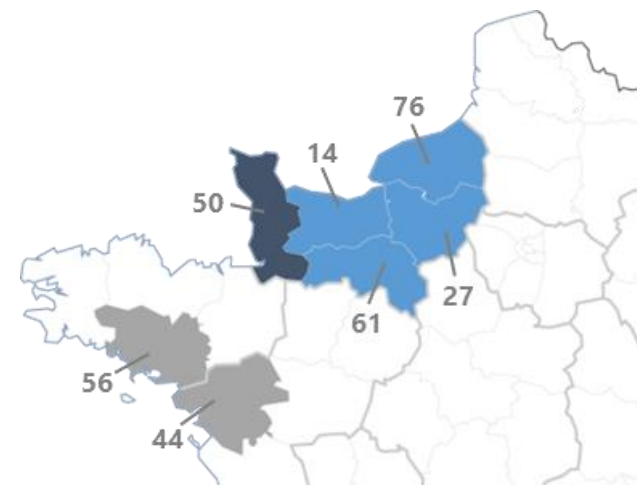


Figure 53 : Nombre de site ENS par département (ainsi que le pourcentage de sites acquis)

Comparaison au regard des autres Départements (2/2)

Au regard des autres Départements normands, la Manche mène une **politique active d'acquisition de site avec 81% de sites acquis** (partiellement ou totalement). Contrairement à la Seine Maritime ou l'Eure qui ont respectivement 33% et 7% de sites acquis. Pour ce dernier, ce chiffre s'explique par le fait que l'Eure privilégie la délégation de gestion sur des sites appartenant à des tiers.

En nombre, la Manche est l'un des départements normands avec le moins de sites ENS. Néanmoins, la surface totale en ENS est comparable aux autres départements normands (hormis l'Eure qui est largement en tête, dû au fait de sa politique de délégation de gestion et de conventionnement lui permettant d'être présent sur un plus grand nombre de site et sur une plus grande surface).

A l'échelle régionale, **la Manche est dotée d'une surface totale de préemption importante** (9 070 ha contre 510 ha pour l'Orne ou 217 ha pour la Seine Maritime). Celle-ci reste inférieure à celle du Morbihan et de la Loire Atlantique (18 300 et 36 700 ha).

Enfin, hormis l'Eure, l'ensemble des départements interrogés ont délégué le droit de préemption au titre des ENS à d'autres acteurs (ex : le Conservatoire du littoral et/ou les communes, communautés de communes).

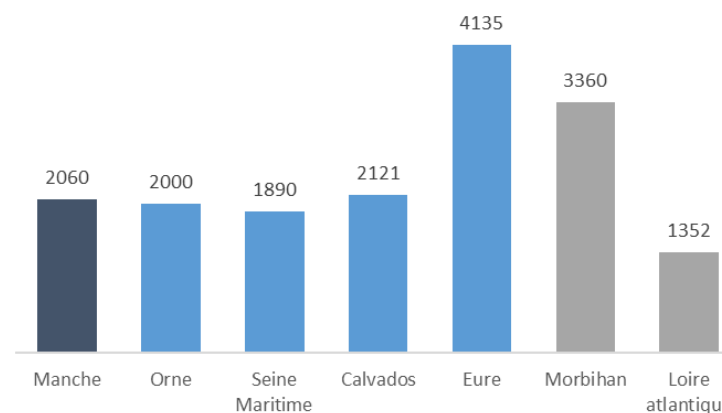
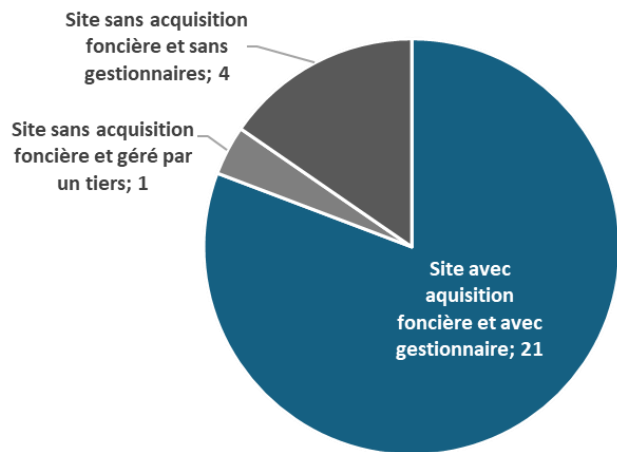
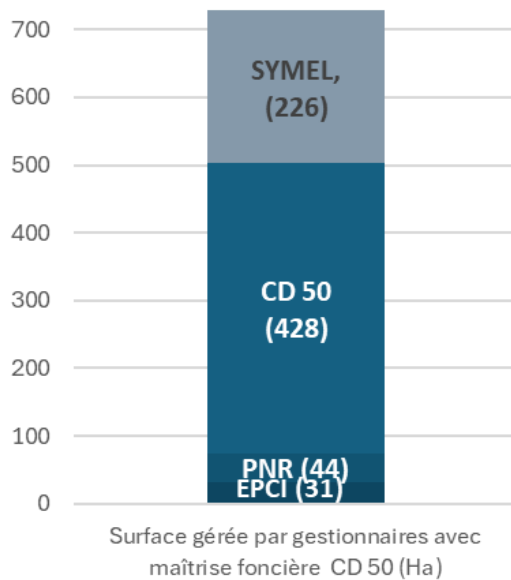
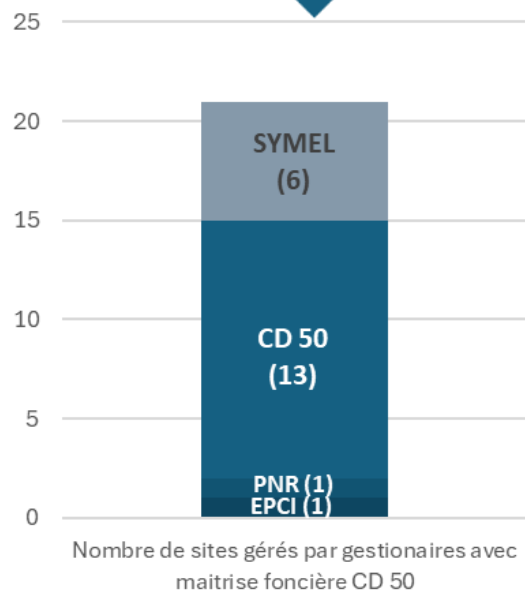


Figure 54 : Surface totale de site ENS par département



Le Département de la Manche a déjà engagé des acquisitions au sein **21 des 26 sites ENS**. Les sites où le Département n'est pas propriétaire sont les suivants :

- Site « non acquis » et géré par un tiers : les cascades de Mortain (site géré par l'EPCI Mont Saint Michel – Normandie)
- Sites « non acquis » et actuellement sans gestionnaires
 - la Lande de Blancul
 - L'Airou
 - La Sée
 - Les Marais de Lestre



Parmi les 21 sites ENS avec portage foncier du Département :

- 13 sont gérés par le Département (soit 428 ha)
- 6 sont gérés par le SyMEL (soit 226 ha)
- 1 site (les marais des Ponts d'Ouve) est géré par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- 1 site (le parc Lévêque) est géré par Communauté de communes Coutances mer et bocage

5.3 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SUR SITE

5.3.1 GESTION ET SUIVI DES SITES

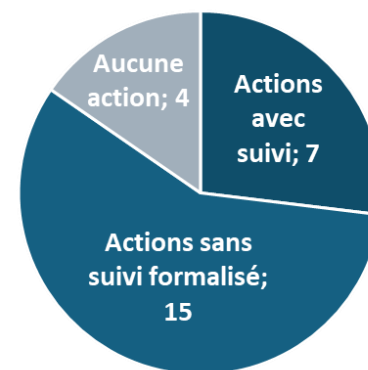
Sur les 26 sites actuels, seuls 5 sites sont dotés d'un **plan de gestion** de moins de 10 ans (voir figure ci-contre).

Concernant les **actions et interventions réalisées** sur les site ENS actuels :

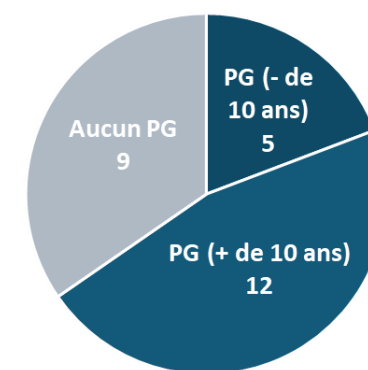
- 4 sites sont sans interventions notables à ce jour (les 3 sites non acquis et sans gestionnaires : l'Airou, la Sée, les Marais de Lestre, ainsi que la lande de Blancul)
- 7 sites font l'objet d'un bilan d'activité (bilan seul ou dans le cadre d'un plan de gestion – PG)
- Les 8 sites, gérés par le SyMEL font l'objet d'un bilan d'activité commun
- Il reste donc 7 sites où des actions sont menées mais sans faire l'objet d'un suivi formalisé

Le Département de la Manche a noué divers **partenariats** pour la réalisation de ces actions sur ses sites ENS

- Prestataires d'assistance à la gestion : CPIE (3 sites) et CEN (5 sites)
- Convention de partenariat technique (suivi naturalistes, animations...) avec les acteurs suivants : PNR, ONF, fédération et associations de chasse
- Convention d'entretien et de gestion avec des agriculteurs
- Echanges privilégiés (ou prestations) sans convention de partenariat (structures ressources) : Conservatoire botanique, GON, GMN, GRETIA



Nombre de sites ENS ayant bénéficié d'actions notables



Nombre de sites ENS dotés d'un plan de gestion

11 sites faisant l'objet d'une ou plusieurs **conventions de gestion** avec des agriculteurs

8 sites avec une **convention d'appui à la gestion** (5 pour le CEN Normandie et 3 pour le CPIE du Cotentin)

17 sites sont dotés d'un comité de gestion qui s'est déjà réuni. Des réunions sont prévues lors de l'élaboration des plans de gestion ou à l'occasion de temps d'échanges techniques intermédiaires. Cependant, l'organisation des comités de gestion s'avère assez irrégulière et disparate entre les différents sites ENS.

Enfin, 9 sites font l'objet d'un suivi écologique continu de 2018 à 2022 et sont donc bien documentés avec des données à jour.

/// Retours issus des entretiens

- Les entretiens réalisés auprès des acteurs du territoire ont montré que les actions réalisées par le Département sont peu visibles et/ou peu valorisées. Elles sont donc souvent méconnues au-delà du cercle d'acteurs ayant participé à leur réalisation. Les actions les plus visibles et notées comme étant des réussites sont les aménagements réalisés sur les tourbières (platelage...)
- Les acteurs interrogés ont mis en lumière le besoin d'optimiser la cohérence des interventions entre les différents sites (via, par exemple des orientations à l'échelle départementale)
- Concernant la délégation de gestion, peu d'acteurs possèdent les connaissances suffisantes pour émettre un avis sur le sujet. Les acteurs ayant répondu soulignent le fait qu'il est important que la gestion des sites soit confiée à des structures ayant les compétences adaptées et des moyens suffisants.

► Comparaison au regard des autres Départements (1/2)

Le tableau ci-contre synthétise le mode de gestion et d'entretien des sites classés par ordre d'importance (de vert foncé la solution la plus appliquée à vert clair la solution la moins appliquée), selon les Départements interrogés.

Le résultat de l'enquête montre **une préférence pour la gestion des sites en régie**. Ce choix de gestion est notamment lié aux moyens humains et financier mobilisables au sein des Départements. Seul le Département de l'Eure privilégie la délégation de gestion, sans régie. La délégation de gestion est également le mode de gestion privilégié du Département de la Manche, cependant, celle-ci concernant majoritairement le SyMEL (syndicat mixte, où le Département est fortement impliqué).

Il est à noter que la majorité des Départements entretient des relations étroites avec le conservatoire du littoral et/ou les conservatoires d'espaces naturels (accord-cadre, convention de partenariat, collaboration technique...).

L'ensemble des départements interrogés **plébiscitent le plan de gestion** comme outil efficace de gestion et de suivi des sites. Poursuivre la mise en place de document de gestion sur les sites est un objectif généralement partagé par les départements.

Certains Départements optent pour des documents de gestion simplifiés pour s'adapter à la taille et/ou à l'enjeu du site. Par exemple, la Loire atlantique prévoit 3 types de documents, selon l'importance et l'ampleur du site :

- Le plan de gestion (suivi par un comité de gestion) sur les sites les plus importants et sur lesquels il y a des problématiques particulières.
- La notice de gestion (suivi par un comité technique)
- Les principes de gestion (sans structure de suivi dédiée)

NB : la Seine Maritime a doté l'ensemble de ces sites d'un plan de gestion mais précise que la plupart sont échus en termes de temporalité. C'est également le cas de la Manche.

Mode de gestion	Par le département		Délégation de gestion
	En régie	P. ext	
Manche			
Orne			
Seine Maritime			
Calvados			
Eure			
Morbihan			
Loire atlantique			

Mode non utilisé	Mode le moins utilisé	Mode utilisé	Mode préférentiel
------------------	-----------------------	--------------	-------------------

P. Ext = prestation ou partenariat externe

Tableau 2 : Synthèse des modes de gestion privilégiés par les Départements

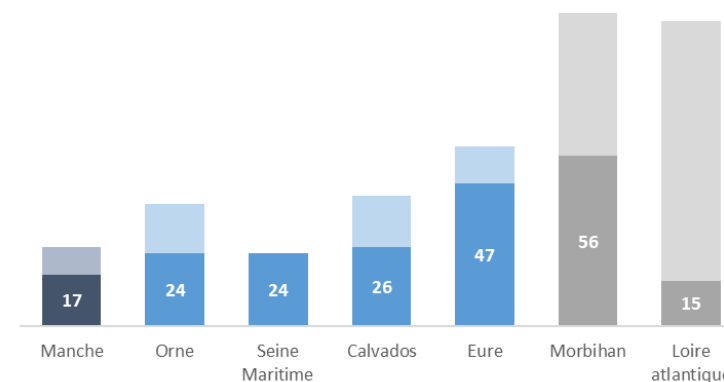


Figure 55 : Nombre de sites dotés d'un document de gestion, au regard du nombre total de site

► Comparaison au regard des autres Départements (2/2)

D'une manière générale, un comité de gestion est mis en place par site. Cependant, la fréquence de réunion de ces instances diffère d'un Département à l'autre.

Pour la Manche, le rythme des réunions est irrégulier et peu soutenu. A l'opposé, un Département comme l'Eure adopte un tout autre rythme avec un comité de gestion à chaque étape (bilan, mise à jour, évaluation à mi-parcours), une réunion annuelle avec le gestionnaire de chaque site et des réunions ponctuelles avec les partenaires si besoin. La typologie des sites, leur nombre, le rythme et la dynamique des acquisitions foncières, les enjeux de gestion, tout comme les moyens humains affectés au suivi de la politique ENS sont autant de facteurs qui expliquent ces disparités.



Type d'intervention / d'actions menées	50	61	76	14	27	56	44
Acquisition de connaissances et suivi		5	2	4	3	4	
Travaux d'aménagement (accueil du public)	1	1		5		2	3
Travaux d'intervention sur le patrimoine naturel (restauration, réhabilitation...)	3	2		2	4	3	5
Entretien et gestion du patrimoine naturel	2		1	1	2	1	1
Entretien et gestion des aménagement pour l'accueil du public	1		3	1		1	
Animation pédagogique	4	3	4		5	3	
Communication (ex : création de support)						4	
Missions liées à l'acquisition foncière (prise de contact, dossier...)	5			3		3	2
Missions liées à l'animation de la politique (rencontres de partenaires...)		4	5		1	3	4

L'entretien des sites et des aménagements est le type d'action majoritairement réalisée sur les ENS.

L'intervention majoritaire de l'Eure est l'animation de sa politique ENS, basée sur la non-acquisition des sites et la gestion par des tiers.

Figure 56 : Principaux types d'interventions menés sur les sites ENS (de 1 à 5) 1 étant l'intervention majoritaire

5.3.2 OUVERTURE AU PUBLIC ET COMMUNICATION SUR LES SITES

Les **outils de communication existants** sont les suivants :

- Site web et les réseaux sociaux du Département
- Livret des animations annuelles
- Animations et visites de sites
- Signalétique sur les sites

19 sites ENS sont ouverts au public, dont 4 en visites guidées uniquement (les dunes et marais de l'Est du Cotentin, les marais d'Auxais, les roselière des Rouges-Pièces et la carrière et les fours à chaux de Cavigny). Sur ces 19 sites ouverts, entre 65 à 90 **animations annuelles** gratuites sont proposées aux visiteurs. Le programme des animations et visites guidées est disponible chaque année via un guide papier (ou en PDF sur le site web du Département).

La communication à l'échelle des sites diverge d'un site à l'autre. Certains font l'objet d'animations régulières (ex : Tourbières de la Lande Mouton ou du Pré Maudit) contrairement à d'autres, notamment du fait que les sites ne soient pas ouverts au public. La **signalétique** semble également diverse selon les sites et a été signalée comme un axe d'amélioration pour certains sites (ce qui a été confirmé par les visites terrain). A titre d'exemple, la lisibilité des informations et du rôle de chaque structure impliquée pourrait être optimisée sur les sites littoraux.

Depuis aout 2024, l'**application « Balade & SENS »** permet aux usagers de découvrir les ENS. Deux premiers parcours sont disponibles sur les sites de la Fosse Arthour et de la Tourbière du pré maudit.

En 2022, 6 sites ENS font l'objet d'un **suivi par éco-compteurs** via l'Observatoire du tourisme de la Manche (sur un total de 11 espaces naturels). Le Cap de Carteret et la Cascade de Mortain sont les 2 ENS les plus fréquentés. Le nombre de passage reste cependant moitié moindre que celui du Nez de Jobourg, espace naturel non classé ENS.

► En savoir plus : [Fréquentation des espaces naturels - Attitude Manche](#)
[Les espaces naturels sensibles de la Manche | Manche.fr](#)

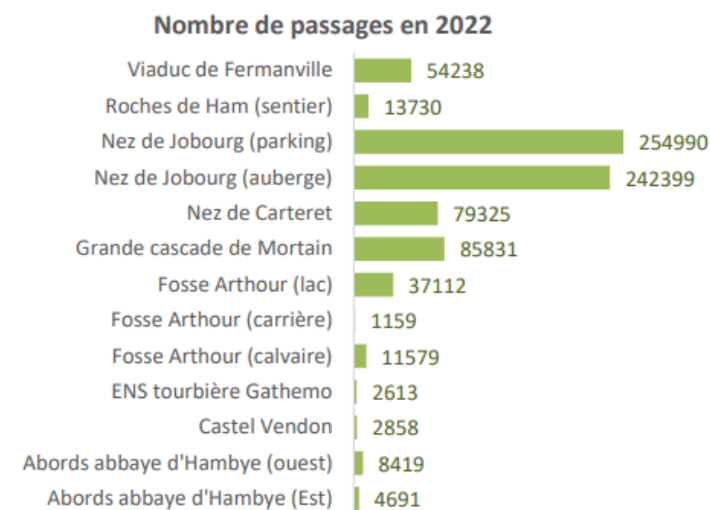


Figure 57 : Nombre de passage relevés en 2022 par les éco-compteurs situés sur les espaces naturels de la Manche (source : Attitude Manche)

/// Retours issus des entretiens

- D'une manière générale, les EPCI connaissent les sites, mais ne les appréhendent pas comme des ENS. Elles sont intéressées et demandeuses d'informations sur les sites ainsi que les actions qui y sont menées. Les communes n'ont pas été interrogées dans le cadre de cette étude. Cependant, celles qui sont concernées par des comités de gestion ont probablement une meilleure connaissance des sites ENS que leur EPCI. Il est à noter que les EPCI sont également invités aux comités de gestion. Cependant, elles n'y participent pas toujours ou les informations présentées ne sont pas transmises aux autres services qui pourraient être concernés.
- Plusieurs acteurs ont fait part de leur intérêt à participer à la mise en place d'actions d'animations et de sensibilisation sur les sites (en partenariat avec le Département).
- Certains des 26 sites ENS actuels sont ressortis lors des entretiens, soit pour les actions qui y sont menées, soit du fait de leur actualité. Il est à noter que certains sites sont difficilement accessibles et donc peu connus (exemple : les Landes tourbeuses des Cent Vergées)

Exemple de sites ENS cités en entretien



Les ponts d'Ouve
Bonne vitrine pour sensibiliser le grand public mais plutôt identifier comme "site PNR"



Tourbières du Pré maudit / de la Lande mouton
Aménagements (platelage) réussis



Abords de l'Abbaye d'Hambye
Site patrimonial intéressant avec sentier d'interprétation



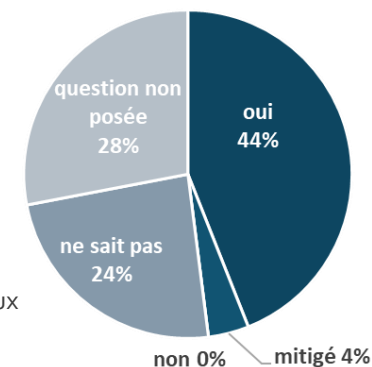
Carrières et fours à chaux de Cavigny
Site fermé depuis longtemps (mise en sécurité) / Protection des chiroptères



La Sée / l'Airou
Sites posant question : Sont-ils ENS ? Quels sont les critères de classement ?...

A la question « *La participation du réseau des ENS de la Manche à la sensibilisation du public à la biodiversité est-elle pertinente / efficace ? Ce réseau permet-il un meilleur accès à des espaces de nature ?* », la majorité des acteurs interrogés ont répondu « *Oui* ».

Cette question n'a été posée qu'aux personnes connaissant suffisamment les sites et/ou l'action du Département.



► Comparaison au regard des autres départements

Le pourcentage de sites partiellement ou totalement ouverts varie d'un département à l'autre. Dans tous les cas plus de la moitié des sites sont ouverts au public.

Certains départements, comme la Manche, éditent annuellement le programme des animations prévus sur les sites.

D'une manière générale, les usages (chasse, pêche, agriculture, tourisme, loisirs sportif...) sont autorisés sur les sites ENS mais encadrés (convention, cahier des charges, saisonnalités...).

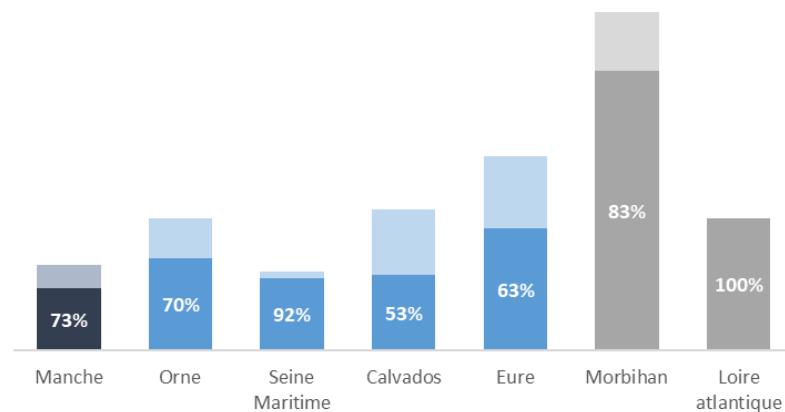


Figure 58 : Pourcentage de sites ouverts au public (partiellement ou totalement, en libre accès ou uniquement avec visite guidée)

5.4 EVALUATION DES OUTILS ET DES MOYENS DEDIES

Moyens financiers

Le budget annuel moyen sur la période 2018-2024 est de 939 357 €. La cotisation versée annuellement au SYMEL n'est pas prise en compte dans ce bilan financier. Celle-ci est de 760 000 €, depuis 2024.

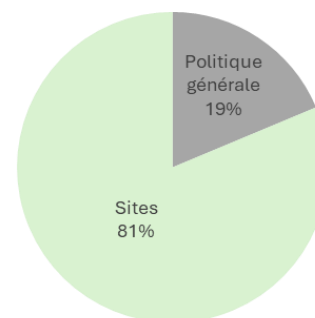
Il est à noter que la consommation budgétaire a connu une hausse sur l'année 2024. Celle-ci s'explique par l'opération spécifique de rénovation et de mise en sécurité des fours à chaux de Cavigny.

Les principaux postes de dépenses concernent l'entretien des sites et la réalisation d'aménagements pour l'accueil du public. La consommation budgétaire de la politique des ENS varie d'une année sur l'autre. Cela est principalement due aux interventions menées sur les sites. En effet, celles-ci varient d'un site à l'autre en fonction des besoins et des possibilités existantes de celui-ci. Certains sites demandent des interventions ponctuelles fortes en termes de restauration / conservation des habitats naturel alors que d'autres nécessiteront ponctuellement des aménagements importants pour permettre l'accueil du public.

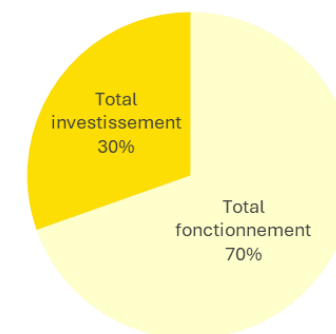
Moyens humains

Actuellement, l'équipe dédiée aux ENS est de 4 ETP (un chef de service et trois techniciens). Le service communication du Département est également ponctuellement sollicité pour la réalisation du livret d'animation des sites. Enfin, la direction du patrimoine départemental contribue également à la réalisation des acquisitions foncières.

Un budget majoritairement consacré aux sites ENS



Des dépenses principalement de fonctionnement



► Comparaison au regard des autres départements

La taxe d'aménagement (ex TD ENS) une ressource affectée qui permet le financement de la politique ENS. Il s'agit d'un impôt local, perçu par la commune et le département. Celui-ci sert principalement à financer les équipements publics (voiries, écoles, transports, etc.) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Pour la part départementale, la taxe d'aménagement est instituée par délibération du conseil départemental. Elle permet le financement des politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle ne peut pas excéder 2,5%. (Voir aussi les [articles L101-1 à L610-4](#) et [L331-1 à L332-30](#) du Code de l'urbanisme)

Le taux de la taxe d'aménagement (TA) varie d'un Département à l'autre, tout comme la part dédiée aux ENS. Celle-ci est en augmentation plus ou moins forte sur tous les Départements, excepté l'Orne où elle régresse depuis 2020, des crédits du budget général y étant toutefois affectés aux opérations d'investissements.

Les autres sources de financement sont :

- Agence de l'eau et / ou Fonds européens
- + (au cas par cas) : loyers agricoles, fonds vert, vente de bois...

Pour les Départements normands, le nombre d'ETP internes semble corrélés avec le budget annuel, ce qui n'est pas le cas des 2 autres Départements (Morbihan et Loire atlantique). Des structures externes complètent les ETP dédiés au ENS, mais leur quantification n'est pas toujours aisée.

D'après les Départements interrogés, **les principales lignes budgétaires concernent les travaux d'intervention, gestion et entretien** (et/ou de restauration et d'aménagement) des sites.

Viennent ensuite, de manière disparate :

- Les frais d'acquisition de parcelles
- L'administratif (rémunération des agents, gestion administrative, charges...)
- Les actions liées à l'accueil du public et à la communication
- Les cotisation statutaire (PNR, syndicat mixte...), la politique partenariale (Subvention aux collectivités, CELRL...)

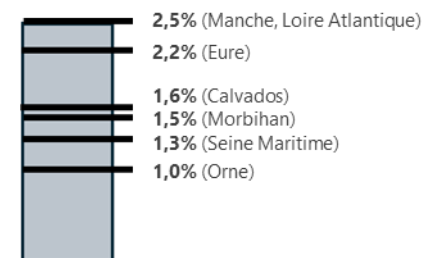


Figure 59 : Taux de la taxe d'aménagement (en %)

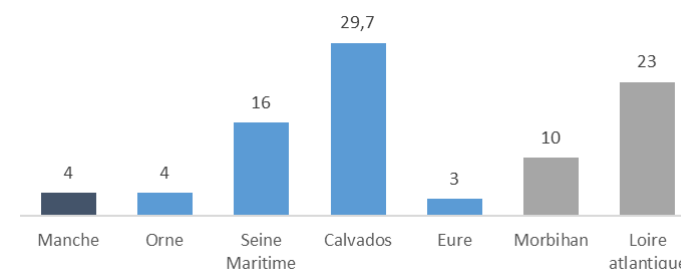


Figure 60 : Nombre d'ETP interne au département, dédié à la politique ENS

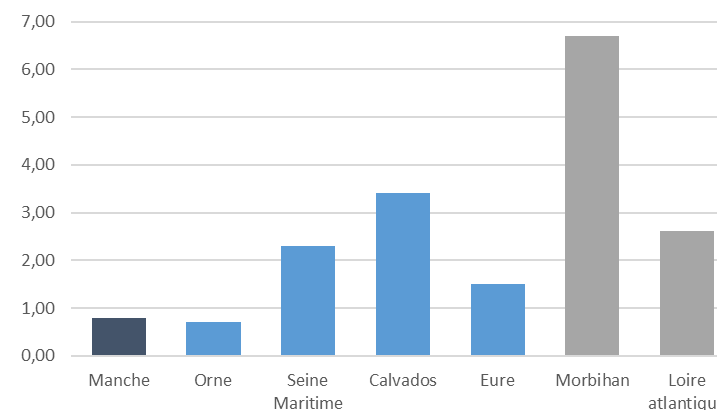


Figure 61 : Estimation du budget annuel moyen dédié à la politique ENS (M€)

» Conclusion

Le diagnostic ainsi que les ateliers menés en phase 1 n'ont pas montré de zones géographiques ou de types de milieux complètement délaissés par la politique des ENS dans la Manche. L'enjeu sera donc d'identifier des sites où la plus-value de la politique ENS sera forte (*ce point sera étudié lors de la phase 2 de cette étude*).

La politique ENS contribue à la préservation de la biodiversité du territoire manchois, du fait des actions menées sur les sites et de la diversité de ceux-ci. Néanmoins, la communication et la lisibilité des actions (et de la politique ENS de manière générale) est un axe d'amélioration fort pour le Département.

Le Département de la Manche, comme la majorité des Départements interrogés, a fait le choix de privilégier une stratégie d'acquisition foncière et une gestion en régie (ou avec l'aide de partenaires en lien privilégiés avec le Département, tel que le SyMEL). La communication sur les objectifs et les modalités de cette stratégie est à renforcer, notamment auprès des EPCI.

Parmi les enjeux prioritaires du Département de la Manche, figure celui d'améliorer la communication et la diffusion de ses actions aussi bien auprès des collectivités partenaires que des habitants et visiteurs. L'amélioration du suivi de la gestion des sites (élaboration ou mise à jour des plans de gestion, tableaux de bords...) sont un autre axe d'amélioration aussi bien en interne qu'à l'extérieur.

Pour la plupart des départements, l'adéquation entre moyens humains et actions à mener reste l'axe d'amélioration principal.

A la question « Selon vous, la politique ENS et le SDENS ont-ils contribué à la préservation, l'amélioration des sites ? », la majorité des acteurs interrogés ont répondu « Oui ».

Cette question n'a été posée qu'aux personnes connaissant suffisamment l'action du Département.

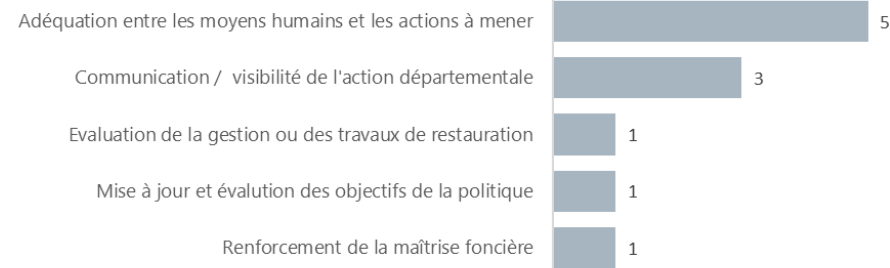
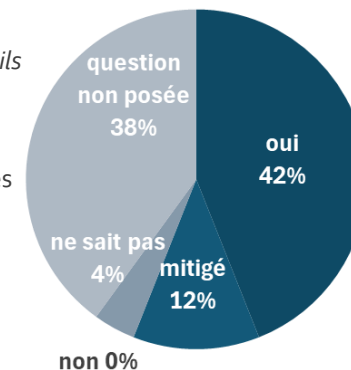


Figure 62 : Axes d'amélioration de leur politique ENS vu par les Départements interrogés (nombre de fois ou l'axe a été cité)

6 ENJEUX ET ORIENTATIONS

6.1 ENJEUX

6.1.1 ENJEUX PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET EVOLUTION TERRITORIALE

Le diagnostic écologique de territoire a permis d'appréhender les enjeux liés au patrimoine écologique du territoire (habitats, espèces, paysage, géologie). Ces enjeux ont été mis en regard de la plus-value et des leviers d'action de la politique ENS. A titre d'exemple, la politique ENS n'est pas la plus adaptée pour traiter des enjeux liés au bocage car il s'agit d'habitats linéaires. De plus d'autres politiques départementales peuvent répondre à celui-ci. Concernant les milieux littoraux, les actions seront menées prioritairement par le Conservatoire du littoral, en lien avec le SyMEL, tout en étant en résonance avec la politique ENS du Département. Sur le littoral, le Conservatoire du littoral dispose dorénavant de la capacité juridique de porter et créer ses propres zones de préemptions dans ses secteurs d'intervention.

Les enjeux (au regard de la politique ENS) seront donc moindres pour ces deux types de milieux.

Les enjeux « patrimoine écologique » seront à confronter aux enjeux liés à l'évolution du territoire. Les évolutions globales et territoriales impactent en premier lieu les habitats naturels (perte ou dégradation de ceux-ci), ce qui entraîne des conséquences pour les espèces et le patrimoine paysager.

Exemple de priorisation d'enjeux :

Milieux humides terrestres : enjeu très important > menaces fortes (usages agricoles et dérèglement climatique notamment) > plus-value ENS forte = enjeu prioritaire (Par exemple, la politique ENS a un rôle à jouer pour concilier les usages agricoles et la biodiversité sur les sites, notamment au travers des conventionnements.

Milieux littoraux : enjeu très important > menaces plus ou moins fortes (dérèglement climatique, artificialisation...) > plus-value ENS faible = enjeu non prioritaire (même si important et à traiter via d'autres politiques)

► Voir aussi tableau de synthèse des enjeux patrimoine écologique ci-après

Éléments du patrimoine écologique	Niveau d'importance	Imp	Niveau de connaissance	Menaces	Plus-value de la politique ENS	Prio
Bocage	Identité forte du département	TI	Partiel - à renforcer	Activités agricoles, artificialisation...	Faible car habitat linéaire	↘
Habitats aquatiques et humides	Richesse / surfaces importantes à l'échelle régionale	TI	Partiel - à renforcer	Dérèglement climatique, activités agricoles, artificialisation...	Oui	↗
Milieu littoral	Linéaire côtier Diversité de milieux	TI	Partiel - à renforcer	Dérèglement climatique, artificialisation, fréquentation...	Faible car présence CdL	↘
Avifaune	Richesse patrimoniale Responsabilité oiseaux d'eau hivernant	TI	Perfectible pour oiseaux communs Secteurs sous prospectés	Perte d'habitat, dérèglement climatique (aire de répartition), dérangement (fréquentation)...	Oui	↗
Poissons	Espèces migratrices suivies au niveau national / Diversité	TI	Sur espèces cibles uniquement	Fragmentation et dégradation des habitats, dont dérèglement climatique	Faible car habitat linéaire	↘
Amphibien	Richesse importante à l'échelle régionale	I	Secteurs sous prospectés	Perte d'habitat, dérèglement climatique (aire de répartition), artificialisation...	Oui	→
Entomofaune	Diversité et patrimonialité des espèces	I	Inégale selon les taxons	Perte d'habitat, artificialisation, dérèglement climatique...	Oui	→
Flore	Espèces à fort intérêt patrimonial	I	Programme d'inventaires en cours	Perte d'habitat, artificialisation, Fréquentation, dérèglement climatique...	Oui	→
Mammifères	Faible diversité mais présence d'espèces patrimoniales	MI	Secteurs sous prospectés	Perte d'habitat, artificialisation, fragmentation...	Oui	→
Reptiles	Richesse spécifique faible mais présence espèces patrimoniales	MI	Secteurs sous prospectés	Perte d'habitat, artificialisation, fragmentation...	Oui	→
Crustacés et mollusques eau douce	2 espèces à enjeu présentes sur les sites ENS	MI	Relevés ponctuels sur esp. cibles uniquement	Dégradation des habitats, dont dérèglement climatique	Oui	→
Biodiversité mycologique	Stations intéressantes relevées sur le Cotentin et le littoral	MI	Secteurs sous prospectés	Perte d'habitats, dont dérèglement climatique, fréquentation	Faible car sur zones déjà gérées	↘
Patrimoine paysager	Diversité de paysages et de milieux	I	Atlas du paysage 2019-2020	Perte d'habitat (artificialisation, activités agricoles...), dérèglement climatique...	Oui	→
Patrimoine géologique	Nombre important de sites géologiques patrimoniaux	I	Etude à l'échelle départementale 2024	Dégradation des habitats	Oui	→

Tableau 3 : Synthèse des enjeux liés au patrimoine écologique et de la plus-value de la politique ENS pour répondre aux menaces qui y sont liées

Les enjeux liés au patrimoine écologique au regard de l'évolution territoriale peuvent donc être schématisés de la manière suivante

▪ Patrimoine écologique

Habitats	TI
Milieux humides	TI*
Bocage (plus-value politique ENS ↘)	I
Milieu littoral (plus-value politique ENS ↘)	I
Espèces	I
Avifaune	TI*
Poissons (plus-value politique ENS ↘)	I
Amphibiens	I
Entomofaune	I
Autres taxons	MI
Paysage	I
Patrimoine géologique	I
Espèces exotiques envahissantes	MI



▪ Evolutions du territoire

Usages agricoles	TI
Compatibilité des activités	TI
Déprise agricole	TI
Dérèglements climatiques	TI
Littoral (plus-value politique ENS ↘)	I
Milieux terrestres	TI
Artificialisation	I
Fréquentation / usages (hors agri)	MI

TI: Très important
 I: important
 MI: moyennement important
 *: prioritaire

Figure 63 : Schématisation des enjeux patrimoine écologique et évolution du territoire

6.1.2 ENJEUX LIÉS A LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DU SDENS

Les enjeux liés à la gouvernance concernent notamment la communication et les relations entre acteurs, notamment les acteurs en charge de la gestion des sites (SyMEL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, Communauté de communes Coutances mer et bocage) mais aussi les partenaires et prestataires (CPIE, CREN, agriculteurs...). Ces enjeux impliqueront des orientations et des actions diverses : création de supports de communication, modalités de mobilisation des parties prenantes, ouverture et signalétique des sites, etc...

La gestion et le suivi des sites est également un enjeu important pour le Département (mise à jour des plans de gestion, mise en place d'un outil de suivi...). Enfin, la sensibilisation et l'éducation sont des enjeux importants mais non prioritaires au regard de la gouvernance de la politique ENS et de la gestion des sites.

Les enjeux liés à la gouvernance et la mise en œuvre de la politique ENS peuvent être schématisés de la manière suivante :

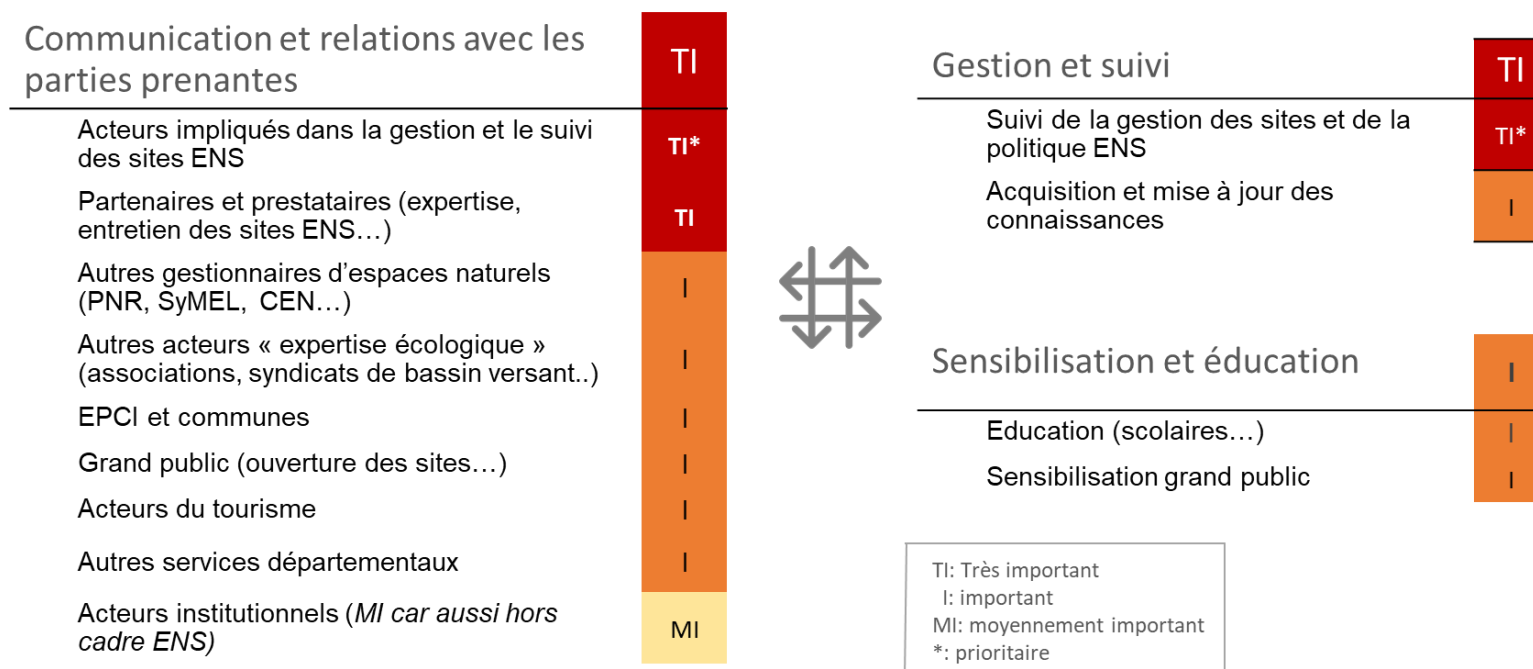


Figure 64 : Synthèse des enjeux liés à la gouvernance et la mise en œuvre de la politique ENS

6.2 ORIENTATIONS DU FUTUR SDENS

Le diagnostic écologique, le bilan du SDENS actualisé en 2010 et l'identification des enjeux ont permis de définir les orientations du futur schéma directeur. Celles-ci prennent également en compte les propositions faites par les acteurs lors des entretiens individuels et des ateliers de travail.



Figure 65 : Synthèse des propositions d'orientations issues des entretiens individuels et des ateliers de travail

Les orientations seront déclinées en actions qui feront l'objet d'une fiche dédiée.

Les orientations du SDENS 2025-2034 sont les suivantes :

ASSURER LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE

Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche

Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité

Poursuivre la gestion des sites

ANTICIPER LES EVOLUTIONS GLOBALES ET LEURS EFFETS SUR LES ESPACES NATURELS

Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces

Favoriser la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS

FAIRE DES ENS UN SUPPORT DE SENSIBILISATION, D'EDUCATION ET D'ACCES A LA NATURE

Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites

Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public

Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires

Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques

OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES EN LIEN AVEC LE SDENS

Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes

Se doter d'outils de suivi et d'évaluation

Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire

Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales